



**COMMUNAUTE DE COMMUNES - « ENTR'ALLIER BESBRE ET  
LOIRE »**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2020**

**DELIBERATIONS DU 30 JUILLET 2020**

N°	Domaine	Objet	Accusé réception en Préfecture	N° Pages
074	<b>INSTITUTION</b>	Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes – hommes	11/08/2020	1
075	<b>FINANCES</b>	Affectation résultats 2019 au BP 2020	11/08/2020	17
076		Budget primitif 2020	11/08/2020	20
077		Autorisation programme – Aménagement ensemble immobilier Varennes	11/08/2020	81
078		Autorisation programme – Aménagement piscines communautaires	11/08/2020	84
079		Autorisation programme – Attribution fonds de concours – Révision	11/08/2020	84
080		Attribution fonds de concours aux communes membres de l'EPCI	11/08/2020	86
081	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	Prolongation convention mise à disposition Sté CPSUN40 – Avenant N°2	11/08/2020	88
082		Projet photovoltaïque Barnier le Vieux - Sté Varennes Energies Varennes solaire 2 - Ajustement montant loyer	13/08/2020	91
083		Création emploi attaché territorial TC – modif tableau des effectifs	11/08/2020	94
084		Création poste attaché territorial hors classe	11/08/2020	96
085		Soutien projet Montaigüet	11/08/2020	98
086		Projet photovoltaïque La Feuillouse-mise à disposition temporaire avec Varennes solaire 2 -Engie green	13/08/2020	99



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 54  
 Nb de membres votants : 61  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

Département de l'Allier  
 Arrondissement de Vichy  
 Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 11/08/2020  
 Reçu en préfecture le 11/08/2020  
 Affiché le  
 ID : 003-200071470-20200730-DELIB2020074-DE

DELIBERATION N°	2020.07.30/074
CLASSIFICATION	8.4

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PLESSAT, Jean Pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT

### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

**Absents :** Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Pascal BAUDELLOT

### **N°074 - INSTITUTION – Politiques publiques - Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 12/08/2020  
 Déposée en Préfecture le 11/08/2020

P.E.C  
 Le Président,

.../...

**RAPPORT DE PRESENTATION**

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/074</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.4</b>

**N°074 - INSTITUTION – Politiques publiques - Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1-2 et D 2311-16 ;

**Vu** la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

**Vu** le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

**Vu** le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes – hommes ci-annexé,

**Considérant** qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans ses articles 61 et 77 et le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales, prescrivent aux collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport appréhende la collectivité comme employeur en présentant sa politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il comporte également un volet territorial qui concerne les politiques menées par l'EPCI sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Il est proposé au conseil communautaire :**

- de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

Envoyé en préfecture le 11/08/2020

Reçu en préfecture le 11/08/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 003-200071470-20200730-ADELIB2020074-DE



# RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - ANNEE 2019

Conseil communautaire du 30 juillet 2020

## TEXTES DE REFERENCE

- Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1-2 et D 2311-16 ;
- La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

## PREAMBULE

Le rapport sur l'égalité Femmes - Hommes sur le territoire communautaire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.

Il a été instauré par l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et codé à l'article L 2311-1-2 du CGCT.  
Le décret d'application du 24 juin 2015 en fixe le contenu.

Ce rapport doit être composé de deux parties :

1/ La première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de l'EPCI. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport, présenté en comité technique comme prévu à l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Le rapport comporte également le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations concernant notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, la prévention de toutes violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

2/ La seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport comporte un bilan des actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques du groupement. Il présente notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics. Il peut comporter également une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalité entre les femmes et les hommes sur le territoire à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence. Le rapport recense les ressources à mobiliser à cet effet.

Par ailleurs, la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment :

- des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité ;

- des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel ;
- des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes ;
- des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse ;
- des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et à la mixité dans les métiers ;
- des actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales ;
- des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ;
- des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres.

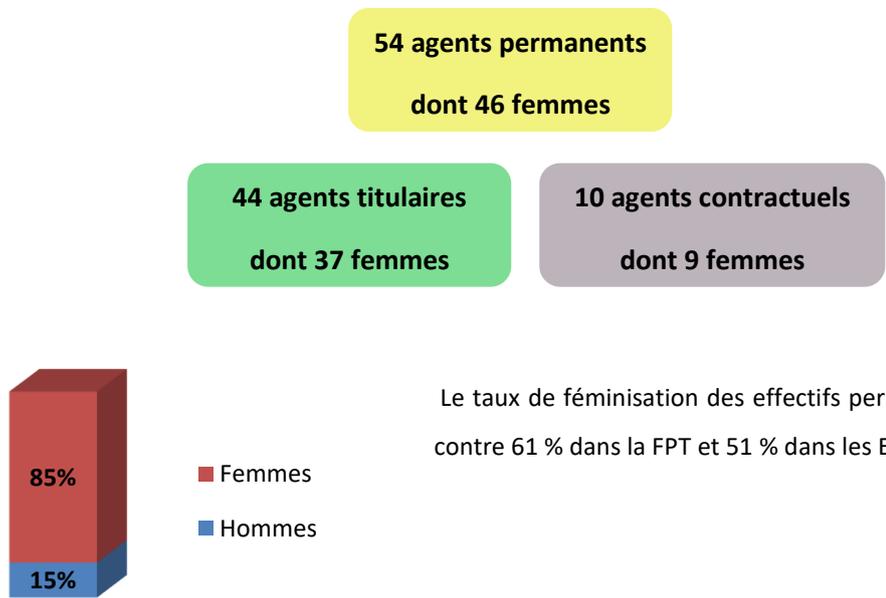
# I - SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE AU 31 DECEMBRE 2019

## A - LES CHIFFRES CLES AU SEIN DES EFFECTIFS PERMANENTS

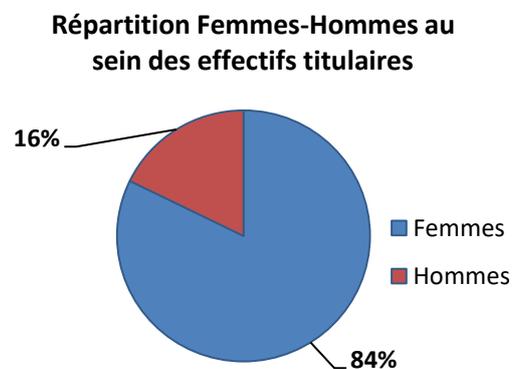
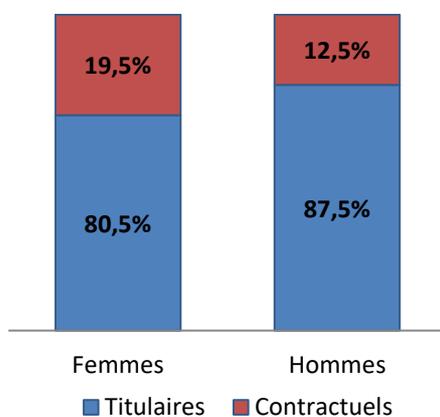
Les données statistiques présentées ci-après portent sur les 54 agents en position d'activité sur un poste permanent au sein des services communautaires au 31 décembre 2019.

Ce rapport de situation permet d'effectuer une comparaison genrée des données sociales et de vérifier la portée des actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.

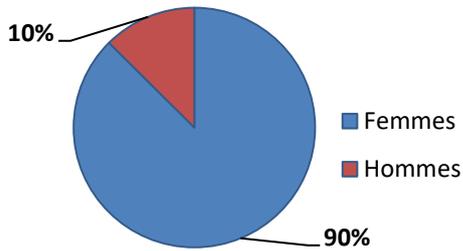
### Des effectifs fortement féminisés



### Répartition des effectifs selon le statut



### Répartition Femmes-Hommes au sein des effectifs contractuels

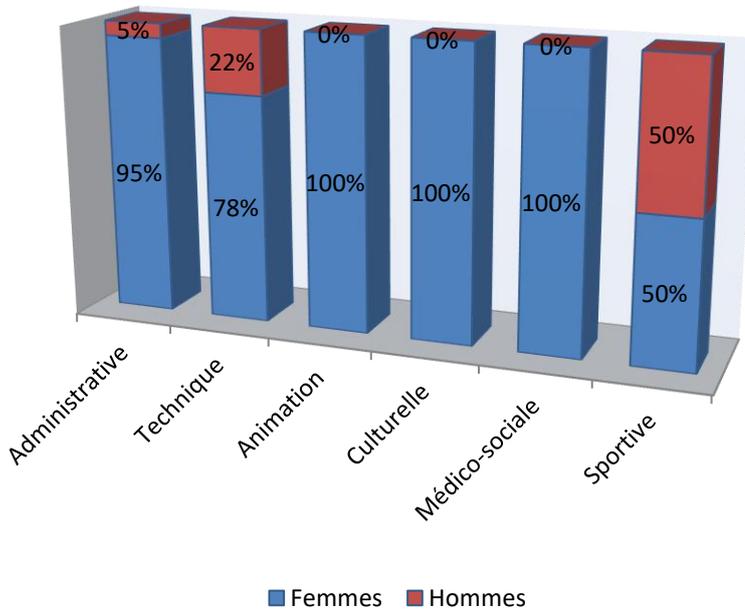


La Communauté de Communes compte 84 % de femmes parmi ses effectifs titulaires (contre 59 % dans la FPT) et 90 % parmi ses effectifs contractuels (contre 68 % dans la FPT).

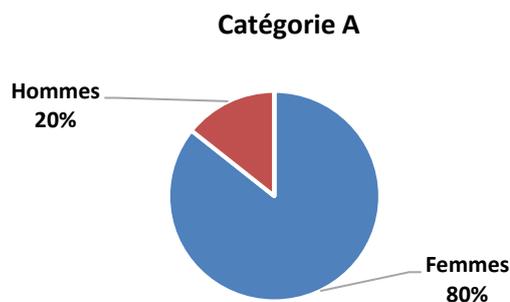
Les femmes recrutées par voie contractuelle sont plus nombreuses que les hommes : 9 femmes - dont 4 en contrat à durée indéterminée - pour 1 homme, lui aussi en contrat à durée indéterminée.

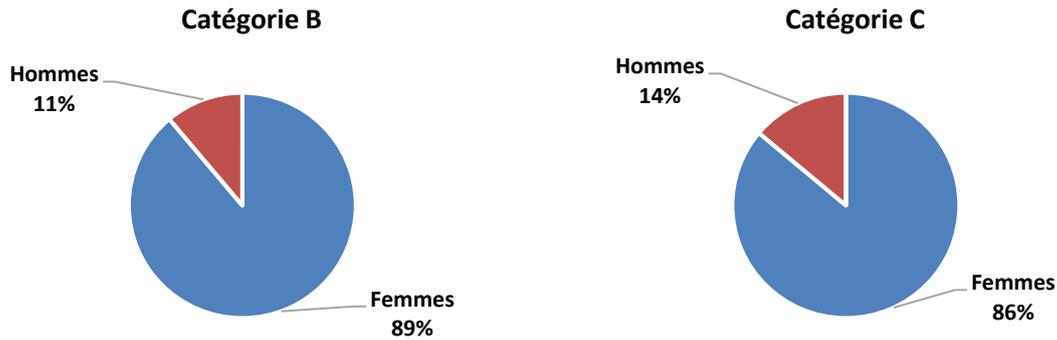
Le recrutement par voie statutaire reste toutefois prédominant au sein de la collectivité.

### Répartition des effectifs par filière



### Répartition des effectifs par catégorie et niveau de responsabilités





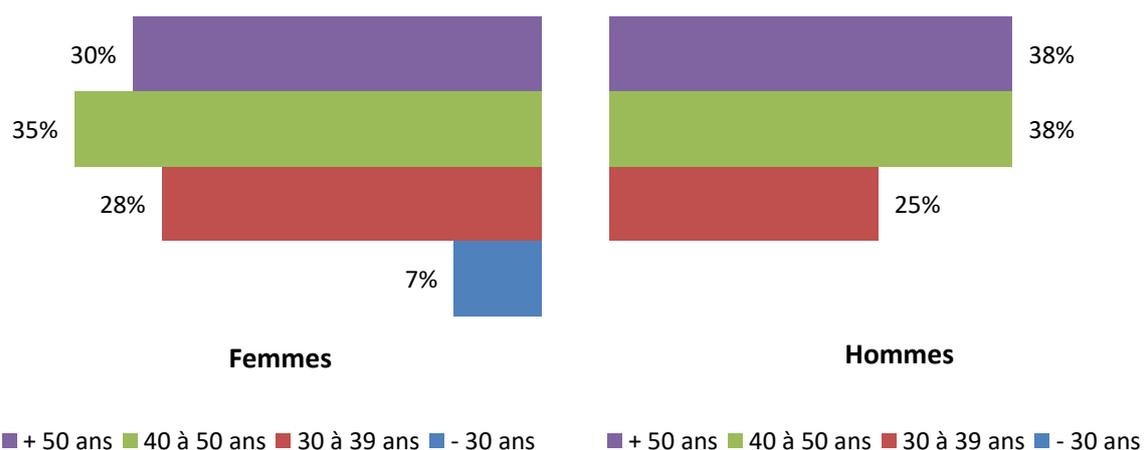
Les femmes sont surreprésentées dans les 3 catégories.

En comparaison, la FPT compte 62 % de femmes en catégorie A, 63 % en catégorie B et 61 % en catégorie C.

Par ailleurs, les emplois à responsabilité (Direction Générale, Direction Générale Adjointe, direction, chefs de service, responsable de structure) comptent une majorité de femmes (7 femmes pour 3 hommes) ce qui est à souligner car cette situation est très différente des emplois territoriaux au niveau national.

La Direction Générale des Services et la Direction Générale Adjointe sont assurées par des femmes. En outre, l'encadrement des Services Techniques est assuré par une femme et l'encadrement du Service Solidarité - Insertion est assuré par un homme.

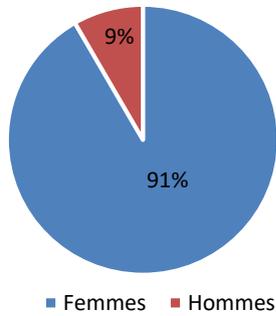
### Pyramide des âges



La moyenne d'âge est de 44,5 ans pour les femmes et de 44 ans pour les hommes.

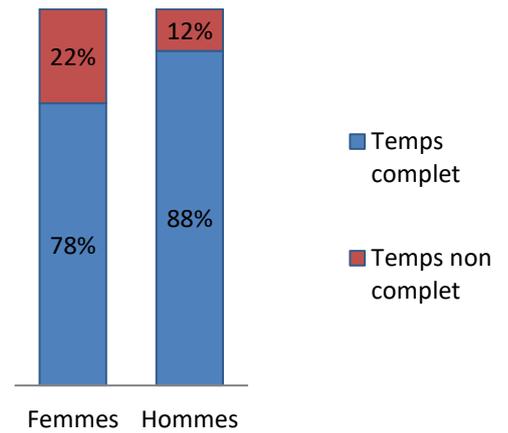
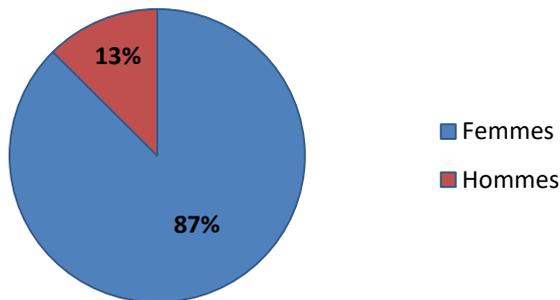
## Organisation du temps de travail

### Répartition Femmes-Hommes parmi les agents travaillant à temps non complet

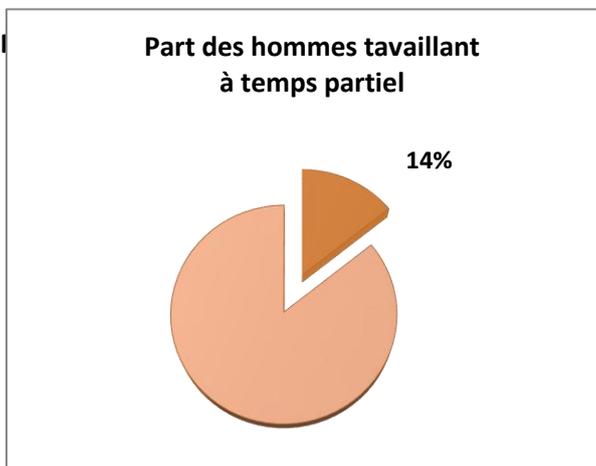


91 % des postes à temps non complet sont occupés par des femmes.

### Répartition Femmes-Hommes parmi les agents travaillant à temps partiels



87 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes.



Contrairement aux indicateurs nationaux, les temps partiels ne sont pas spécifiquement féminins dans les effectifs communautaires. En effet, 19 % des femmes travaillent à temps partiel contre 14 % des hommes.

En 2019, aucun congé parental n'a été sollicité et 83 % des autorisations d'absence accordées pour la garde d'un enfant malade ont été prises par des femmes.

### **Conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle**

Les possibilités offertes par la Communauté de Communes pour aménager son temps de travail en fonction de ses contraintes professionnelles et personnelles sont absolument identiques pour les femmes et les hommes.

### **Déroulement de carrière**

En 2019, 4 femmes ont bénéficié d'un avancement de grade (soit 10,8 % des effectifs féminins titulaires).

### **Accès à la formation**

Les femmes représentent 85 % des effectifs permanents et capitalisent en 2019 90 % des journées de formation réalisées

### **Mouvements de personnel**

En 2019, 4 agents ont intégré la collectivité sur des postes permanents : 1 femme de catégorie A, 2 femmes de catégorie B et un homme de catégorie C.

Dans le même temps, 3 agents ont quitté l'EPCI : 2 hommes respectivement de catégorie C et B et 1 femme de catégorie C.

### **Instances paritaires**

Lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018, une liste a été présentée pour siéger au Comité Technique dans laquelle les femmes étaient majoritaires (8 femmes pour 2 hommes) au regard de leur représentation majoritaire au sein des effectifs, le délégué de liste étant un homme.

La désignation des représentants du personnel siégeant au CHSCT a été réalisée par voie de tirage au sort puis par désignation du Président pour les sièges restant vacants. Il en résulte une composition non paritaire où les hommes sont majoritaires.

Par ailleurs, on constate un déficit de mixité dans le collège employeur au sein de ces 2 instances : 3 femmes (dont une comme membre titulaire) pour 7 hommes.

## **B - ENSEIGNEMENTS DE L'ETAT DES LIEUX ET PLAN D' ACTIONS**

### **1. Etat des lieux**

La forte féminisation des effectifs permanents reflète l'exercice des compétences de l'EPCI (petite enfance, culture, tourisme et hébergements touristiques, MSAP). La Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire emploie donc des personnels issus des filières administrative, animation, culturelle et médico-sociale qui, traditionnellement, regroupent principalement des effectifs féminins, surreprésentés dans les formations initiales mais aussi dans les concours d'accès à la fonction publique. Cette féminisation résulte également d'un effet « métier », les fonctions supports et les missions d'entretien des locaux étant, par exemple, principalement exercées par des femmes.

La politique de recrutement ne peut être mise en cause dans cette absence de parité. Aucune discrimination n'est pratiquée à l'embauche et les offres d'emplois ne comportent aucune mention restrictive en matière de candidature masculine ou féminine. Mais il faut souligner que les candidatures reçues, que ce soit en réponse à une offre d'emploi ou en candidature spontanée, sont elles-mêmes déséquilibrées en matière de parité. Une offre d'emploi à vocation administrative ou pour le Pôle petite enfance suscite systématiquement des candidatures majoritairement voire exclusivement féminines.

Par ailleurs, la Communauté de Communes place la compétence et l'égalité de traitement au cœur des politiques RH qu'elle mène en faveur des agents afin de prévenir toute forme de discrimination et de partialité.

### **2. Plan d'actions**

Toutefois, plusieurs actions peuvent être envisagées pour favoriser l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines :

- mieux connaître les enjeux liés à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- encourager la mixité des métiers ;
- prévenir les stéréotypes de sexe et les comportements discriminants ;
- veiller à l'égalité dans l'évolution de la carrière ;
- assurer l'égalité salariale après avoir réalisé une analyse en matière de rémunération ;
- favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;

- sensibiliser les agents à l'égalité professionnelle en encourageant par exemple les intitulés non genrés dans les courriers et les notes internes et intégrer la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les formations managériales ;

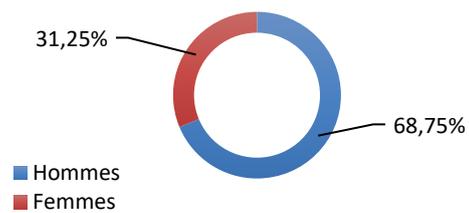
- mieux informer les agents des conséquences des choix qu'ils opèrent en termes de congés et de temps partiel sur leur carrière et leur retraite.

## II - SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE AU 31 DECEMBRE 2019

Suite à la création de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire par fusion de 3 EPCI le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 64 conseillers communautaires ont été désignés parmi les élus des 44 communes du territoire Entr'Allier Besbre et Loire et 38 conseillers suppléants pour les communes de moins de 1 000 habitants

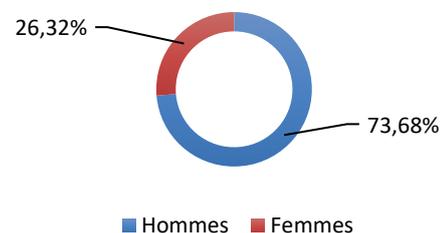
Conseillers communautaires		
Hommes	44	68,75 %
Femmes	20	31,25 %
Total	64	100 %

Répartition Femmes - Hommes au sein du conseil communautaire



Conseillers suppléants		
Hommes	28	73,68 %
Femmes	10	26,32 %
Total	38	100 %

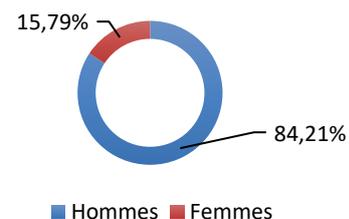
Répartition Femmes - Hommes parmi les conseillers suppléants



Le bureau communautaire se compose du Président, de 14 Vice-présidents et de 4 conseillers délégués.

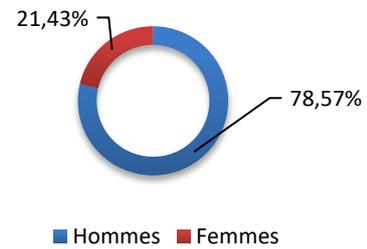
Bureau communautaire		
Hommes	16	84,21 %
Femmes	3	15,79 %
Total	19	100 %

Répartition Femmes - Hommes au sein du bureau communautaire



Vice-présidents		
<b>Hommes</b>	<b>11</b>	<b>78,57 %</b>
<b>Femmes</b>	<b>3</b>	<b>21,43 %</b>
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>100 %</b>

**Répartition Femmes - Hommes parmi les Vice-présidents**



Il est à souligner que si la parité des conseillers communautaires est respectée pour les 6 communes de plus de 1 000 habitants par le vote fléché sur liste paritaire, la représentativité globale du conseil communautaire reste déséquilibrée et dépendante des résultats électifs des 38 autres communes de moins de 1 000 habitants.

La composition du bureau communautaire est elle aussi marquée par un déséquilibre paritaire renforcé par l'élection des vice-présidents et des conseillers délégués.

### **III - ORIENTATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Communautés de Commune Le Donjon Val Libre, Val de Besbre Sologne Bourbonnaise et Varennes Forterre ont créé par fusion la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Territoire rural situé au centre de la France, en Région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'est du département de l'Allier, Entr'Allier Besbre et Loire regroupe 44 communes pour 25 600 habitants et développe un projet de territoire ambitieux principalement axé sur le développement économique, l'aménagement, l'habitat, le service à la population et les équipements sportifs et culturels en inscrivant ses actions dans une politique d'accueil, d'attractivité, de proximité et de développement durable.

Les années 2017 et 2018 ont constitué deux années charnières de la fusion des trois EPCI. Elles ont permis d'installer les acteurs politiques et professionnels d'une nouvelle structure intercommunale, d'approuver ses statuts et d'engager l'élaboration de son projet de territoire.

En 2019, le projet de territoire et son plan d'actions pour les années 2019 - 2020 - 2021 ont été approuvés afin de permettre à la Communauté de Communes de poursuivre une ambition forte, celle de « participer à l'avenir du territoire ».

Ce projet se décline autour de trois axes stratégiques et d'un axe transversal :

- axe n° 1 : le développement de l'emploi sur le territoire ;
- axe n° 2 : une offre de services à la population au profit de l'attractivité du territoire ;
- axe n° 3 : le rayonnement du territoire par une stratégie touristique, patrimoniale et environnementale ;
- axe transversal : l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Dans ce cadre, les politiques publiques menées par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire peuvent concourir à la réduction des écarts entre la situation des femmes et celle des hommes dans la vie quotidienne.

Au-delà des obligations légales et réglementaires, l'élaboration de ce rapport est l'occasion de s'interroger sur le rôle de la Communauté de Communes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communautaire.

Plusieurs actions peuvent être envisagées pour se donner les moyens de l'exemplarité :

- diffuser la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques mises en œuvre par les services communautaires ;
- veiller à ne pas avoir une communication stéréotypée et utiliser un vocabulaire égalitaire dans les supports de communication ;

- porter ce rapport à la connaissance de la population en le communiquant sur le site internet de la collectivité ;
- observer, analyser et évaluer l'égalité femmes-hommes en analysant la situation économique et sociale en matière d'inégalités sur le territoire communautaire ;
- s'intéresser aux expériences et orientations stratégiques mises en œuvre par d'autres collectivités dans ce domaine ;
- participer à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations dans les contrats de la commande publique.

Par ailleurs, en 2020, sera établi de manière concertée un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle dont les mesures porteront a minima sur les 4 axes suivants :

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique territoriale ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelles et vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 54  
 Nb de membres votants : 61  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/075</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.1</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAU, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants:** Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PLESSAT, Jean Pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

**Absents :** Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Pascal BAUDELLOT

#### N° 075 - FINANCES – Affectation résultats 2019 au BP 2020

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu le rapport budgétaire 2020 ci-annexé,

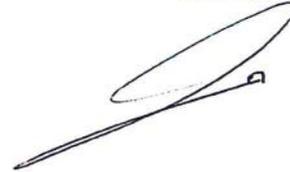
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget principal 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 900 000 €, et de reporter le montant de 1 014 386.81 €. au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Office de Tourisme 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 0.08 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Atelier le Charollet 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 40 433.90 €, et de reporter le montant de 10 958.87 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe ZA Les Bernards 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 499.27 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Maison du Canal Avrilly 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 73 104.09 €,

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Bâtiment artisanal Les Bernards 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 28 938,58 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Atelier des Vernisses 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 3 701.86 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Cœur commercial 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 2 666.41 €,
- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget annexe Pôle Emploi Entreprise 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 18 701.73 €,
- de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2019 du budget principal et des budgets annexes au compte 001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement et au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement, hors affectation,

Certifiée exécutoire la présente délibération  
Publiée ou notifiée le 12/08/2020  
Déposée en Préfecture le 11/08/2020

P.E.C  
Le Président,



.../...

## RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.30/075
CLASSIFICATION	7.1

## N° 075 - FINANCES – Affectation résultats 2019 au BP 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu les comptes de gestion 2019 et les et comptes administratifs 2019,

Vu les délibérations du 11 mars 2020 par lesquelles le conseil communautaire a approuvé le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes : Office de tourisme - Ordures ménagères - Atelier-relais le Charollet - ZA des Bernards - Restau Bar Epicerie Montaiguët - Maison Canal Avrilly - Bât artisanal les Bernards - BIC Atelier Relais - ZA Saligny sur Roudon - ZA Chavroches - ZA Liernolles - ZA Sept Fons - Hébergements touristiques - Atelier des Vernisses - Cœur commercial St Gérard le Puy - Pôle emploi entreprises - ZAC de la Feuillouse – ZAC Varennes Forterre – Immobilier de Varennes.

Vu les restes à réaliser ci-après approuvés lors du vote du compte administratif 2019,

Vu l'affectation des résultats nécessaire à la couverture du besoin d'investissement (résultat de clôture section investissement + solde des restes à réaliser),

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du budget principal 2019 en compte de réserve (1068) de la section d'investissement pour 900 000 €, et de reporter le montant de 1 014 386.81 € au cpt 002 de la section de fonctionnement,
- de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2018 du budget principal et des budgets annexes au compte 001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement et au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement :

LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES							
Budget Principal	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER		BESOIN FINANCT	AFFECTATION	REPORT CPT 002
	Résultat de clôture 2019		Dépenses	Recettes			
	1 914 386,81	1 282 743,48	3 744 185	1 913 638	- 547 803,52	900 000	1 014 386,81
Budgets annexes	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Restes à réaliser		BESOIN FINANCT	AFFECTATION	REPORT CPT 002
	Résultat de clôture 2019		Dépenses	Recettes			
OFFICE DE TOURISME	0,08	61 622,97	70 958		- 9 335,03	0,08	
ATELIER RELAIS CHAROLLET	51 392,77	- 40 433,90			- 40 433,90	40 433,90	10 958,87
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	499,27	- 13 049,91			- 13 049,91	499,27	-
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUËT	20 534,00	39 256,42	21 000				20 534,00
MAISON CANAL - AVRILLY	73 104,09	- 223 649,31	26 323	176 868	- 73 104,31	73 104,09	-
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	28 938,58	- 28 937,48			- 28 937,48	28 938,58	-
BIC ATELIER RELAIS	- 337,86	145 615,12	1 000				- 337,86
ZA SALIGNY	8 724,49	-					8 724,49
ZA CHAVROCHES	717,08	- 716,00			- 716,00		717,08
ZA LIERNOLLES	204,58	- 2,00					204,58
ZA SEPT FONDS	67 365,53	- 63 208,24					67 365,53
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 157,56	306 037,89	401 335	110 000			1 157,56
ATELIER DES VERNISSES	3 701,86	- 101 332,76	53 685	31 310	- 123 707,76	3 701,86	-
CŒUR COM <sup>PM</sup> ST GERAND LE PUY	2 666,41	- 2 626,25	600		- 3 226,25	2 666,41	-
POLE EMPLOI ENTREPRISES	18 701,73	- 18 700,08	2 500	2 500	- 18 700,08	18 701,73	-
ZAC LA FEUILLOUSE	45 895,58	- 32 746,04			- 32 746,04		45 895,58
ZAC VARENNES FORTERRE	15 994,38	- 314 635,59			- 314 635,59		15 994,38
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	-	- 203 193,40	216 806	140 000	- 279 999,40		-
<b>TOTAL BUDGETS ANNEXES</b>	<b>339 260,13</b>	<b>- 490 698,56</b>	<b>794 207</b>	<b>460 678</b>	<b>- 938 591,75</b>	<b>168 045,92</b>	<b>171 214,21</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 253 646,94</b>	<b>792 044,92</b>	<b>4 538 392</b>	<b>2 374 316</b>	<b>- 1 486 395,27</b>	<b>1 068 045,92</b>	<b>1 185 601,02</b>



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 54  
 Nb de membres votants : 61  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2020.07.30/076
CLASSIFICATION	7.1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAU, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PIESSAT, Jean Pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

**Absents :** Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Pascal BAUDELLOT

#### N°076 - FINANCES – Budget primitif 2020

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu le rapport budgétaire 2020 ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif communautaire 2020 (1 budget principal et 18 budgets annexes) équilibré en dépenses et en recettes, (les budgets annexes présentant leur section d'investissement et/ou section de fonctionnement en suréquilibre après une évaluation sincère des dépenses comme des recettes) arrêté aux montants indiqués ci-après et annexé à la présente délibération, par chapitre – pour la section de fonctionnement et par opération – pour la section d'investissement,
- précise que les attributions des subventions aux organismes de droit privé feront l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil communautaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 12/08/2020  
 Déposée en Préfecture le 11/08/2020

P.F.C.  
 Le Président,

.../...

## RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.07.30/076
CLASSIFICATION	7.1

### N° 076 - FINANCES – Budget primitif 2020

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les comptes de gestion 2019 et les et comptes administratifs 2019,

**Vu** les délibérations du 11 mars 2020 par lesquelles le conseil communautaire a approuvé le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 du budget principal 2019 et des budgets annexes : budget Office de tourisme - Atelier-relais le Charollet - ZA des Bernards - Restau Bar Epicerie Montaiguët - Maison Canal Avrilly - Bât artisanal les Bernards - Bic Atelier Relais - ZA Saligny sur Roudon - ZA Chavroches - ZA Liernolles - ZA Sept Fons - Hébergements touristiques - Atelier des Vernisses - Cœur commercial St Gérard le Puy - Pôle emploi entreprises – ZAC de la Feuillouse – ZAC Varennes Forterre,

**Vu** les restes à réaliser ci-après approuvés lors du vote du compte administratif 2019,

**Vu** la délibération N° 2020. 07.30/75 portant affectation des résultats,

**Vu** le rapport de présentation ci-annexé,

### Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif communautaire 2020 (1 budget principal et 18 budgets annexes) équilibré en dépenses et en recettes, (les budgets annexes présentant leur section d'investissement et/ou section de fonctionnement en suréquilibre après une évaluation sincère des dépenses comme des recettes) arrêté aux montants indiqués ci-après et annexé à la présente délibération, par chapitre – pour la section de fonctionnement et par opération – pour la section d'investissement,

- de préciser que les attributions des subventions aux organismes de droit privé feront l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil communautaire.



# Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 11/08/2020  
Reçu en préfecture le 11/08/2020  
Affiché le   
ID : 003-200071470-20200730-DELIB2020076-DE

Direction générale des services  
Service Finances

<b>ANNEXE DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/76</b>
<b>CLASSIFICATION :</b>	<b>7.1</b>

## Note de présentation Le budget primitif 2020

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

## Sommaire

•	<b>Le budget primitif 2020</b>	
○	Préambule	3
○	La structure budgétaire de l'EPCI	4
○	Point Info – 3 <sup>ème</sup> projet de loi de finances rectificative pour 2020	5
○	Le montant total des budgets communautaires	7
○	Les résultats de clôture	8
○	Les restes à réaliser	9
○	L'affectation des résultats 2019	9
•	<b>Le budget principal</b>	8
○	<b>Section de Fonctionnement (vue ensemble)</b>	10
○	Les recettes	11
○	La fiscalité	11
○	Les taux d'imposition	12
○	La TEOM	16
○	Les dépenses	18
○	L'endettement	19
○	Les cotisations et subventions 2020	20
○	<b>Section d'Investissement</b>	23
○	Les opérations d'équipement (les restes à réaliser et propositions nouvelles)	23
•	<b>Les budgets annexes</b>	24
○	Office de Tourisme	25
○	Atelier relais « Le Charollet »	27
○	Zone d'activités des Bernards – Le Donjon	29
○	Restaurant Bar Epicerie – Montaiguët en Forez	31
○	Maison du Canal – Avrilly	33
○	Bâtiment artisanal Les Bernards – Le Donjon	35
○	Bic Atelier Relais – Dompierre sur Besbre – Liernolles – St Pourçain sur Besbre	37
○	ZAC – Saligny sur Roudon	39
○	ZAC – Chavroches	40
○	ZAC – Liernolles	42
○	ZAC Sept Fons – Dompierre sur Besbre	43
○	Hébergements touristiques – Pierrefitte sur Loire – Jaligny sur Besbre – Thionne	45
○	Atelier des Vernisses – Diou	47
○	Cœur commercial – St Gérard le Puy	49
○	Pôle Emploi entreprises – Varennes sur Allier	51
○	Ensemble immobilier de Varennes sur Allier	53
○	ZAC « la Feuillouse » - Varennes sur Allier	55
○	ZAC Varennes Forterre – Varennes sur Allier	57

## LE BUDGET PRIMITIF 2020

### Préambule

Par définition, le budget est l'acte par lequel sont **prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'E.P.C.I.**

Son élaboration s'est faite au regard des orientations budgétaires présentées au conseil communautaire le 24 février 2020 et des résultats de l'exécution budgétaire 2019 approuvés le 11 mars 2020.

Il est rappelé que le budget communautaire est un outil politique, économique, social et financier.

Après les deux années charnières de la fusion des trois EPCI, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire avait inscrit son budget 2019 dans la poursuite d'une stratégie financière conduite par 4 grandes orientations :

1. **la maîtrise des dépenses de fonctionnement,**
2. **la conduite d'une politique fiscale équitable et adaptée au contexte national et local,**
3. **la construction d'un projet de territoire dans l'objectif de soutenir l'attractivité et de tracer des perspectives de développement économique et d'accueil des populations**
4. **la modération de l'endettement**

Pour l'année 2020, la gestion communautaire est envisagée avec la même stratégie financière. Les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement doivent se poursuivre pour éviter une dégradation des ratios d'épargne et pour maintenir une politique d'investissement dynamique sur le territoire tout en limitant le recours à l'emprunt à des niveaux compatibles avec les choix de gestion communautaire.

### Le cadre réglementaire

La procédure d'adoption du budget est considérée comme régulière dès lors que les documents joints à la convocation adressée aux conseillers en vue de l'adoption du budget comprenaient le projet intégral du budget primitif divisé en chapitres et articles.

Du point de vue comptable, c'est un document composé de deux sections : **la section de fonctionnement et la section d'investissement**, celles-ci devant être obligatoirement **équilibrées**.

Dans le respect des principes budgétaires, le budget, dont la présentation est soumise à certaines règles précises, doit assurer :

- **l'efficacité de la gestion communautaire**
- **la transparence de la gestion des deniers publics.**

Par exception au principe d'unité lequel prévoit le regroupement des dépenses et des recettes en un document

unique, des budgets annexes sont élaborés pour retracer les opérations des  
nécessite la tenue d'une comptabilité distincte.

Pour assurer le financement des investissements devant s'étaler sur plusieurs exercices, il y a lieu de prévoir la mise en place d'autorisations de programme (AP) pour les opérations le nécessitant. Elles permettent de fixer la limite supérieure des dépenses engagées en investissement.

#### **Les autorisations de programme communautaires :**

- **La gestion des fonds de concours** attribués aux communes est assurée par une autorisation de programme 2018-2020.
- De même **l'aménagement de l'immobilier de Varennes** (anciens Ets Moreux de Varennes) et **l'aménagement des piscines communautaire** sont proposés en autorisation de programme 2020-2021-2022.

#### **La structure budgétaire communautaire est donc composée des documents suivants :**

##### **- le budget principal et 18 budgets annexes :**

1. Office de tourisme – Dompierre sur Besbre – Varennes sur Allier
2. Atelier-relais le Charollet - Sorbier
3. ZA des Bernards – Le Donjon
4. Restau Bar Epicerie Montaiguët
5. Maison Canal Avrilly
6. Bât artisanal les Bernards – Le Donjon
7. Bic Atelier Relais (Dompierre – St Pourçain sur Besbre – Saligny sur Roudon)
8. ZA Saligny sur Roudon
9. ZA Chavroches
10. ZA Liernolles
11. ZA Sept Fons – Dompierre sur besbre
12. Hébergements touristiques – Pierrefitte sur Loire
13. Atelier des Vernisses - Diou
14. Cœur commercial St Gérard le Puy
15. Pôle emploi entreprises – Varennes sur Allier
16. Ensemble immobilier – Varennes sur Allier
17. ZAC « la Feuillouse » - Varennes sur Allier
18. ZAC « Varennes Forterre » - Varennes sur Allier

**Point – Info – 3<sup>ème</sup> projet de loi de finances rectificative pour 2020 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et économique.**

- la prévision de croissance est revue à - 11% pour 2020, les nouvelles mesures portent à 136 milliards les montants engagés dans le plan d'urgence face à la crise sanitaire.
- le déficit public est en conséquence revu à - 11,4% du PIB.

**Ce troisième projet de loi de finances rectificative prévoit notamment :**

- **une nouvelle hausse des moyens consacrés aux dispositifs d'urgence en faveur des salariés et des entreprises**, qui atteignent 31 milliards d'euros pour l'activité partielle et 8 milliards d'euros pour le fonds de solidarité pour les très petites entreprises ;
- **les crédits nécessaires** (env 45 milliards d'euros) **à la mise en œuvre des plans de soutien d'urgence aux secteurs les plus touchés** (tourisme, automobile, aéronautique, culture, startups) ;
- **la mise en place d'une mesure d'exonération de cotisations et contributions sociales patronales**, associée à un crédit de cotisations, pour près de 3 milliards d'euros ;
- **des mesures pour accompagner les collectivités territoriales** (aide de 4.5 milliards d'euros, dont 1.75 milliard pour les communes et intercommunalités) **face à la crise** et les aider à soutenir la reprise d'activité ;
- **le renforcement des moyens dédiés à l'hébergement d'urgence** et à la **lutte contre les violences faites aux femmes** ;
- **le financement d'aides exceptionnelles aux étudiants et aux jeunes précaires** ainsi que de bourses et aides sociales pour les Français de l'étranger.

**Les sénateurs ont adopté des amendements visant notamment pour les collectivités locales à :**

- prévoir le remboursement par les départements des avances sur leurs recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur une période de trois ans à compter de l'année qui suivra un retour du produit des DMTO au moins équivalent à celui de 2019 (art.7) ;
- renforcer les moyens alloués au plan "France très haut débit" (FTHD) pour accélérer l'investissement public dans le numérique (art 9) ;
- augmenter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) afin de compléter l'ouverture de crédits destinée à soutenir l'investissement au titre des exercices 2020 et 2021 et prioritairement ciblée sur des projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti (art. 9) ;
- compenser temporairement, à hauteur de 100 millions d'euros à travers un mécanisme d'avances remboursables, une partie des pertes de recettes tarifaires de l'ensemble des autorités organisatrices de la mobilité (art. 10) ;
- instaurer un dispositif d'aide à l'embauche qui serait bonifié pour tout recrutement de jeunes de moins de 26 ans en sortie de formation initiale (art. 9) ;

- créer un dispositif ciblé et ponctuel de "bons d'achat" ou "chèques consommation des ménages modestes (art. 9).
- compenser la perte des recettes - « très fortement impactées » - des services publics culturels, touristiques et sportifs gérés directement par les communes ou les EPCI classés en zone de revitalisation rurale, tels que les musées, campings ou piscines.

**Le point de conjoncture de l'INSEE du 8 juillet 2020 sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2020 :**

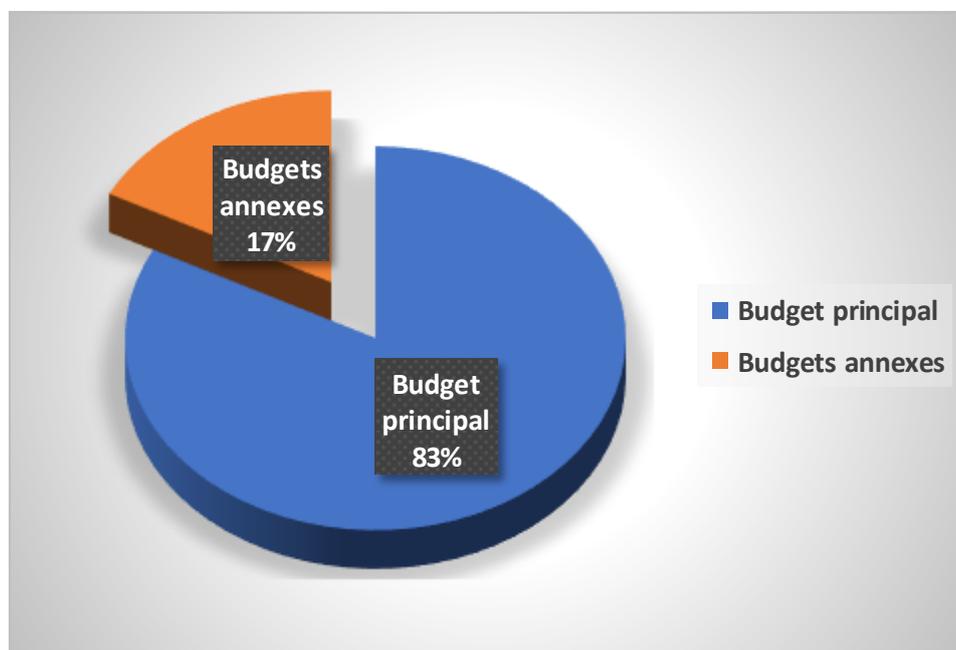
- des perspectives de production se redresseraient très nettement : « la vigueur de ce rebond tient beaucoup à la faiblesse du point de départ, c'est-à-dire de l'activité économique en période de confinement ».
- toutefois, la commande industrielle internationale restant faible, signe d'un faible retour à la normale.
- des précisions sur ces délais de retour à la normale fournies par les entreprises montrent que l'activité en décembre 2020 pourrait être entre 1 % et 6 % en deçà de son niveau d'avant crise (*Selon l'enquête Acemo-Covid, menée par la Dares en lien avec l'INSEE*)
- une grande incertitude pèse encore aujourd'hui, mais sur la base d'une hypothèse moyenne, un rebond du PIB serait fixé à :
  - environ 19 % au troisième trimestre par rapport au deuxième,
  - puis à 3 % au quatrième.
- une diminution du PIB d'environ 9 % par rapport à 2019 sur l'ensemble de l'année 2020.
- un nouveau frein à la reprise économique causé par une 2<sup>ème</sup> vague épidémique annoncée sur le territoire national.

**Par application de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, le projet de budget communautaire 2020 sera proposé et voté le 30 juillet 2020, soit avant la date limite du 31 juillet 2020.**

**Le montant total des projets du budget principal et des 18 budgets annexes 2020 :**

**► Le montant des budgets communautaires consolidés .....23 275 691 €**

BUDGETS 2020		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	BUDGET PRINCIPAL 2016	12 680 825	12 680 825	7 250 377	7 250 377
	BUDGET PRINCIPAL 2017	12 153 800	12 153 800	6 581 548	6 654 835
	BUDGET PRINCIPAL 2018	12 624 145	12 624 145	5 007 315	5 007 315
	BUDGET PRINCIPAL 2019	13 066 953	13 066 953	5 375 000	5 375 000
	<b>BUDGET PRINCIPAL 2020</b>	<b>13 273 475</b>	<b>13 273 475</b>	<b>5 950 000</b>	<b>5 950 000</b>
Budgets ANNEXES		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	OFFICE TOURISME	222 649	222 649	40 958	81 917
2	ATELIER RELAIS CHAROLLET	82 075	82 075	105 694	105 694
3	ZA LES BERNARDS - LE DONJON	35 085	35 085	26 732	26 732
4	RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	41 409	41 409	30 510	61 992
5	MAISON CANAL - AVRILLY	12 347	12 347	270 980	270 980
6	BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	307 945	307 945	330 754	330 754
7	BIC ATELIER RELAIS	40 503	40 503	180 371	180 371
8	ZA SALIGNY	15 224	15 224		
9	ZA CHAVROCHES	984	984	850	850
10	ZA LIERNOLLES	204	204	2	2
11	ZA SEPT FONTS	63 731	67 626	63 470	63 470
12	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	159 634	159 634	519 105	519 105
13	ATELIER DES VERNISSES	114 058	114 058	172 421	172 421
14	CŒUR COM <sup>CIAL</sup> ST GERAND LE PUY	23 929	23 929	19 527	19 527
15	POLE EMPLOI ENTREPRISES	94 993	94 993	92 254	92 254
16	ZA LA FEUILLOUSE	45 933	45 933	44 933	44 933
17	ZA VARENNES FORTERRE	16 155	16 155	314 636	314 636
18	ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	5 825	5 825	480 000	480 000
<b>TOTAL BUDGETS ANNEXES</b>		<b>1 282 683</b>	<b>1 286 578</b>	<b>2 693 197</b>	<b>2 765 638</b>
<b>TOTAL B<sup>t</sup>p<sup>AL</sup> ET BUDGETS ANNEXES</b>		<b>14 556 158</b>	<b>14 560 053</b>	<b>8 643 197</b>	<b>8 715 638</b>



19 223 045  
 4 052 216  
 }  
 23 275 261

## Le budget

Le projet de **budget 2020** :

- reprend **les résultats de l'exercice 2019**, ce qui permet à l'assemblée d'envisager les prévisions budgétaires de l'exercice à venir sur des bases réelles,
- prend en compte l'ensemble des actions inscrites dans le plan d'actions pluriannuel 2018-2020, tant en fonctionnement qu'en investissement
- s'inscrit dans une **démarche de gestion rigoureusement maîtrisée** des dépenses de fonctionnement et de confortement de l'épargne.

## Les résultats du budget principal et des 18 budgets annexes :

Les résultats 2019 ont été approuvés par le conseil communautaire en date du 11 mars 2020 ainsi que les restes à réaliser aux montants ci-dessous :

**Le résultat de clôture 2019 : 3 045 691.86 €**

Les budgets	Résultat de clôture 2019	
	Fonctionnement	Investissement
<b>Budget principal</b>	1 914 386,81	1 282 743,48
<b>Office de tourisme</b>	0,08	61 622,97
ATELIER RELAIS CHAROLLET	51 392,77	- 40 433,90
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	499,27	- 13 049,91
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	20 534,00	39 256,42
MAISON CANAL - AVRILLY	73 104,09	- 223 649,31
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	28 938,58	- 28 937,48
BIC ATELIER RELAIS	- 337,86	145 615,12
ZA SALIGNY	8 724,49	-
ZA CHAVROCHES	717,08	- 716,00
ZA LIERNOLLES	204,58	- 2,00
ZA SEPT FONDS	67 365,53	- 63 208,24
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 157,56	306 037,89
ATELIER DES VERNISSES	3 701,86	- 101 332,76
CŒUR COM <sup>CIAL</sup> ST GERAND LE PUY	2 666,41	- 2 626,25
POLE EMPLOI ENTREPRISES	18 701,73	- 18 700,08
ZAC LA FEUILLOUSE	45 895,58	- 32 746,04
ZAC VARENNES FORTERRE	15 994,38	- 314 635,59
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	-	- 203 193,40
<b>Total budgets annexes</b>	<b>339 260,13</b>	<b>- 490 698,56</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 253 646,94</b>	<b>792 044,92</b>

## Les Restes à réaliser – budget

Les restes à réaliser du budget principal et des budgets annexes ont été approuvés comme suit le 11 mars 2019 :

BUDGETS 2019	INVESTISSEMENT REALISE		Résultat clôture	RESTES A REALISER		Total
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
<b>Budget principal</b>	<b>1 209 429,66</b>	<b>2 492 173,14</b>	<b>1 282 743,48</b>	<b>3 744 185</b>	<b>1 913 638</b>	<b>- 1 830 547</b>
<b>Budgets annexes</b>						-
OFFICE DE TOURISME	1 061,85	62 684,82	<b>61 622,97</b>	70 958		- <b>70 958</b>
ATELIER RELAIS CHAROLLET	118 894,90	78 461,00	- <b>40 433,90</b>			-
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	25 500,09	12 450,18	- <b>13 049,91</b>			-
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	67 583,65	106 840,07	<b>39 256,42</b>	21 000		- <b>21 000</b>
MAISON CANAL - AVRILLY	298 072,54	74 423,23	- <b>223 649,31</b>	26 323	176 868	<b>150 545</b>
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	119 045,05	90 107,57	- <b>28 937,48</b>			-
BIC ATELIER RELAIS	17 848,81	163 463,93	<b>145 615,12</b>	1 000		- <b>1 000</b>
ZA SALIGNY	-	-	-			-
ZA CHAVROCHES	716,00	-	- <b>716,00</b>			-
ZA LIERNOLLES	2,00	-	- <b>2,00</b>			-
ZA SEPT FONS	63 208,24	-	- <b>63 208,24</b>			-
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	64 200,14	370 238,03	<b>306 037,89</b>	401 335	110 000	- <b>291 335</b>
ATELIER DES VERNISSES	168 559,13	67 226,37	- <b>101 332,76</b>	53 685	31 310	- <b>22 375</b>
CŒUR COM <sup>CIAL</sup> ST GERAND LE PUY	11 428,75	8 802,50	- <b>2 626,25</b>	600		- <b>600</b>
POLE EMPLOI ENTREPRISES	83 677,08	64 977,00	- <b>18 700,08</b>	2 500	2 500	-
ZAC LA FEUILLOUSE	32 746,04	-	- <b>32 746,04</b>			-
ZAC VARENNES FORTERRE	314 635,59	-	- <b>314 635,59</b>			-
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	203 193,40	-	- <b>203 193,40</b>	216 806	140 000	- <b>76 806</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 590 373,26</b>	<b>1 099 674,70</b>	- <b>490 698,56</b>	<b>794 207</b>	<b>460 678</b>	- <b>2 164 076</b>

## L'affectation des résultats 2019 – budget principal et budgets annexes

Le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Dans ce cas, il sera inscrit en réserve au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ». Toutefois, le résultat de chaque section peut être reporté :

- au compte 001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement, et
- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement

Il est proposé à l'assemblée d'affecter les résultats de fonctionnement 2019 comme il est indiqué ci-dessous :

LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES							
Budget Principal	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER		BESOIN FINANCT	AFFECTATION	REPORT CPT 002
	Résultat de clôture 2019		Dépenses	Recettes			
	1 914 386,81	1 282 743,48	3 744 185	1 913 638	- 547 803,52	900 000	1 014 386,81
Budgets annexes	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Restes à réaliser		BESOIN FINANCT	AFFECTATION	REPORT CPT 002
	Résultat de clôture 2019		Dépenses	Recettes			
OFFICE DE TOURISME	0,08	61 622,97	70 958		- 9 335,03	0,08	
ATELIER RELAIS CHAROLLET	51 392,77	- 40 433,90			- 40 433,90	40 433,90	10 958,87
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	499,27	- 13 049,91			- 13 049,91	499,27	-
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	20 534,00	39 256,42	21 000				20 534,00
MAISON CANAL - AVRILLY	73 104,09	- 223 649,31	26 323	176 868	- 73 104,31	73 104,09	-
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	28 938,58	- 28 937,48			- 28 937,48	28 938,58	-
BIC ATELIER RELAIS	- 337,86	145 615,12	1 000				- 337,86
ZA SALIGNY	8 724,49	-					8 724,49
ZA CHAVROCHES	717,08	- 716,00			- 716,00		717,08
ZA LIERNOLLES	204,58	- 2,00					204,58
ZA SEPT FONS	67 365,53	- 63 208,24					67 365,53
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 157,56	306 037,89	401 335	110 000			1 157,56
ATELIER DES VERNISSES	3 701,86	- 101 332,76	53 685	31 310	- 123 707,76	3 701,86	-
CŒUR COM <sup>CIAL</sup> ST GERAND LE PUY	2 666,41	- 2 626,25	600		- 3 226,25	2 666,41	-
POLE EMPLOI ENTREPRISES	18 701,73	- 18 700,08	2 500	2 500	- 18 700,08	18 701,73	-
ZAC LA FEUILLOUSE	45 895,58	- 32 746,04			- 32 746,04		45 895,58
ZAC VARENNES FORTERRE	15 994,38	- 314 635,59			- 314 635,59		15 994,38
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	-	- 203 193,40	216 806	140 000	- 279 999,40		-
<b>TOTAL BUDGETS ANNEXES</b>	<b>339 260,13</b>	- <b>490 698,56</b>	<b>794 207</b>	<b>460 678</b>	- <b>938 591,75</b>	<b>168 045,92</b>	<b>171 214,21</b>
9							
<b>TOTAL</b>	<b>2 253 646,94</b>	<b>792 044,92</b>	<b>4 538 392</b>	<b>2 374 316</b>	- <b>1 486 395,27</b>	<b>1 068 045,92</b>	<b>1 185 601,02</b>

# Le budget principal 2020

## La section de Fonctionnement

Cette partie budgétaire retrace les dépenses et les recettes permanentes et régulières nécessaires à la gestion courante des services communautaires.

La section de fonctionnement, équilibrée en dépenses et en recettes est proposée à **13 273 475 €**.

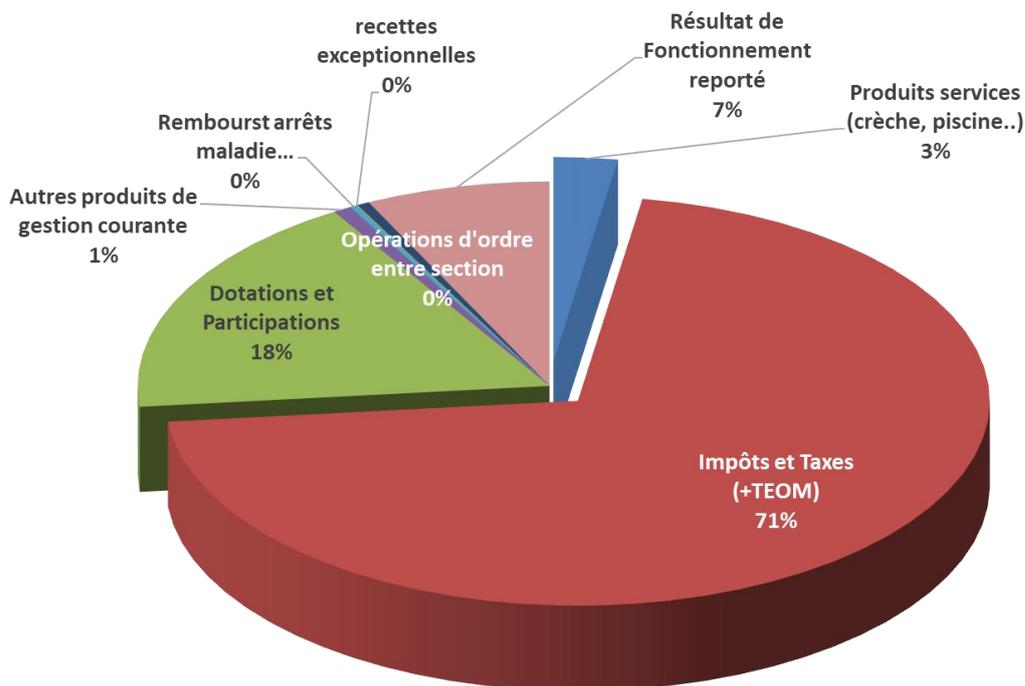
Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Cpt	Libellé					
011	Charges à caractère général	874 904,06	852 775,80	1 243 880	819 380,98	1 385 032
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 296 115,85	2 150 917,82	2 636 000	2 268 530,01	2 615 080
014	Atténuation de produits	6 846 430,55	7 206 840,55	7 333 433	7 332 959,56	7 489 438
65	Charges de gestion courante	713 988,55	743 483,22	901 500	785 634,87	845 325
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>10 731 439,01</b>	<b>10 954 017,39</b>	<b>12 114 813</b>	<b>11 206 505,42</b>	<b>12 334 875</b>
66	Charges financières	70 726,56	65 201,39	70 000	62 812,60	65 900
67	Charges exceptionnelles	2 602,77	13 083,06	2 000	118,58	2 000
022	Dépenses imprévues			241 552		130 700
<b>Total des dépenses financières et except</b>		<b>73 329,33</b>	<b>78 284,45</b>	<b>313 552</b>	<b>62 931,18</b>	<b>198 600</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 804 768,34</b>	<b>11 032 301,84</b>	<b>12 428 365,00</b>	<b>11 269 436,60</b>	<b>12 533 475</b>
023	Virement à la section d'investissement			272 130		150 000
042	Opérations d'ordre entre section	795 672,05	428 982,25	440 450	456 610,04	590 000
043	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>795 672,05</b>	<b>428 982,25</b>	<b>712 580</b>	<b>456 610,04</b>	<b>740 000</b>
<b>Total DEPENSES</b>		<b>11 600 440,39</b>	<b>11 461 284,09</b>	<b>13 140 945,00</b>	<b>11 726 046,64</b>	<b>13 273 475</b>
<b>Recettes FONCTIONNEMENT</b>		<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
Cpt	Libellé					
70	Produits de services, du domaine	476 823,62	440 189,92	427 800,00	407 343,81	331 600
73	Impôts et Taxes	8 530 860,00	9 024 743,00	9 275 867,00	9 386 675,92	9 365 745
74	Dotations et Participations	2 402 146,87	2 303 275,90	2 296 299,00	2 610 244,90	2 359 865
75	Autres produits de gestion courante	101 373,47	119 888,71	109 000,00	114 323,82	97 000
013	Atténuation de charges	77 920,41	79 091,93	23 692,00	74 678,67	34 988
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 589 124,37</b>	<b>11 967 189,46</b>	<b>12 132 658,00</b>	<b>12 593 267,12</b>	<b>12 189 198</b>
76	Dotations et réserves	16,80	18,90		18,90	
77	Produits exceptionnels	453 477,50	3 853,09		51 081,43	6 000
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement Ex</b>		<b>12 042 618,67</b>	<b>11 971 061,45</b>	<b>12 132 658,00</b>	<b>12 644 367,45</b>	<b>12 195 198</b>
042	Opérations d'ordre entre section	36 046,85	40 465,49	50 800,00	38 577,67	63 890
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>36 046,85</b>	<b>40 465,49</b>	<b>50 800,00</b>	<b>38 577,67</b>	<b>63 890</b>
002	Résultat de Fonctionnement reporté	968 756,52	1 000 981,65	957 487,00	957 488,33	1 014 387
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>12 078 665,52</b>	<b>12 011 526,94</b>	<b>12 183 458,00</b>	<b>12 682 945,12</b>	<b>12 259 088</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>13 047 422,04</b>	<b>13 012 508,59</b>	<b>13 140 945,00</b>	<b>13 640 433,45</b>	<b>13 273 475</b>

### L'impact de la crise sanitaire

A l'instar des autres collectivités territoriales et leurs établissements publics, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire va subir les impacts liés à l'épidémie de Covid-19 dès cette année.

Elle doit faire face aux dépenses supplémentaires liées aux mesures sanitaires imposées malgré la baisse des produits de l'exploitation, c'est-à-dire des services ouverts au public (piscine, crèche, médiathèque...).

► 13 273 475 €



**Chap 70 – les produits des services, du domaine et ventes diverses : ..... 331 600 €**

Provenant de l'activité des services : entrées et activités piscine, crèche, remboursement des frais de personnel des budgets annexes de la collectivité, le produit de l'exploitation directe de la Communauté sera le plus impacté par la crise sanitaire, compte tenu de la fermeture des services pendant plus de 2 mois.

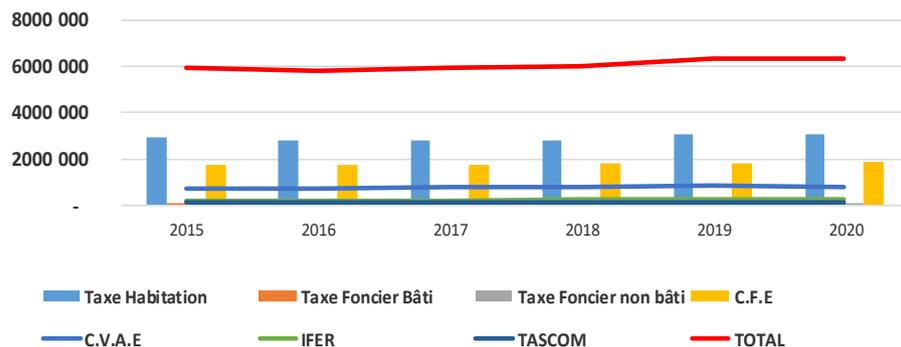
**Chap 73 – Impôts et taxes : ..... 9 365 745 €**

Constitués essentiellement de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier bâti et non bâti, ils représentent environ 71 % des ressources réelles d'exploitation (de l'exercice) de l'EPCI.

► **Fiscalité**

	PRODUITS FISCALITE DIRECTE LOCALE						Ecarts
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2019
Taxe Habitation	2 911 278	2 796 962	2 828 416	2 786 656	3 076 023	3 071 105	-0,16%
Taxe Foncier Bâti	91 495	91 897	94 601	96 216	99 288	100 809	1,53%
Taxe Foncier non bâti	82 930	83 815	84 118	85 116	86 956	87 978	1,18%
C.F.E	1 776 528	1 760 461	1 767 326	1 837 814	1 842 147	1 884 022	2,27%
C.V.A.E	752 566	751 561	794 088	791 731	852 279	819 545	-3,84%
IFER	176 108	221 895	222 608	264 285	272 004	274 730	1,00%
TASCOM	120 484	123 161	121 578	108 515	104 636	104 636	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>5 911 388</b>	<b>5 829 752</b>	<b>5 912 735</b>	<b>5 970 333</b>	<b>6 333 333</b>	<b>6 342 825</b>	

Le produit prévisionnel de la fiscalité « ménages » et « économique » :



Les taux votés le 26 juin 2020

FISCALITE "MENAGES"				Ecart	
ANNEE	2017	2018	2019	2020	2020/2019
<b>BASES</b>	<b>REALISATIONS</b>			<b>Prévisions</b>	<b>Prév/Réal</b>
Taxe d'habitation	25 095 858	24 422 931	26 963 314	27 323 000	1,33%
Taxe Foncier Bâti	23 741 432	24 420 314	25 206 295	25 586 000	1,51%
Taxe Foncier non Bâti	4 522 487	4 576 146	4 675 217	4 730 000	1,17%
<b>Total bases</b>	<b>53 359 777</b>	<b>53 419 391</b>	<b>56 844 826</b>	<b>57 639 000</b>	<b>1,40%</b>
<b>TAUX</b>	<b>TAUX</b>			<b>Propositions</b>	<b>EABL</b>
Taxe d'habitation	11,24%	11,41%	11,41%		
Taxe Foncier Bâti	0,394%	0,394%	0,394%	0,394%	
Taxe Foncier non Bâti	1,86%	1,86%	1,86%	1,86%	
<b>PRODUITS</b>	<b>TOTAL</b>			<b>Prévisions</b>	<b>TOTAL</b>
Taxe d'habitation	2 828 416	2 786 656	3 076 023	3 071 105	-0,16%
Taxe Foncier Bâti	94 601	96 216	99 288	100 809	1,53%
Taxe Foncier non Bâti	84 118	85 116	86 956	87 978	1,18%
<b>Total produits</b>	<b>3 007 135</b>	<b>2 967 989</b>	<b>3 262 267</b>	<b>3 259 892</b>	<b>-0,07%</b>
FISCALITE "ECONOMIQUE"				Ecart	
ANNEE	2017	2018	2019	2020	2020/2019
<b>C.F.E</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Prévisions</b>	<b>Prév/Réal</b>
<b>BASES</b>	<b>6 813 129</b>	<b>7 084 865</b>	<b>7 110 726</b>	<b>7 263 000</b>	<b>0,37%</b>
<b>TAUX</b>	<b>25,94%</b>	<b>25,94%</b>	<b>25,94%</b>	<b>25,94%</b>	
<b>PRODUIT</b>	<b>1 767 326</b>	<b>1 837 814</b>	<b>1 842 147</b>	<b>1 884 022</b>	<b>2,27%</b>
<b>CVAE</b>	<b>Réalisations</b>			<b>Prévisions</b>	<b>Prév/Réal</b>
CVAE	794 088	791 731	852 279	819 545	-3,84%
IFER	222 608	264 285	272 004	274 730	1,00%
TASCOM	121 578	108 515	104 636	104 636	0,00%
<b>Total produits</b>	<b>1 138 274</b>	<b>1 164 531</b>	<b>1 228 919</b>	<b>1 198 911</b>	<b>-2,44%</b>
<b>TOTAL RECETTES FISCALES</b>	<b>5 912 735</b>	<b>5 970 334</b>	<b>6 333 333</b>	<b>6 342 825</b>	<b>0,15%</b>

La taxe d'Habitation :

- Par la note explicative de synthèse préalable à la réunion de l'assemblée communautaire du 16 avril 2018, il a été exposé les conséquences de la suppression de l'abattement fiscal communautaire ou de l'absence de politique d'abattement fiscale communautaire en 2018 concernant la Taxe d'Habitation :

« L'impact sur les bases de TH communautaires de 2018 du fait de la suppression de la politique d'abattement fiscal instaurée par la Communauté de communes Val de Besbre, suite à la fusion des 3 EPCI se traduit par une

*baisse des bases de TH communautaires d'un montant de 431 858 € et par de TH de 48 540 €. »*

- Par délibération du 24 septembre 2018, l'assemblée communautaire ayant décidé de mettre en place une politique d'abattement fiscal, celle-ci se limitant aux abattements obligatoires de droit commun pour personnes à charges soit 10 % et 15 %, les abattements sont dorénavant calculés sur la valeur locative moyenne intercommunale et non communale.
- **Pour l'année 2019**, la revalorisation des valeurs locatives prévue au taux de **2,2%** par la loi de finances ainsi que l'impact positif de l'abattement fiscal communautaire s'est traduit par une hausse importante des bases de TH et par conséquent du produit, ce dernier étant supérieur de 303 400 € à celui de 2018.
  - La revalorisation des bases de T.H 2018 au taux de 2.2 % = ..... + 537 304 €
  - Le produit correspondant s'élève à ..... **61 306 €**
  - L'impact de la politique d'abattement fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur les bases 2018 : ..... + 2 122 365 €
  - Le produit correspondant s'élève à ..... **242 161 €**

Pour rappel, le taux de TH 2018 avait été voté avec une augmentation de 1.5 % (soit de 11.24 % à 11.41 %)

- **Pour l'année 2020**, compte tenu de la suppression progressive de la TH, la perte de produit fiscal 2020 est issue du calcul ci-après réservé aux EPCI et Paris (Bases TH 2020 x Taux TH 2017)
  - montant attendu par application du taux de l'EPCI voté à 11.41 % ..... 3 117 554 €
  - montant réellement encaissé ..... 3 071 105 €
  - soit un écart négatif de ..... **46 449 €**

#### **La taxe foncière bâtie – la taxe foncière non bâtie :**

- L'augmentation des bases 2020/2019 s'élève à 1.52 % et 1.18 %. Les taux relativement faibles expliquent la faible hausse du produit.

#### **► Le vote des taux de fiscalité – le 26 juin 2020**

**Pour l'année 2020, l'assemblée communautaire de composition mixte imposée par le contexte de crise sanitaire a décidé de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales 2019 :**

- Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) : 25.94 %
- Taxe foncière (bâti) : 0.394 %
- Taxe foncière (non bâti) : 1.86 %

## La T.E.O.M

Le produit de la TEOM collecté par l'EPCI fait l'objet d'un reversement intégral aux SICTOM Nord et Sud Allier. L'opération est budgétairement neutre.

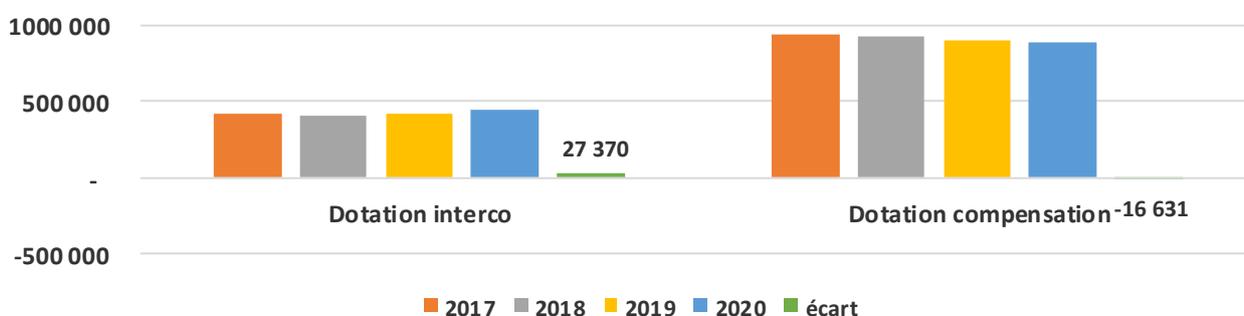
- Le produit de TEOM attendu : ..... **3 017 170 €**
  - par le SICTOM Nord Allier - secteur de Dompierre sur Besbre : ..... 1 260 941 €
  - par le SICTOM Sud Allier - secteur de Varennes sur Allier et le Donjon : ..... 1 756 229 €

**Chap 74 – Dotations, subventions et participations : ..... 2 359 865 €**

En 2020, une hausse globale des dotations estimée à 0.81 %.

DGF	2017	2018	2019	2020	écart
Dotation interco	417 175	413 321	420 613	447 983	27 370
Dotation compensation	950 845	930 990	909 613	892 982	- 16 631
Total	1 368 020	1 344 311	1 330 226	1 340 965	<b>10 739</b>

- la dotation de compensation enregistre à elle seule une baisse de 1.83 %.



Sont également encaissées les principales subventions :

- versées par les partenaires institutionnels intervenant au financement du chantier d'insertion, des structures sociales (RAM, crèche), pour **485 000 € environ**,

- les allocations compensatrices versées par l'Etat pour compenser les exonérations fiscales décidées par la loi pour **462 051 €**,

↳ la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) encaissée pour **69 849 €** jusqu'alors inscrite au montant de **74 166 €** depuis 2017.

**Chap 75 – Autres produits de gestion courante : ..... 97 000 €**

Sont enregistrés le montant des loyers, celui de la redevance due par l'AGEPAPH dans le cadre de la DSP concernant l'exploitation de l'hébergement temporaire de Jaligny sur Besbre pour 35 000 €.

**Chap 77 – Produits exceptionnels : ..... 6 000 €**

Les éventuels produits exceptionnels reçus sont prévus à hauteur de 6 000 €.

**Chap 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections..... 63 890 €**

Les subventions reçues font l'objet d'une opération d'ordre en recettes de fonctionnement et d'une dépense en section d'investissement pour le même montant.

**Chap 002 – Excédent de fonctionnement reporté ..... 1 014 387 €**

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent est conservé en report pour un montant moyen d'env. 1M€.

Envoyé en préfecture le 11/08/2020

Reçu en préfecture le 11/08/2020

Affiché le



ID : 003-200071470-20200730-DELIB2020076-DE

## Vote des taux TEOM 2020

- Vote des taux de TEOM 2020 – secteur de Dompierre sur besbre – SICTOM Nord Allier – le 26 juin 2020

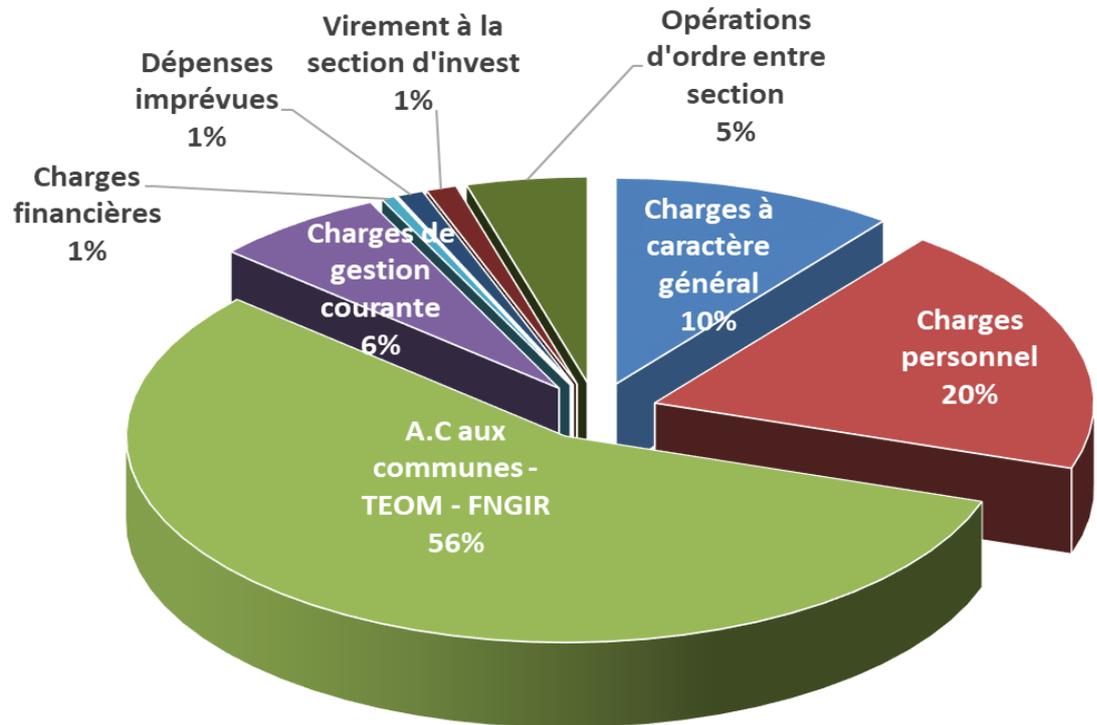
Communes	Zones	2018				Zones	2019				Zones	2020			
		Base imposable	Produit		Taux voté		Base imposable	Produit attendu		Taux voté		Base imposable	Produit attendu		Taux voté
Beaulon	C 1'	211 543	19 800	158 523	9,36%	C 1'	218 431	20 314	162 974	9,30%	C 1'	203 135	18 384	161 830	9,05%
	C1	1 195 882	138 722		11,60%	C1	1 238 433	142 667		11,52%	C1	1 279 885	143 475		11,21%
Châtelperron	C1'	110 467	12 505	12 505	11,32%	C1'	113 774	12 788	12 793	11,24%	C1'	115 107	12 593	12 593	10,94%
Chavroches	C1'	234 286	26 521	26 521	11,32%	C1'	239 965	26 972	26 982	11,24%	C1'	243 562	26 646	26 646	10,94%
Diou	C1'	15 024	1 406	171 959	9,36%	C1'	15 316	1 424	174 942	9,30%	C1'	15 484	1 401	173 110	9,05%
	C0,50	51 070	5 194		10,17%	C0,50	51 864	5 243		10,11%	C0,50	54 653	5 372		9,83%
	C1	194 893	22 608		11,60%	C1	200 599	23 109		11,52%	C1	202 856	22 740		11,21%
	C2	988 580	142 751		14,44%	C2	1 011 669	145 175		14,35%	C2	1 028 502	143 579		13,96%
Dompierre / Besbre	C0,5'	103 933	8 460	431 313	8,14%	C0,5'	115 315	9 317	442 681	8,08%	C0,5'	115 888	9 120	439 620	7,87%
	C0,50	35 575	3 618		10,17%	C0,50	36 357	3 676		10,11%	C0,50	36 789	3 616		9,83%
	C2	2 492 705	359 947		14,44%	C2	2 575 237	369 547		14,35%	C2	2 633 468	367 632		13,96%
	C3	316 709	59 288		18,72%	C3	323 517	60 142		18,59%	C3	327 307	59 210		18,09%
Jaligny / Besbre	C 1'	103 260	11 689	72 432	11,32%	C 1'	105 720	11 883	73 443	11,24%	C 1'	80 529	8 810	72 951	10,94%
	C2'	432 952	60 743		14,03%	C2'	441 794	61 542		13,93%	C1	473 014	64 141		13,56%
Liernolles	C1'	144 891	16 402	16 402	11,32%	C1'	148 836	16 729	16 736	11,24%	C 0,5'	151 054	14 365	14 365	9,51%
Mercy	C 0,5'	165 944	16 329	16 329	9,84%	C 0,5'	171 730	16 795	16 791	9,78%	C 0,5'	173 918	16 540	16 540	9,51%
Monétay / Loire	C0,5'	136 621	13 444	20 296	9,84%	C0,5'	139 743	13 667	20 734	9,78%	C0,5'	141 376	13 445	19 542	9,51%
	C0,50	567	70		12,30%	C0,50	579	71		12,22%	C1'	586	64		10,94%
	C1	48 343	6 783		14,03%	C1	50 237	6 998		13,93%	C 0,50	50 675	6 025		11,89%
Pierrefitte / Loire	C0,50	64 030	7 876	50 659	12,30%	C0,50	66 685	8 149	52 236	12,22%	C0,50	21 513	2 558	48 520	11,89%
	C 1	304 939	42 783		14,03%	C 1	316 405	44 075		13,93%	C 0,5'	107 062	10 182		9,51%
	C 0,5'					C 0,5'					C 1	263 903	35 785		13,56%
Saint Gérard de Vaux	C1	288 013	40 408	40 408	14,03%	C1	296 620	41 319	41 329	13,93%	C 1	300 228	40 711	40 701	13,56%
Saint Léon	C1'	245 944	27 841	57 390	11,32%	C1'	253 013	28 439	58 334	11,24%	C1'	230 778	25 247	58 213	10,94%
	C2'	210 611	29 549		14,03%	C2'	214 485	29 878		13,93%	C1	243 111	32 966		13,56%
St Pourçain / Besbre	C1'	159 683	18 076	34 379	11,32%	C1'	163 339	18 359	35 033	11,24%	C1'	166 879	18 257	34 730	10,94%
	C1	116 199	16 303		14,03%	C1	119 619	16 663		13,93%	C1	121 489	16 474		13,56%
Saint Voir	C0,5'	68 369	6 728	12 005	9,84%	C0,5'	69 854	6 832	12 170	9,78%	C 0,5'	72 227	6 869	12 530	9,51%
	C1'	46 617	5 277		11,32%	C1'	47 494	5 338		11,24%	C1'	51 710	5 657		10,94%
Saligny / Roudon	C0,50	203 099	22 625	61 529	11,14%	C0,50	207 465	22 966	62 510	11,07%	C 0,5'	220 488	18 984	55 920	8,61%
	C1	306 331	38 904		12,70%	C1	313 363	39 546		12,62%	C0,50	46 286	4 985		10,77%
											C1	260 219	31 955		12,28%
Thionne	C1'	236 651	26 789	26 789	11,32%	C1'	241 851	27 184	27 194	11,24%	C1'	247 782	27 107	27 107	10,94%
Vaumas	C0,5'	112 430	11 063	45 614	9,84%	C0,5'	116 540	11 398	46 602	9,78%	C0,5'	118 160	11 237	46 023	9,51%
	C0,50	25 256	3 106		12,30%	C0,50	25 813	3 154		12,22%	C0,50	26 120	3 106		11,89%
	C1	224 122	31 444		14,03%	C1	230 045	32 045		13,93%	C1	233 632	31 680		13,56%
<b>TOTAL</b>		<b>9 595 539</b>	<b>1 255 050</b>	<b>1 255 065</b>		<b>Total</b>	<b>9 881 707</b>	<b>1 283 406</b>	<b>1 283 484</b>		<b>Total</b>	<b>10 059 375</b>	<b>1 260 918</b>	<b>1 260 941</b>	
<b>Ecart 2020/2019/2018 bases et produits</b>							2,98%	2,26%				1,80%	-1,75%		

## Vote des taux TEOM 2020

- Vote des taux de TEOM 2020 - secteur de Varennes sur Allier et Le Donjon – SICTOM Sud Allier- le 26 juin 2020 :

Répartition des charges 2020 - service collecte et traitement par SICTOM Sud Allier							Taux voté 2020						
COMMUNES	Population		Coût par zone				Total général des charges	Bases d'imposition	Taux 2020 voté	Produit 2020	Rappel taux 2018	Rappel taux 2019	Produit 2019
			Porte à porte			Conteneurs							
			ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4							
			135,36	140,65	142,41	122,03							
AVRILLY	140					17 084,20	17 084,20	139 096	14,22%	19 776	12,11	13,02%	18 110
BOUCE	526	446	60 370,56				60 370,56	307 427	17,45%	53 646	16,62	15,98%	48 159
		80				9 762,40	9 762,40	51 970	15,74%	8 178	14,98	14,41%	7 404
LE BOUCHAUD	219					26 724,57	26 724,57	150 746	14,22%	21 433	12,11	13,02%	18 898
CINDRE	309					37 707,27	37 707,27	226 173	15,74%	35 589	14,98	14,41%	32 184
CRECHY	471	468	63 348,48				63 348,48	284 491	17,45%	49 643	16,62	15,98%	44 269
		3	-			366,09	366,09	3 101	15,74%	488	12,11	14,41%	442
LE DONJON	987		-			120 443,61	120 443,61	1 084 637	14,22%	154 210	12,11	13,02%	140 207
LANGY	282		38 171,52				38 171,52	185 690	17,45%	32 403	16,62	15,98%	28 656
LENAX	265		-			32 337,95	32 337,95	227 248	14,22%	32 309	12,11	13,02%	29 257
LODDES	164		-			20 012,92	20 012,92	155 523	14,22%	22 112	12,11	13,02%	20 028
LUNEAU	301		-			36 731,03	36 731,03	215 007	14,22%	30 569	12,11	13,02%	27 427
MONTAIGU LE BLIN	316		42 773,76				42 773,76	308 980	18,43%	56 953	17,55	16,88%	51 118
MONTAIGUET EN FOREZ	324		-			39 537,72	39 537,72	306 968	14,22%	43 644	12,11	13,02%	39 586
MONTCOMBROUX LES MINES	323		-			39 415,69	39 415,69	317 024	14,22%	45 073	12,11	13,02%	40 751
MONTOLDRE	478	366	49 541,76				49 541,76	247 682	17,45%	43 220	16,62	15,98%	38 967
		112				13 667,36	13 667,36	62 337	15,74%	9 809	14,98	14,41%	8 873
NEUILLY EN DONJON	224		-			27 334,72	27 334,72	161 328	14,22%	22 937	12,11	13,02%	20 652
LE PIN	415		-			50 642,45	50 642,45	325 826	14,22%	46 325	12,11	13,02%	42 145
RONGERES	581	572	77 425,92				77 425,92	400 100	17,45%	69 817	16,62	15,98%	62 857
		9				1 098,27	1 098,27	3 702	15,74%	583	14,98	14,41%	527
SAINT DIDIER EN DONJON	274		-			33 436,22	33 436,22	185 045	14,22%	26 309	12,11	13,02%	23 649
SAINT FELIX	334		45 210,24				45 210,24	200 361	17,45%	34 963	16,62	15,98%	31 614
SANSSAT	275					33 558,25	33 558,25	230 768	15,74%	36 312	14,98	14,41%	32 190
SAINT GERAND LE PUY	909	10				1 220,30	1 220,30	14 058	15,74%	2 212	14,98	14,41%	1 899
		300	40 608,00				40 608,00	214 730	17,45%	37 470	16,62	15,98%	33 783
		599		84 249,35			84 249,35	440 994	18,14%	79 987	17,27	16,61%	69 872
SAINT LEGER DE VOUZANCE	275				33 558,25	33 558,25	199 132	14,22%	28 312	12,11	13,02%	24 823	
SORBIER	317				36 683,51	36 683,51	229 412	15,74%	36 099	14,98	14,41%	32 526	
TRETEAU	551				67 238,53	67 238,53	334 595	15,74%	52 650	14,98	14,41%	47 736	
TREZELLES	411				50 154,33	50 154,33	318 376	15,74%	50 098	14,98	14,41%	44 953	
VARENNES SUR TECHE	260				31 727,80	31 727,80	177 527	14,22%	25 240	12,11	13,02%	22 836	
VARENNES S/A	3631	3622		515 809,02		515 809,02	515 809,02	4 542 030	12,04%	547 069	11,47	11,03%	490 600
		9				1 098,27	1 098,27	7 668	10,32%	791	9,83	9,45%	716
<b>TOTAL (27 communes) SICTOM</b>	<b>13562</b>		<b>417 450,24</b>	<b>84 249,35</b>	<b>515 809,02</b>	<b>761 541,71</b>	<b>1 779 050,32</b>						
TOTAL demandé après application du mécanisme de lissage des taux pour 1 année servant de base pour appel TEOM 2020							<b>1 756 212</b>	<b>12 259 752</b>		<b>1 756 229</b>			<b>1 577 718</b>

► 13 273 475 €



**Chap 011 - à caractère général : ..... 1 385 032 €**

Elles concernent les achats de biens et de services correspondant aux dépenses quotidiennes des collectivités (fluides 238 000 € - la maintenance 80 000 € - et également les cotisations et concours divers (90 000 €) Elles intègrent également les études prévues dans le cadre du plan d'actions 2018-2020 (démarche environnementale – développement économique - petite enfance – schéma mutualisation – réseau médiathèques 253 000 €) pour l'exercice 2020.

**Chap 012 - de personnel et frais assimilés : ..... 2 615 080 €**

La progression des charges de personnel comprend : l'ensemble des emplois communautaires statutaires, contractuels de droit public et de droit privé . Sont pris en compte, les avancements de carrière ainsi que l'ingénierie prévue par le plan d'actions 2018-2020 ( développement territorial – contrat local de santé – politique accueil) et pour les nécessités des services fonctionnels (administration générale finances – communication) pour l'exercice 2020. Des crédits sont inscrits pour financer les dépenses relatives aux mesures sanitaires.

**Chap 014 - des reversements fiscaux : .....7 489 438 €**

Il s'agit du 1<sup>er</sup> poste de dépense de la collectivité. Le versement de l'attribution de compensation (A.C) aux communes pour 4 167 792 €, de la TEOM pour 3 017 170 €, le versement au FNGIR (fonds individuel de garantie individuelle de ressources de 303 478 €.

**Chap 65 - autres charges de gestion courante : .....**

Elles concernent les subventions versées aux organismes publics (Syndicat de Villemouze, SDE03) aux associations, aux budgets annexes (444 560 €) ainsi que les indemnités versées aux élus. La provision pour les subventions aux associations d'un montant de 120 000 €.

**Chap 66 - autres charges financières : ..... 65 900 €**

La charge des intérêts d'emprunts représentant un montant presque « symbolique » dans la dette et dans les dépenses de fonctionnement.

**Chap 022 – Dépenses imprévues ..... 130 700 €**

Cette procédure prévue à l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter de décisions modificatives de l'assemblée délibérante.

**Chap 023 – Virement à la section d'investissement..... 150 000 €**

Ajouté au résultat de fonctionnement 2019 affecté à la section d'investissement, un virement d'un montant de 150 000 € de la section de fonctionnement permet de renforcer les moyens d'investir au montant total de 1 050 000 €.

**Chap 042 – Opérations d'ordre (amortissements) .....590 000 €**

Les études, acquisitions, travaux amortissables font l'objet d'une opération d'ordre en dépenses de fonctionnement et d'une recette en section d'investissement pour le même montant.

**La dette – l'annuité 2020**

**L'annuité 2020 du budget principal et des budgets annexes :**

Budgets	2019			2020		
	INVEST	FONCT	Annuité	INVEST	FONCT	Annuité
	Capital	Intérêts		Capital	Intérêts	
<b>Principal</b>	254 369	60 763	<b>315 132</b>	255 220	55 439	<b>310 659</b>
Atelier des Vernisses	20 819	11 734	<b>32 552</b>	21 758	10 794	<b>32 552</b>
BIC Ateliers relais	12 467	1 411	<b>13 878</b>	12 980	898	<b>13 878</b>
Atelier relais "Le Charollet"	68 526	4 162	<b>72 688</b>	51 748	1 122	<b>52 870</b>
Bâtiment artisanal Les Bernards	6 767	1 718	<b>8 485</b>	6 852	1 633	<b>8 485</b>
Pole Emploi Entreprises	51 667	10 191	<b>61 858</b>	51 667	9 385	<b>61 052</b>
Immobilier Commeril de St Gérard le Puy	9 300	2 984	<b>12 284</b>	9 300	2 579	<b>11 879</b>
Maison du Canal - Avrilly	5 568	-	<b>5 568</b>	5 568	-	<b>5 568</b>
Restau-Bar-Epic Montaiguët en Forez	8 219	-	<b>8 219</b>	8 219	-	<b>8 219</b>
ZA des Bernards	13 051	8 876	<b>21 927</b>	13 681	8 246	<b>21 927</b>
<b>Montants consolidés</b>	<b>450 751</b>	<b>101 838</b>	<b>552 590</b>	<b>436 992</b>	<b>90 096</b>	<b>527 088</b>

## ► Les cotisations et subventions 2020 – des demandes à étudier.

CHAP 011	6281 - Cotisations	BP 2019	CA 2019	BP 2020
	ATDA - Mission de base	6 300	6 300,00	6 300
	ATDA - Protection des données à caractère personnel		2 300,00	2 300
	Association des Maires et Présidents de l'Allier	1 300	1 177,37	1 199
	Assoc. Canal de Roanne à Digoin	350	322,00	322
	Assoc. Canal de Roanne à Digoin (fonctionnement écluses)	1 900	1 889,00	1 889
	Pays Vichy Auvergne (0,5€ / hab.)	7 481	7 481,00	7 481
	Territoire Bourbon - Pays Moulins Auvergne	4 000		
	Territoire Bourbon - Pays Moulins Auvergne	530		
	CAUE 03 - (Conseil d'Architecture d'Urb et d'Env.	2 500	2 500,00	2 500
	Chantier école	400	411,00	
	Mission Locale Espace Jeunes MOULINS	31 000	30 486,00	30 486
	Mission Locale Espace Jeunes VICHY	11 000	10 847,41	10 466
	A.D.I.L - (Agence Dép Info s/ Logement de l'Allier)	3 773	3 773,00	3 739
	A.D.I.L - Observatoire de l'Habitat	1 650	1 650,00	1 650
	PETR Pays Nevers Sud Projet Loire Dest Itinér.	4 000	3 521,14	
	ARDTA - (Agence Rég de Dév Territoire Allier)			
	VNF (Voies Navigable Françaises) (Article 637)	300		
	FREDON Auvergne	1 000		
	Profession Sport et Loisirs		39,50	
	Réserve	12 516		21 668
	<b>Total</b>	<b>90 000,00</b>	<b>72 697,42</b>	<b>90 000</b>

CHAP 012	6474 - Cotisations Oeuvres sociales	BP 2019	CA 2019	BP 2020
	Cotisation CNAS	14 000	12 834	14 000
	<b>Total</b>	<b>14 000</b>	<b>12 834</b>	<b>14 000</b>

CHAP 65	65548 - Subvention - Pers Morales de droit public	BP 2019	CA 2019	BP 2020
	SMAT Vallée de la Besbre	45 000	43 834	
	Syndicat Mixte de VILLEMOUZE	25 000	24 922	24 422
	SDE03 Cotisation compétence générale	1 031	1 031	1 020
	SDE03 Cotisation compétence éclairage	6 923	6 923	8 495
	SDE03 - frais fonctionnement		100	903
	Réserve	2 046		15 160
	<b>Total</b>	<b>80 000</b>	<b>76 810</b>	<b>50 000</b>

65768 - versement subventions autres bénéficiaires	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Lycée professionnel Varennes	400,00		
<b>Total</b>	<b>400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

65888 - charges diverses de gestion courante	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Soutien BAFA (montant individuel 500 €)	2 000,00		
<b>Total</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>657363 - Subventions équilibre - Budgets Annexes à caractère administratif</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
- Office tourisme Communautaire	215 987	192 381	202 549
<i>sous-total</i>	<i>215 987</i>	<i>192 381</i>	<i>202 549</i>

<b>657363 - Subventions équilibre - Budgets Annexes à caractère industriel et commercial</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
- Hébergement touristique	37 877	34 466	67 714
- Restau-Bar-Épicerie Montaiguët en Forez	0		
<i>sous-total</i>	<i>37 877</i>	<i>34 466</i>	<i>67 714</i>

<b>65738 - Subventions équilibre - Budgets Annexes autres</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
- Atelier des Vernisses	3 900		54 842
- Atelier Relais Le Charollet	0		
- Bâtiment artisanal Les Bernards		28 448	8 602
- BIC Atelier relais	31 423	8 820	14 425
- Ensemble immobilier Varennes (friche Moreux)	15 389	2 493	5 825
- Cœur Commercial St Gérard le Puy	626	300	8 114
- Maison du canal	73 650	73 858	6 908
- Ordures ménagères			
- Pôle Emploi Entreprise	35 920	32 757	40 363
- ZAC La Feuillouse	0		
- ZAC Varennes Forterre	0		
- ZA Chavroches	125	10	133
- Zone de Sept Fons	0		
- ZA Saligny	0		
- ZA Liernolles	0		
- ZA Les Bernards	21 658	9 000	35 085
<i>sous-total</i>	<i>182 691</i>	<i>155 686</i>	<i>174 297</i>
<b>Total</b>	<b>436 555</b>	<b>382 533</b>	<b>444 560</b>

<b>6574 - Subventions organismes de droit privé</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
ASCM - (Association Sanssatoise de Comédie Musicale)	3 000,00	3 000,00	
Association Canal de Roanne à Digoïn (Festival Les Voix d'Eau)	500,00	500,00	
Association Festi'Domp	500,00	500,00	
Cistudes et compagnie	3 000,00	3 000,00	
Entre Bourbonnais et Forez	300,00	300,00	
Agir en Pays Jalinois	1 200,00	1 200,00	
L'Allier à livre ouvert	85,00	82,18	
Association KAPEVELO	500,00	500,00	
Comité Foire Le Bouchaud	500,00	500,00	
Comité Foire aux Dindes Jaligny	500,00	500,00	
Comité Foire de Dompierre	500,00	500,00	
Concours Agricole de Jaligny	500,00	500,00	
Concours Agricole de Varennes	500,00	500,00	
Fondation Patrimoine	600,00	500,00	
Territoire Bourbon (Moulins Cté - Leader)	2 400,00	2 200,91	
Musiques vivantes	3 000,00	3 000,00	
Ligue de l'enseignement (randonnée mémoire écoles)	250,00	250,00	
Association ACGF RUNNING (PAL'RUN)	2 000,00	2 000,00	

Association Club de la Pulka (championnat chiens de traneau)	5 000,00	500,00	
Conservatoire d'espaces naturels Allier	2 500,00		
Initiative Locale (Dvpt éco)	7 000,00	6 479,25	
Soutien Assoc Le Tremplin - Epicerie solidaires (4) convention objectifs	4 000,00	24 400,00	37 500,00
Association Solidarités Paysans	2 000,00	2 000,00	
Comité des Fêtes de Trézelles (fête du Tacot)	500,00	500,00	
Ecoles de Musique			
--> Fanfare de Diou (53 élèves)	1 907,00	1 907,00	
--> Harmonie Donjonaise (20 élèves)	719,00	719,00	
--> Sté Musicale de St Gérard Le Puy (20 élèves)	719,00	719,00	
--> Sté Musicale de Varennes/A (51 élèves)	1 835,00	1 835,00	
Association Val Libre Culture et Patrimoine	2 000,00	2 000,00	
Chambre des Métiers de l'Allier (salon artisanat et métiers d'art)	1 500,00	1 500,00	
Pétanque du Val de Besbre			
Pétanque Beaulonnaise			
Association SPSB en Baskets (St Pourçain/Besbre)			
SAINT POURSI SAINT POURSOL			
Un Espoir pour un Sourire d'Enfants			
Réserve			
<b>sous Total</b>		<b>64 592,34</b>	<b>37 500,00</b>

Soutien Petite enfance	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Centre social La Farandole Le Donjon (RAM Le Donjon)	11 500,00	10 724,20	
Centre Social Jaligny Neuilly (RAM Dompierre/Jaligny)	28 500,00	28 500,00	
Centre Social Jaligny Neuilly (journée enfance)	1 800,00	0,00	
Centre Social Jaligny Neuilly (Partir en livre)	1 500,00	1 500,00	
Maison des assistantes maternelles	1 500,00		
--> Nounous et Compagnie		500,00	
--> La Compagnie des doudous (Le Donjon)			
--> Trendr'Escale (Dompierre)			
--> Aux petites mains (St Gérard Le Puy)			
<b>sous Total</b>		<b>41 224,20</b>	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>105 816,54</b>	<b>120 000,00</b>

Les demandes de subventions déposées par les organismes de droit privé étant soumises à l'examen de la Commission des Finances, feront l'objet d'un vote par le conseil communautaire au début du mois de septembre 2020.

► 5 950 000 € ► Un emprunt d'un montant de 76 790 € nécessaire pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Elle regroupe les dépenses et recettes affectant directement la composition ou la valeur du patrimoine communautaire.

En référence au rapport d'orientations budgétaires et plus particulièrement aux opérations inscrites dans le plan pluriannuel d'actions, les opérations d'investissement correspondantes ont été inscrites pour leur montant prévu au titre de l'année 2020.

**OPERATIONS FINANCIERES - D'ORDRE ET D'EQUIPEMENT - INVESTISSEMENT - BP 2020**

Op	Libellé opérations	DEPENSES			RECETTES		
		R.à.R.2019	Prop BP 2020	TOTAL	R. à R. 2019	Prop BP 2020	TOTAL
n° 100001	Atelier des Territoires	5 597	- 5 597	-	-	-	-
n° 100003	Maison de santé - Varennes (acquis et travaux)	600 000	300 000	900 000		525 000	525 000
n° 100004	Espace de santé de proximité	100 000	- 100 000	-			
n° 100005	Accessibilité bâtiments communautaires	20 000		20 000	5 000		5 000
n° 100006	Politique Urbanisme / Planification - PLUI	156 975		156 975	48 362		48 362
n°100007	Signalétique	100 000	2 679	102 679	30 000		30 000
n°100008	Aménagement Tiers Lieux	60 000		60 000	20 000		20 000
n°100009	Modernisa "Piscines Communautaires (AP-CP) 2020-2022	720 000	480 000	1 200 000	301 728		301 728
n°100010	Soutiens Projets Diversifica" agricole	24 000		24 000			-
n°100011	Aménagement RAM - Dompierre	38 597	5 000	43 597	84 865		84 865
n°100012	Aménagement Micro-Crèche - Beaulon	334 700		334 700	247 581		247 581
n°100013	Bornes recharge Véhicules Electriques	10 800		10 800			-
n°100014	Véhicule			-			-
n°100015	Soutien entreprise Espace de vente	79 673	20 000	99 673			-
n°100016	Soutien éco énergie - Bonus performance	40 000		40 000			-
n°100017	Service Technique		1 000	1 000			-
n°100018	Solidarité Insertion	1 275	4 500	5 775			-
n°100020	Logements étage OT Dompierre		7 311	7 311			-
n°100021	Piezomètre ancien Incinérat. Pierrefitte	10 000		10 000			-
n° 100022	Construction logements adaptés - Le Donjon			-			-
n°100023	Voirie Résidence personnes âgées - Le Donjon	350 000		350 000	50 000		50 000
n°100024	Site administratif France Services - Le Donjon		6 548	6 548			-
n°100025	Maison Aquarium - Jaligny		60 000	60 000		30 000	30 000
n°100026	Parc Mobilité		80 000	80 000		64 000	64 000
n°134055	Travaux Pôle Multi-Accueil : chauff, élec, plomberie....	6 548	- 6 548	-			-
n°134059	Halte nautique - Luneau	26 050	- 20 000	6 050	48 000	- 25 000	23 000
n°134063	Mise en valeur du petit patrimoine	124 197		124 197	31 407	7 000	38 407
n°134064	Résidence séniors - Le Donjon	11 703		11 703			-
n°207106	Piscine du Val de Besbre - Dompierre	55 582	35 000	90 582			-
n°20716	O.P.A.H.	8 375	15 000	23 375			-
n°20724	Hébergement temporaire - Jaligny	6 476	48 000	54 476		21 650	21 650
n°20728	Espace René Fallet		5 000	5 000			-
n°20731	Télécentre			-	46 695		46 695
n°20732	Aménagement O.T	1 815		1 815			-
n°20734	Maison de santé pluriprofessionnelle - Dompierre	3 581		3 581			-
n°20736	Solidarité - Insertion	11 383	- 11 383	-			-
n°20738	Équipement Informatique Admin Générale	9 994	76 383	86 377			-
n°99612	Réhabilitation siège communautaire	252 295	101 000	353 295		195 000	195 000
n°99616	Piscine Communautaire - Varennes	12 634		12 634			-
n°99618	Multi accueil Brin d'Eveil	4 580	15 700	20 280			-
n°99619	Signalétique communautaire	2 679	- 2 679	-			-
n°99620	Résidence Jeunes Oxygène - Varennes			-			-
n°99621	Pôle Social Santé - Varennes	83 698		83 698		34 590	34 590
<b>Total opérations équipement</b>		<b>3 273 207</b>	<b>1 116 914</b>	<b>4 390 121</b>	<b>913 638</b>	<b>852 240</b>	<b>1 765 878</b>
Opérations non individualisées, d'ordre et financières		Dépenses			Recettes		
	Capital emprunt (éch. nouvel emprunt intégrée)		305 220	305 220	-	-	-
	Fonds de concours aux communes (AP-CP 2018-2020)	165 453	250 000	415 453			-
	Acquis bien maison santé - Varennes	280 000	- 280 000	-			-
	Avances budget zones Varennes			-			-
	Avances remboursables - Développement économique	25 525	15 010	40 535			-
	Avances Fonds région Unie		52 000	52 000			-
	Participation financière projet photovoltaïque			-			-
	Avances budgets annexes zones et immobilier - Varennes		484 781	484 781			-
	Emprunt (à réaliser)			-	1 000 000	76 790	1 076 790
	FCTVA			-		184 589	184 589
	Affectation résultat fonctionnement 2019			-		900 000	900 000
	<b>Total opérations financières</b>	<b>470 978</b>	<b>827 011</b>	<b>1 297 989</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 161 379</b>	<b>2 161 379</b>
Opérations d'ordre							
	Dotations aux amortissements		63 890	63 890		590 000	590 000
	Virement de la section de fonctionnement			-		150 000	150 000
	<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>63 890</b>	<b>63 890</b>		<b>740 000</b>	<b>740 000</b>
Dépenses imprévues							
	Dépenses imprévues		198 000	198 000			-
	<b>Total dépenses imprévues</b>		<b>198 000</b>	<b>198 000</b>			-
	<b>Excédent d'investissement reporté</b>			-			<b>1 282 743</b>
	<b>Total Restes à réaliser</b>	<b>3 744 185</b>			<b>1 913 638</b>		
	<b>Total Propositions BP 2020</b>		<b>2 205 815</b>			<b>2 753 619</b>	<b>45</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>			<b>5 950 000</b>			<b>5 950 000</b>

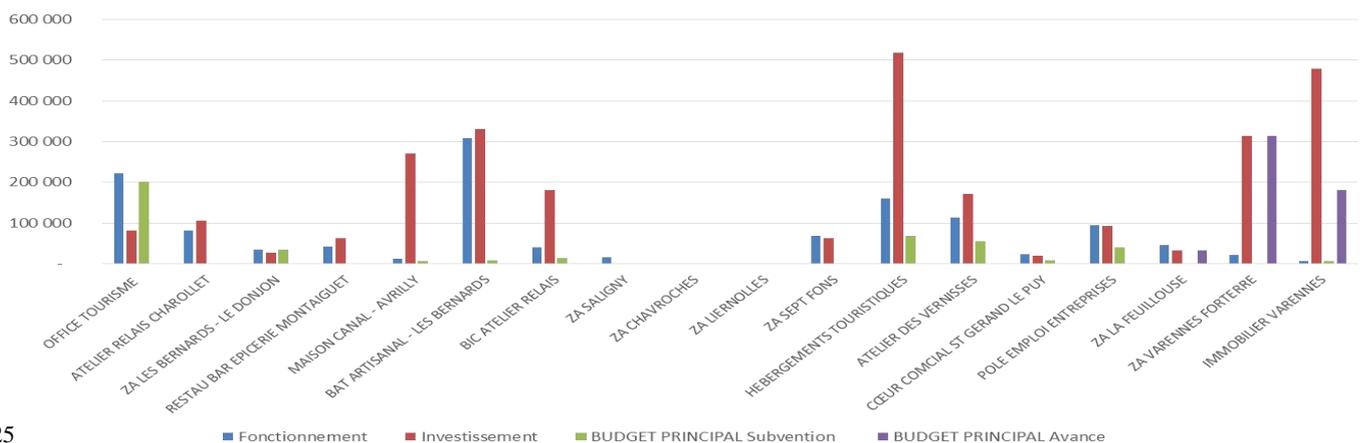
Au nombre de 18, les budgets annexes retracent les opérations dont l'individualisation est nécessaire pour des raisons fiscales (assujettissement à la TVA) ou juridiques (fixation de redevances) :

### Les prévisions budgétaires 2020

- **Fonctionnement** : ..... **1 286 683 €**
- **Investissement** : ..... **2 765 638 €**

Budgets ANNEXES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		BUDGET PRINCIPAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Subvention - Fonct	Avance - Inv
OFFICE TOURISME	222 649	222 649	40 958	81 917	202 549	
ATELIER RELAIS CHAROLLET	82 075	82 075	105 694	105 694		
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	35 085	35 085	26 732	26 732	35 085	
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	41 409	41 409	30 510	61 992		
MAISON CANAL - AVRILLY	12 347	12 347	270 980	270 980	6 908	
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	307 945	307 945	330 754	330 754	8 602	
BIC ATELIER RELAIS	40 503	40 503	180 371	180 371	14 425	
ZA SALIGNY	15 224	15 224				
ZA CHAVROCHES	984	984	850	850	133	
ZA LIERNOLLES	204	204	2	2		
ZA SEPT FONDS	63 731	67 626	63 470	63 470		
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	159 634	159 634	519 105	519 105	67 714	
ATELIER DES VERNISSES	114 058	114 058	172 421	172 421	54 842	
CCEUR COM <sup>CIAL</sup> ST GERAND LE PUY	23 929	23 929	19 527	19 527	8 114	
POLE EMPLOI ENTREPRISES	94 993	94 993	92 254	92 254	40 363	
ZA LA FEUILLOUSE	45 933	45 933	44 933	44 933		
ZA VARENNES FORTERRE	16 155	16 155	314 636	314 636		304 481
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	5 825	5 825	480 000	480 000	5 825	180 300
<b>TOTAL BUDGETS ANNEXES</b>	<b>1 282 683</b>	<b>1 286 578</b>	<b>2 693 197</b>	<b>2 765 638</b>	<b>444 560</b>	<b>484 781</b>
					<b>TOTAL</b>	<b>929 341</b>

De fonctionnement ou d'investissement, des subventions (et avances) du budget principal sont nécessaires à hauteur de :  
 ➔ **929 341 €.**



## Section de FONCTIONNEMENT

Depuis 2018 les animations organisées par l'Office de Tourisme ont été réduites et le marché de Noël a été repris par la Commune de Varennes.

Compte tenu de la crise épidémique de COVID 19, la période de confinement sur deux mois, les conditions sanitaires liées aux distanciations sociales, les animations habituelles ne peuvent être programmées.

Par conséquent les dépenses et recettes correspondantes ont été réduites pour le budget 2020. Il en est de même pour la taxe de séjour ramenée à 10 000€.

Les charges de personnel sont supportées par le budget principal et réaffectées sur le budget OT.

Dans ce contexte particulier, la prise en compte de la demande de deux agents, l'un pour une mutation en août 2019, l'autre pour une disponibilité pour convenances personnelles conduit la Cté à ne pas remplacer les remplacer et à réduire la dépense de personnel.

Enfin, depuis 2019, le budget ne supporte plus de charges d'emprunt.

L'équilibre de la section de fonctionnement nécessite une subvention du budget principal à hauteur de 201 249 € avec un virement à la section d'investissement de 5 874€.

Dépenses de fonctionnement		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	93 647,98	52 823,81	120 270	64 223,13	48 055,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	193 740,50	180 939,36	183 250	161 316,06	161 000,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>287 388,48</b>	<b>233 763,17</b>	<b>303 520,00</b>	<b>225 539,19</b>	<b>209 055,00</b>
66	Charges financières	108,74	3,37		-	-
67	Charges exceptionnelles		4 298,97			
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>287 497,22</b>	<b>238 065,51</b>	<b>303 520,00</b>	<b>225 539,19</b>	<b>209 055,00</b>
023	Virement à la section d'investissement					5 873,92
042	Opérations d'ordre entre sections	25 220,80	12 507,99	13 937	12 644,29	7 720,00
043	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>25 220,80</b>	<b>12 507,99</b>	<b>13 937,00</b>	<b>12 644,29</b>	<b>13 593,92</b>
Déficit reporté		9 104,58	19 016,77			

<b>Total DEPENSES</b>	<b>321 822,60</b>	<b>269 590,27</b>	<b>317 457,00</b>	<b>238 183,48</b>	<b>222 648,92</b>
-----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des	31 339,62	28 804,36	29 170	18 952,35	10 100,00
73	Impôts et Taxes	16 836,25	12 336,90	14 000	26 299,27	10 000,00
74	Dotations et Participations	251 851,60	231 200,00	274 287	192 381,00	202 548,92
75	Autres produits de gestion courante	122,24				
013	Atténuation de charges	1 799,88	-	-	-	-
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>301 949,59</b>	<b>272 341,26</b>	<b>317 457,00</b>	<b>237 632,62</b>	<b>222 648,92</b>
77	Produits exceptionnels	856,24			550,94	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>302 805,83</b>	<b>272 341,26</b>	<b>317 457,00</b>	<b>238 183,56</b>	<b>222 648,92</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
002	Résultat de Fonctionnement reporté					

<b>Total RECETTES</b>	<b>302 805,83</b>	<b>272 341,26</b>	<b>317 457,00</b>	<b>238 183,56</b>	<b>222 648,92</b>
-----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>Résultat de clôture</b>	<b>-28 121,35</b>	<b>2 750,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,08</b>	<b>0,00</b>
----------------------------	-------------------	-----------------	-------------	-------------	-------------

## Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
001	Solde d'exécution reporté					
20	Immobilisations incorporelles			37 500	-	7 500,00
21	Immobilisations corporelles			4 350	1 061,85	3 288,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours			30 170		30 170,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		-	-	<b>72 020</b>	<b>1 061,85 €</b>	<b>40 958</b>
10	Dotations et Réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Remboursement d'emprunts	5 335,76	1 357,64			
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 335,76</b>	<b>1 357,64</b>	-	-	-
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>5 335,76</b>	<b>1 357,64</b>	<b>72 020,00</b>	<b>1 061,85</b>	<b>40 958,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		-	-	-	-	-
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>		<b>5 335,76</b>	<b>1 357,64</b>	<b>72 020,00</b>	<b>1 061,85</b>	<b>40 958,00</b>

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté	15 874,30	35 898,99	47 133	47 133,38	61 622,97
13	Subventions d'équipement					
16	Emprunts et assimilés					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		-	-	-	-	-
10	Dotations et réserves	139,65	84,04	10 950	156,16	6 700,00
1068					2 750,99	0,08
13	Autres subventions non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
<b>Total des recettes financières</b>		<b>139,65</b>	<b>84,04</b>	<b>10 950,00</b>	<b>2 907,15</b>	<b>6 700,08</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>139,65</b>	<b>84,04</b>	<b>10 950,00</b>	<b>2 907,15</b>	<b>6 700,08</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement					5 873,92
040	Opération d'ordre de transfert	25 220,80	12 507,99	13 937	12 644,29	7 720
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>25 220,80</b>	<b>12 507,99</b>	<b>13 937,00</b>	<b>12 644,29</b>	<b>13 593,92</b>
<b>Total RECETTES CUMULEES</b>		<b>41 234,75</b>	<b>48 491,02</b>	<b>72 020,00</b>	<b>62 684,82</b>	<b>81 916,97</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>35 898,99</b>	<b>47 133,38</b>	-	<b>61 622,97</b>	<b>40 958,97</b>

Des reports ont été effectués sur l'exercice 2020.

- Op. 2018 001 – Circuit Touristique	+ 25 170 €
- Op. 2018 002 – Redimensionnement du concept ARKEOCITE	- 30 000€
- Op. 2018 003 – Antenne OT au Donjon	+ 5 000 €
- Op. 2019 005 – Équipements	+ 7 500 €
- Op. Non Individualisée -	+ 3 288 €

Aucune nouvelle dépense d'investissement n'a été programmée pour 2020. De plus, l'étude concernant le concept ARKEOCITE a été suspendue et les reports annulés.

## Atelier-relais « Le Charollet » - Sorbier

### Section de FONCTIONNEMENT

Le remboursement de l'emprunt s'éteint en juillet 2020 ainsi que le versement du loyer prévu au crédit-bail.

Les opérations de cession du bâtiment à l'entreprise doivent être réalisées en principe d'ici la fin d'année.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	3 708,00	14 756	3 648,00	16 102
012	Charges de personnel et frais assimilés	-			
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 708,00</b>	<b>14 756</b>	<b>3 648,00</b>	<b>16 102</b>
66	Charges financières	6 569,82	3 620	3 618,94	713
67	Charges exceptionnelles				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 277,82</b>	<b>18 776,00</b>	<b>7 266,94</b>	<b>16 815,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	-	40 435	-	20 806
042	Opérations d'ordre entre sections	44 454,00	44 454	44 454,00	44 454
043	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>44 454,00</b>	<b>84 889,00</b>	<b>44 454,00</b>	<b>65 260,00</b>
<b>Total DEPENSES</b>		<b>54 731,82</b>	<b>103 665</b>	<b>51 720,94</b>	<b>82 075</b>
<b>Recettes FONCTIONNEMENT</b>		<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des	3 708,00	4 200	3 648,00	3 739
73	Impôts et Taxes				
74	Dotations et Participations				
75	Autres produits de gestion courante	72 690,58	72 688	72 688,48	54 516
013	Atténuation de charges	-	-	-	-
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>76 398,58</b>	<b>76 888</b>	<b>76 336,48</b>	<b>58 255</b>
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>76 398,58</b>	<b>76 888</b>	<b>76 336,48</b>	<b>58 255</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	12 862,00	12 862	12 862,00	12 862
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>12 862,00</b>	<b>12 862</b>	<b>12 862,00</b>	<b>12 862</b>
002	<b>Résultat de Fonctionnement reporté</b>	<i>13 393,47</i>	<i>13 915</i>	<i>13 915,23</i>	<i>10 958</i>
<b>Total RECETTES</b>		<b>102 654,05</b>	<b>103 665</b>	<b>103 113,71</b>	<b>82 075</b>
<b>Résultat d'exercice</b>		<b>34 528,76</b>		<b>37 477,54</b>	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>47 922,23</b>		<b>51 392,77</b>	

## Section d'INVESTISSEMENT

Une petite enveloppe est nécessaire en 2020 pour le remplacement d'une tuile de rive.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	<b>62 795,83</b>	<b>34 007</b>	<b>34 006,60</b>	<b>40 434</b>
21	Immobilisations corporelles	-	3 500	3 500,00	650
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>-</b>	<b>3 500</b>	<b>3 500,00</b>	<b>650</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	65 598,77	68 527	68 526,30	51 748
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>65 598,77</b>	<b>68 527</b>	<b>68 526,30</b>	<b>51 748</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>65 598,77</b>	<b>72 027</b>	<b>72 026,30</b>	<b>52 398</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	12 862,00	12 862	12 862,00	12 862
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>12 862,00</b>	<b>12 862,00</b>	<b>12 862,00</b>	<b>12 862,00</b>
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>		<b>141 256,60</b>	<b>118 896</b>	<b>118 894,90</b>	<b>105 694</b>
Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>				
10	Dotations, fonds divers et réserves	62 796,00	34 007	34 007,00	40 434
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>62 796,00</b>	<b>34 007</b>	<b>34 007,00</b>	<b>40 434</b>
26	Particip., créances rattach. à des participat°		-		-
<b>Total des recettes financières</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers		-		-
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>62 796,00</b>	<b>34 007</b>	<b>34 007,00</b>	<b>40 434</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	40 435	-	20 806
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	44 454,00	44 454	44 454,00	44 454
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>44 454,00</b>	<b>84 889</b>	<b>44 454,00</b>	<b>65 260</b>
<b>Total RECETTES CUMULEES</b>		<b>107 250,00</b>	<b>118 896</b>	<b>78 461,00</b>	<b>105 694</b>
<b>Résultat d'exercice</b>		<b>41 651,23</b>		<b>6 434,70</b>	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>- 34 006,60</b>		<b>- 40 433,90</b>	

## Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé			
011	Charges à caractère général	145,52	95,58	1 100,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>145,52</b>	<b>95,58</b>	<b>1 100,00</b>
66	Charges financières	9 028,17	8 405,15	7 752,00
022	Dépenses imprévues	-		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>9 173,69</b>	<b>8 500,73</b>	<b>8 852,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	-		26 233,00
042	Opérations d'ordre entre sections			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>		<b>26 233,00</b>
<b>Total DEPENSES</b>		<b>9 173,69</b>	<b>8 500,73</b>	<b>35 085,00</b>
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé			
74	Dotations et Participations	20 641,00	9 000,00	35 085,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>20 641,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>35 085,00</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>20 641,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>35 085,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>		
002	Résultat de Fonctionnement reporté	982,87	-	-
<b>Total RECETTES</b>		<b>21 623,87</b>	<b>9 000,00</b>	<b>35 085,00</b>
<b>Résultat d'exercice</b>		<b>11 467,31</b>	<b>499,27</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>12 450,18</b>	<b>499,27</b>	<b>-</b>

## Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé			
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	<b>11 875,80</b>	<b>12 449,29</b>	<b>13 050</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		-	-	-
10	Dotations et Réserves	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	12 449,49	13 050,80	13 682
020	Dépenses imprévues	-	-	-
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>12 449,49</b>	<b>13 050,80</b>	<b>13 682</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>12 449,49</b>	<b>13 050,80</b>	<b>13 682</b>
040	Opérations d'ordre entre sections			
041	Opérations patrimoniales			-
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		-	-	-
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>		<b>24 325,29</b>	<b>25 500,09</b>	<b>26 732</b>
Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé			
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>			
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 876,00	12 450,18	499
13	Subventions d'équipement			
16	Emprunts et dettes assimilés			
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>11 876,00</b>	<b>12 450,18</b>	<b>499</b>
28	Amortissements des immobilisations			
<b>Total des recettes financières</b>		-	-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers			-
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		-	-	<b>499</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	-	26 233
040	Opération d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		-	-	<b>26 233</b>
<b>Total RECETTES CUMULEES</b>		<b>11 876,00</b>	<b>12 450,18</b>	<b>26 732</b>
<b>Résultat d'exercice</b>		<b>- 573,49</b>	<b>- 600,62</b>	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>- 12 449,29</b>	<b>- 13 049,91</b>	

## Restaurant - Bar Epicerie – Montaignet en Forez

### Section de FONCTIONNEMENT

Courant 2019, l'épicerie a vu un changement de gérant.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	1 279,65	18 943	1 309,58	17 598
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-
014	Atténuation de charges	-	-	-	-
65	Charges de gestion courante	-	-	-	-
656	Frais de fonctionnement des groupes élus	-	-	-	-
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 279,65</b>	<b>18 943</b>	<b>1 309,58</b>	<b>17 598</b>
66	Charges financières	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux provisions	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	2 500	-	1 500
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 279,65</b>	<b>21 443</b>	<b>1 309,58</b>	<b>19 098</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	-		-	
042	Opérations d'ordre entre sections	5 556,00	22 311	22 311,00	22 311
043	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 556,00</b>	<b>22 311</b>	<b>22 311,00</b>	<b>22 311</b>
<b>Total DEPENSES</b>		<b>6 835,65</b>	<b>43 754</b>	<b>23 620,58</b>	<b>41 409</b>
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des				
73	Impôts et Taxes				
74	Dotations et Participations				
75	Autres produits de gestion courante	10 098,26	10 500	10 899,95	11 510
013	Atténuation de charges	-	-	-	-
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 098,26</b>	<b>10 500</b>	<b>10 899,95</b>	<b>11 510</b>
76	Dotations et réserves	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-	9 365
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 098,26</b>	<b>10 500</b>	<b>10 899,95</b>	<b>20 875</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 365,00	9 365	9 365,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>9 365,00</b>	<b>9 365</b>	<b>9 365,00</b>	-
<b>002</b>	<b>Résultat de Fonctionnement reporté</b>	11 262,02	23 889	23 889,63	20 534
<b>Total RECETTES</b>		<b>30 725,28</b>	<b>43 754</b>	<b>44 154,58</b>	<b>41 409</b>
<b>Résultat d'exercice</b>		<b>23 889,63</b>		<b>- 3 355,63</b>	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>35 151,65</b>		<b>20 534,00</b>	

## Section d'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est présentée en suréquilibre (excédent reporté important + amortissements)

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>				
20	immobilisation incorporelles		-	-	-
21	Immobilisation corporelles	2 042,50	21 000	-	11 000
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	3 712,50	-	-	-
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 755,00</b>	<b>21 000</b>	<b>-</b>	<b>11 000</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	8 218,65	59 719	58 218,65	10 145
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>8 218,65</b>	<b>59 719</b>	<b>58 218,65</b>	<b>10 145</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>13 973,65</b>	<b>80 719</b>	<b>58 218,65</b>	<b>21 145</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	9 365,00	9 365	9 365,00	9 365
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>9 365,00</b>	<b>9 365</b>	<b>9 365,00</b>	<b>9 365</b>
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>		<b>23 338,65</b>	<b>90 084</b>	<b>67 583,65</b>	<b>30 510</b>
<b>Recettes INVESTISSEMENT</b>		<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
Compte	Libellé				
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<i>37 570,52</i>	<i>19 787,00</i>	<i>19 787,87</i>	<i>39 256,00</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'équipement		64 740	64 741,20	
16	Emprunts et dettes assimilés				425
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>-</b>	<b>64 740</b>	<b>64 741,20</b>	<b>425</b>
28	Amortissements des immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers		-		-
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>37 570,52</b>	<b>84 527</b>	<b>84 529,07</b>	<b>39 681</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement	-		-	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 556,00	22 311	22 311,00	22 311
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>5 556,00</b>	<b>22 311</b>	<b>22 311,00</b>	<b>22 311</b>
<b>Total RECETTES CUMULEES</b>		<b>43 126,52</b>	<b>106 838</b>	<b>106 840,07</b>	<b>61 992</b>
<b>Résultat d'exercice</b>		<b>23 596,87</b>	<b>- 3 033,00</b>	<b>26 310,42</b>	<b>- 7 774,00</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>19 787,87</b>	<b>16 754,00</b>	<b>39 256,42</b>	<b>31 482,00</b>

Ce site aménagé entre 2018 et 2019 va abriter un hébergement et en espace animation dédié au canal.

## Section de FONCTIONNEMENT

Les travaux d'aménagement sont désormais terminés. Seule la partie « espace animation » n'est pas encore meublée.

Desormais les dépenses et recettes liées à la partie « hébergement » seront affectées pour une meilleure lisibilité au budget annexe « hébergements touristiques ».

Pour la première année des opérations d'amortissement seront constatées.

Une subvention d'équilibre du budget principal de 6 908 € sera nécessaire pour équilibrer ce budget, afin notamment de faire un virement à la section d'investissement.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	258,77	544	753,91	619
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>258,77</b>	<b>544</b>	<b>753,91</b>	<b>619</b>
68	Dotations aux provisions	-	-	-	1 379
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>258,77</b>	<b>544</b>	<b>753,91</b>	<b>1 998</b>
023	Virement à la section d'investissement	-	83 106	-	10 349
042	Opérations d'ordre entre sections				
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>83 106</b>	<b>-</b>	<b>10 349</b>
<b>Total DEPENSES</b>		<b>258,77</b>	<b>83 650</b>	<b>753,91</b>	<b>12 347</b>
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des				
74	Dotations et Participations	15 400,00	83 650	73 858,00	6 908
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>15 400,00</b>	<b>83 650</b>	<b>73 858,00</b>	<b>6 908</b>
77	Produits exceptionnels	-	-	-	5 439
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>15 400,00</b>	<b>83 650</b>	<b>73 858,00</b>	<b>12 347</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section				
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
002	Résultat de Fonctionnement reporté				
<b>Total RECETTES</b>		<b>15 400,00</b>	<b>83 650</b>	<b>73 858,00</b>	<b>12 347</b>
Résultat d'exercice		15 141,23		73 104,09	
Résultat de clôture		15 141,23		73 104,09	

## Section d'INVESTISSEMENT

Quelques aménagements restent à prévoir notamment les aménagements extérieurs : espace pique-nique, clôture..., et le solde des subventions sera prochainement sollicité auprès des financeurs.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté		15 151	15 150,25	223 650
21	Immobilisations corporelles	-	28 393	12 689,84	24 192
23	Immobilisations en cours	90 517,52	275 285	264 664,80	12 131
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>90 517,52</b>	<b>303 678</b>	<b>277 354,64</b>	<b>36 323</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	5 567,65	5 568	5 567,65	5 568
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 567,65</b>	<b>5 568</b>	<b>5 567,65</b>	<b>5 568</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>96 085,17</b>	<b>309 246</b>	<b>282 922,29</b>	<b>41 891</b>
040	Opérations d'ordre entre sections				5 439
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 439</b>
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>		<b>96 085,17</b>	<b>324 397</b>	<b>298 072,54</b>	<b>270 980</b>
<b>Recettes INVESTISSEMENT</b>		<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	78 211,75			
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 723,17	15 191	15 191,23	73 104
13	Subventions d'équipement	-	236 100	52 824,00	176 868
21	immobilisations corporelles				9 280
23	Immobilisations en cours		-	6 408,00	-
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 723,17</b>	<b>251 291</b>	<b>74 423,23</b>	<b>259 252</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations		-		-
<b>Total des recettes financières</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers		-		-
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>80 934,92</b>	<b>251 291</b>	<b>74 423,23</b>	<b>259 252</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	83 106	-	10 349
040	Opération d'ordre de transfert entre sections				1 379
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>83 106</b>	<b>-</b>	<b>11 728</b>
<b>Total RECETTES CUMULEES</b>		<b>80 934,92</b>	<b>334 397</b>	<b>74 423,23</b>	<b>270 980</b>
<b>Résultat d'exercice</b>		<b>- 93 362,00</b>		<b>- 223 649,31</b>	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>- 15 150,25</b>		<b>- 223 649,31</b>	

## Bat artisanal « L

## Section de FONCTIONNEMENT

Sur les 4 cellules qu'abrite le bâtiment, une seule non aménagée reste libre à la location.

L'année 2020 inscrit les 1ères opérations d'amortissement.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	1 546,21	2 934	1 261,73	4 516
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 546,21</b>	<b>2 934</b>	<b>1 261,73</b>	<b>4 516</b>
66	Charges financières	3 135,10	1 699	1 697,24	1 613
68	Dotations aux provisions	-	-	-	11 351
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 681,31</b>	<b>4 633</b>	<b>2 958,97</b>	<b>17 480</b>
023	Virement à la section d'investissement	-	30 190	-	290 465
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>30 190</b>	<b>-</b>	<b>290 465</b>
<b>Total DEPENSES</b>		<b>4 681,31</b>	<b>34 823</b>	<b>2 958,97</b>	<b>307 945</b>
<b>Recettes FONCTIONNEMENT</b>		<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des			402,55	1 500
74	Dotations et Participations	5 000	34 823	28 448,00	8 602
75	Autres produits de gestion courante			3 047,00	9 880
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 000,00</b>	<b>34 823</b>	<b>31 897,55</b>	<b>19 982</b>
77	Produits exceptionnels	-	-	-	287 963
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 000,00</b>	<b>34 823</b>	<b>31 897,55</b>	<b>307 945</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section				
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
002	Résultat de Fonctionnement reporté				
<b>Total RECETTES</b>		<b>5 000,00</b>	<b>34 823</b>	<b>31 897,55</b>	<b>307 945</b>
<b>Résultat d'exercice</b>		<b>318,69</b>		<b>28 938,58</b>	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>318,69</b>		<b>28 938,58</b>	

## Section d'INVESTISSEMENT

Une enveloppe de 7 000 euros est prévu pour un éventuel aménagement de la dernière cellule.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté	92 395,03	108 555	108 554,93	28 938
23	Immobilisations en cours	161 609,75	3 890,00	3 723,04	7 000
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>254 004,78</b>	<b>112 445</b>	<b>112 277,97</b>	<b>35 938</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	6 683,15	6 768,00	6 767,08	6 853
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>6 683,15</b>	<b>6 768,00</b>	<b>6 767,08</b>	<b>6 853</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>260 687,93</b>	<b>119 213,00</b>	<b>119 045,05</b>	<b>42 791</b>
040	Opérations d'ordre entre sections				287 963
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>287 963</b>
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>		<b>260 687,93</b>	<b>119 213,00</b>	<b>119 045,05</b>	<b>330 754</b>
Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté				
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 355,00	318,00	318,69	28 938
13	Subventions d'équipement	149 778,00	88 705,00	88 468,88	
16	Emprunts et dettes assimilés			1 320,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>152 133,00</b>	<b>89 023,00</b>	<b>90 107,57</b>	<b>28 938</b>
26	Particip., créances rattach. à des participat°				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement		30 190,00		290 465
040	Opération d'ordre de transfert entre sections				11 351
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>30 190,00</b>	<b>-</b>	<b>301 816</b>
<b>Total RECETTES CUMULEES</b>		<b>152 133,00</b>	<b>119 213,00</b>	<b>90 107,57</b>	<b>330 754</b>
<b>Résultat d'exercice</b>		<b>- 108 554,93</b>	<b>-</b>	<b>- 28 937,48</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>- 108 554,93</b>	<b>-</b>	<b>- 28 937,48</b>	<b>0</b>

**BIC Atelier Relais – Liernolles – Dompierre sur Besbre****Section de FONCTIONNEMENT**

Le budget BIC regroupe les opérations concernant : la construction d'un atelier mécanique (Agri-Auto) sur la zone de Liernolles, l'aménagement de l'abattoir et l'extension de la plateforme Locaboat à Dompierre, et du local à St Pourçain sur Besbre.

Afin d'équilibrer ce budget une subvention du budget principale est nécessaire pour 14 425 €.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	3 807,28	5 784,00	4 680,58	4 636,00
012	Charges de personnel et frais assimilés				
014	Atténuation de charges				
65	Charges de gestion courante				
656	Frais de fonctionnement des groupes élus				
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 807,28</b>	<b>5 784,00</b>	<b>4 680,58</b>	<b>4 636,00</b>
66	Charges financières	2 289,54	1 290,00	1 289,11	773,00
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux provisions				34 756,00
022	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 096,82</b>	<b>7 074,00</b>	<b>5 969,69</b>	<b>40 165,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>				
042	Opérations d'ordre entre sections	35 651,00	35 661,00	35 651,28	
043	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>35 651,00</b>	<b>35 661,00</b>	<b>35 651,28</b>	<b>-</b>
<b>002</b>	<b>Déficit d'exploitation</b>		<i>1 236,00</i>	<i>1 235,93</i>	<i>338,00</i>
<b>Total DEPENSES</b>		<b>41 747,82</b>	<b>43 971,00</b>	<b>42 856,90</b>	<b>40 503,00</b>

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des	2 349,14	3 000,00	2 571,48	2 650,00
73	Impôts et Taxes				
74	Dotations et Participations	7 242,00	15 389,00	8 820,00	14 425,00
75	Autres produits de gestion courante	25 341,16	20 200,00	25 745,56	18 046,00
013	Atténuation de charges				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>34 932,30</b>	<b>38 589,00</b>	<b>37 137,04</b>	<b>35 121,00</b>
76	Dotations et réserves				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises sur amortissements et provisions				
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>34 932,30</b>	<b>38 589,00</b>	<b>37 137,04</b>	<b>35 121,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 382,00	5 382,00	5 382,00	5 382,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 382,00</b>	<b>5 382,00</b>	<b>5 382,00</b>	<b>5 382,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de Fonctionnement reporté</b>	197,59	-	-	-
<b>Total Recettes de l'exercice</b>		<b>40 314,30</b>	<b>43 971,00</b>	<b>42 519,04</b>	<b>40 503,00</b>
<b>Total RECETTES</b>		<b>40 511,89</b>	<b>43 971,00</b>	<b>42 519,04</b>	<b>40 503,00</b>
<b>Résultat d'exercice</b>		<b>- 1 433,52</b>	<b>-</b>	<b>- 337,86</b>	<b>-</b>

## Section d'INVESTISSEMENT

En dépenses, un excédent de 161 009 euros est constaté. Afin d'équilibrer le budget cette somme a été inscrite en dépenses pour la même somme sur l'opération relative à l'abattoir de Dompierre/Besbre.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>				
23	Immobilisations en cours		144 614,00	-	161 009
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		-	<b>144 614,00</b>	-	<b>161 009</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	11 974,31	13 467,00	12 466,81	13 980
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>11 974,31</b>	<b>13 467,00</b>	<b>12 466,81</b>	<b>13 980</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>11 974,31</b>	<b>158 081,00</b>	<b>12 466,81</b>	<b>174 989</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	5 382,00	5 382,00	5 382,00	5 382
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>5 382,00</b>	<b>5 382,00</b>	<b>5 382,00</b>	<b>5 382</b>
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>		<b>17 356,31</b>	<b>163 463,00</b>	<b>17 848,81</b>	<b>180 371</b>
Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	87 441,96	118 232,00	118 232,65	145 615
13	Subventions d'équipement				
16	emprunts et dettes assimilés	1 000,00	-	-	0
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
26	Particip., créances rattach. à des participat°				
27	Autres immobilisations financières	11 496,00	9 580,00	9 580,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>11 496,00</b>	<b>9 580,00</b>	<b>9 580,00</b>	<b>0</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>12 496,00</b>	<b>9 580,00</b>	<b>9 580,00</b>	<b>0</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement				
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	35 651,00	35 661,00	35 651,28	34 756
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>35 651,00</b>	<b>35 661,00</b>	<b>35 651,28</b>	<b>34 756</b>
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>48 147,00</b>	<b>45 241,00</b>	<b>45 231,28</b>	<b>34 756</b>
<b>Total RECETTES CUMULEES</b>		<b>135 588,96</b>	<b>163 473,00</b>	<b>163 463,93</b>	<b>180 371</b>
<b>Résultat d'exercice</b>		<b>30 790,69</b>	<b>- 118 222,00</b>	<b>27 382,47</b>	<b>-145 615</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>118 232,65</b>	<b>10,00</b>	<b>145 615,12</b>	<b>0</b>

## Section de FONCTIONNEMENT

La dernière parcelle disponible devrait être vendue fin 2020. La voirie desservant la zone est un simple chemin de terre : des travaux d'entretien sont nécessaires.

L'oseraie nécessaire à l'activité du chantier d'insertion est implantée sur cette zone de Saligny.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	383,50	8 795,00	72,00	15 224,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>					
66	Charges financières				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>					
023	Virement à la section d'investissement				
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>					
<b>Total DEPENSES</b>		<b>383,50</b>	<b>8 795,00</b>	<b>72,00</b>	<b>15 224,00</b>
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des		4 916,00	4 916,80	6 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>-</b>	<b>4 916,00</b>	<b>4 916,80</b>	<b>6 500,00</b>
77	Produits exceptionnels		23,00	23,00	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>4 939,00</b>	<b>4 939,80</b>	<b>6 500,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section				
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
002	Résultat de Fonctionnement reporté	4 240,19	3 856,00	3 856,69	8 724,00
<b>Total Recettes de l'exercice</b>		<b>-</b>	<b>4 939,00</b>	<b>4 939,80</b>	<b>6 500,00</b>
<b>Total RECETTES</b>		<b>4 240,19</b>	<b>8 795,00</b>	<b>8 796,49</b>	<b>15 224,00</b>
Résultat d'exercice		<b>3 856,69</b>	<b>-</b>	<b>8 724,49</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>3 856,69</b>	<b>-</b>	<b>8 724,49</b>	<b>-</b>

## Section de FONCTIONNEMENT

Hormis les opérations d'affectation du résultat et de stock, ce budget ne compte qu'une seule opération : le paiement de la Taxe Foncière en section de fonctionnement.

Ainsi pour équilibrer ce budget une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire pour un montant de 133 €.

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	125,00	200,00	128,00	134,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>125,00</b>	<b>200,00</b>	<b>128,00</b>	<b>134,00</b>
66	Charges financières	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>125,00</b>	<b>200,00</b>	<b>128,00</b>	<b>134,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	850,00
042	Opérations d'ordre entre sections	-	832,00	-	-
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>832,00</b>	<b>-</b>	<b>850,00</b>
<b>Total DEPENSES</b>		<b>125,00</b>	<b>1 032,00</b>	<b>128,00</b>	<b>984,00</b>
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des	-	-	-	-
74	Dotations et Participations	123,00	125,00	10,00	133,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>123,00</b>	<b>125,00</b>	<b>10,00</b>	<b>133,00</b>
77	Produits exceptionnels	-	-	44,00	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>123,00</b>	<b>125,00</b>	<b>54,00</b>	<b>133,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125,00	200,00	84,00	134,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>125,00</b>	<b>200,00</b>	<b>84,00</b>	<b>134,00</b>
002	Résultat de Fonctionnement reporté	584,08	707,00	707,08	717,00
Total recettes de l'exercice		248,00	325,00	138,00	267,00
<b>Total RECETTES</b>		<b>832,08</b>	<b>1 032,00</b>	<b>845,08</b>	<b>984,00</b>
Résultat d'exercice		<b>123,00</b>	<b>- 707,00</b>	<b>10,00</b>	<b>- 717,00</b>
Résultat de clôture		<b>707,08</b>	<b>-</b>	<b>717,08</b>	<b>-</b>

## Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté	507,00	632,00	632,00	716,00
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
<b>Total des dépenses financières</b>		-	-	-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		507,00	632,00	632,00	716,00
040	Opérations d'ordre entre sections	125,00	200,00	84,00	134,00
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		125,00	200,00	84,00	134,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		125,00	200,00	84,00	134,00
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>		632,00	832,00	716,00	850,00
Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	-	-	-	-
13	Subventions d'équipement	-	-	-	-
<b>Total des recettes d'équipement</b>		-	-	-	-
10222	FCTVA	-	-	-	-
<b>Total des recettes financières</b>		-	-	-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		-	-	-	-
021	Virement de la section de Fonctionnement				850,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		832,00		
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		-	832,00	-	850,00
<b>Total RECETTES CUMULEES</b>		-	832,00	-	850,00
Résultat d'exercice		- 125,00	632,00	- 84,00	716,00
Résultat de clôture		- 632,00	-	- 716,00	-

Cette zone, d'une superficie totale de 9 605 m<sup>2</sup>, est occupée pour partie (5 660 m<sup>2</sup>) depuis 2005 par l'atelier relais de mécanique agricole Agri-Auto. Il reste une parcelle disponible de 2 720 m<sup>2</sup>.

### Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	185,81	202,00	-	202,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>185,81</b>	<b>202,00</b>	<b>-</b>	<b>202,00</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>185,81</b>	<b>202,00</b>	<b>-</b>	<b>202,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	-	2,00	-	2,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>2,00</b>	<b>-</b>	<b>2,00</b>
<b>Total DEPENSES</b>		<b>185,81</b>	<b>204,00</b>	<b>-</b>	<b>204,00</b>
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
002	Résultat de Fonctionnement reporté	390,39	204,00	204,58	204,00
<b>Total RECETTES</b>		<b>390,39</b>	<b>204,00</b>	<b>204,58</b>	<b>204,00</b>

### Section d'INVESTISSEMENT

Aucune opération d'investissement. Le résultat déficitaire de 2 € est reporté sur l'exercice 2020.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté	2,00	2,00	2,00	2,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>		<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	-			
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>2,00</b>	<b>-</b>	<b>2,00</b>
<b>Total RECETTES CUMULEES</b>		<b>-</b>	<b>2,00</b>	<b>-</b>	<b>2,00</b>

## Section de FONCTIONNEMENT

La Société LUXEL - 34 470 PEROLS, société de développement d'énergies photovoltaïques et éoliennes a déposé un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la zone sur 7 ha.

Suite à l'avis favorable donné par le conseil communautaire en date du 12 décembre 2016, un projet de bail emphytéotique est en cours d'élaboration.

Les procédures d'obtention du permis de construire (avril 2021) et de dépôt auprès de Commission de Régulation de l'Energie (juillet 2021) sont également en cours.

Une demande de prolongation de bail sera soumise prochainement au conseil communautaire jusqu'au 22 juin 2020.

Par ailleurs, la Sté LUXEL recherche du terrain pour installer des arbustes pour accueillir un petit papillon de nuit « la laineuse du prunier » (espèce indigène et mesures compensatoires dans l'étude d'impact).

Dépenses de FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	338,84	3 450,00	238,30	261,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>338,84</b>	<b>3 450,00</b>	<b>238,30</b>	<b>261,00</b>
66	Charges financières				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>338,84</b>	<b>3 450,00</b>	<b>238,30</b>	<b>261,00</b>
042	Opérations d'ordre entre sections		66 457,00		63 470,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>66 457,00</b>	<b>-</b>	<b>63 470,00</b>
<b>Total DEPENSES</b>		<b>338,84</b>	<b>69 907,00</b>	<b>238,30</b>	<b>63 731,00</b>

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
74	Dotations et Participations				
75	Autres produits de gestion courante			0,59	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,59</b>	<b>-</b>
76	Dotations et réserves				
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,59</b>	<b>-</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	927,96	3 450,00	201,82	261,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>927,96</b>	<b>3 450,00</b>	<b>201,82</b>	<b>261,00</b>
002	Résultat de Fonctionnement reporté	66 812,30	67 401,00	67 401,42	67 365,00
<b>Total RECETTES</b>		<b>927,96</b>	<b>3 450,00</b>	<b>202,41</b>	<b>261,00</b>
<b>Total RECETTES CUMULEES</b>		<b>67 740,26</b>	<b>70 851,00</b>	<b>67 603,83</b>	<b>67 626,00</b>

Résultat d'exercice	589,12	- 66 457,00	- 35,89	- 63 470,00
Résultat de clôture	67 401,42	944,00	67 365,53	3 895,00

## Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	62 078,46	63 007,00	63 006,42	63 209,00
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		-	-	-	-
10	Dotations et Réserves	-	-	-	-
<b>Total des dépenses financières</b>		-	-	-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		62 078,46	63 007,00	63 006,42	63 209,00
040	Opérations d'ordre entre sections	927,96	3 450,00	201,82	261,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		927,96	3 450,00	201,82	261,00
<b>Total des dépenses de l'exercice</b>		927,96	3 450,00	201,82	261,00
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>		63 006,42	66 457,00	63 208,24	63 470,00

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	-	-	-	-
13	Subventions d'équipement	-	-	-	-
<b>Total des recettes d'équipement</b>		-	-	-	-
10	Dotations et réserves	-	-	-	-
<b>Total des recettes financières</b>		-	-	-	-
45	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		-	-	-	-
021	Virement de la section de Fonctionnement	-	-	-	63 470,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		-	66 457,00	-	63 470,00
<b>Total RECETTES CUMULEES</b>		-	66 457,00	-	63 470,00
Résultat d'exercice		- 927,96	63 007,00	- 201,82	63 209,00
<b>Résultat de clôture</b>		- 63 006,42	-	- 63 208,24	-

**Hébergements touristiques – Thionne – Pierrefitte s/**

Le budget annexe Hébergements touristiques est établi pour le fonctionnement et la location des structures ci-après :

- Gite d'étape de Pierrefitte sur Loire,
- Gite des Loges à Thionne,
- Gite du Moutier à Thionne,
- Parc Résidentiel de Loisirs de Pierrefitte sur Loire,
- Parc Résidentiel de Loisirs de Jaligny sur Besbre
- Maison du Pèlerin de Saint Léon (accueil des pèlerins par la commune de St Léon)
- Aire de camping cars : Beaulon, Diou, Dompierre/Besbre, Jaligny/Besbre
- A Varennes/Allier existe une aire de camping cars communale.

**Section de FONCTIONNEMENT**

Un budget SPIC en capacité d'autofinancement mais dont la charge d'amortissements requiert une subvention d'équilibre du budget principal de 67 714 €.

Dépenses de Fonctionnement		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	24 957,59	46 833	33 698,10	34 766
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 198,56	38 800	32 936,20	40 000
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>55 156,15</b>	<b>85 633</b>	<b>66 634,30</b>	<b>74 766</b>
67	Charges exceptionnelles		50	43,79	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>55 156,15</b>	<b>85 683</b>	<b>66 678</b>	<b>74 766</b>
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre entre sections	101 358,02	83 889	83 886,18	84 868
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>101 358,02</b>	<b>83 889</b>	<b>83 886,18</b>	<b>84 868</b>
002	Déficit d'exploitation	1 182,04			
<b>Total DEPENSES</b>		<b>157 696,21</b>	<b>169 572</b>	<b>150 564,27</b>	<b>159 634</b>

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
72	Production immobilisée				
74	Dotations et Participations	67 664,02	37 877	34 466,00	67 714
75	Autres produits de gestion courante	50 314,05	59 700	59 288,77	40 000
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>117 978,07</b>	<b>97 577</b>	<b>93 754,77</b>	<b>107 714</b>
77	Produits exceptionnels			259,20	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>117 978,07</b>	<b>97 577</b>	<b>94 013,97</b>	<b>107 714</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	49 263,00	63 551	49 263,00	50 763
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>49 263,00</b>	<b>63 551</b>	<b>49 263,00</b>	<b>50 763</b>
002	Résultat de Fonctionnement reporté		8 444	8 444,86	1 157
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>167 241,07</b>	<b>161 128</b>	<b>143 276,97</b>	<b>158 477</b>
<b>Total recettes cumulées</b>		<b>167 241,07</b>	<b>169 572</b>	<b>151 721,83</b>	<b>159 634</b>

Résultat d'exercice	9 544,86		- 7 287,30	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>9 544,86</b>		<b>1 157,56</b>	

## Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>				
21	Immobilisations corporelles	2 657,10	268 305	4 693,51	308 302
23	Immobilisations en cours		148 004	10 243,63	160 040
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 657,10</b>	<b>416 309</b>	<b>14 937,14</b>	<b>468 342</b>
16	Emprunts et dettes assimilées				
<b>Total des dépenses financières</b>					
45	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>					
040	Opérations d'ordre entre sections	49 263	63 551	49 263	50 763
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>49 263</b>	<b>63 551</b>	<b>49 263</b>	<b>50 763</b>
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>		<b>51 920,10</b>	<b>479 860</b>	<b>64 200,14</b>	<b>519 105</b>

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	235 813,93	285 251	285 251,85	306 037
13	Subventions d'équipement				128 200
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	<b>128 200,00</b>
10	Dotations et réserves		1 100	1 100,00	
1068	Excédents capitalisés				
13	Autres subventions non transférables		110 000	-	
165	Dépôts et cautionnements reçus				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>-</b>	<b>111 100,00</b>	<b>1 100,00</b>	<b>0</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>235 813,93</b>	<b>396 351,00</b>	<b>286 351,85</b>	<b>434 237</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement				
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	101 358,02	83 889	83 886,18	84 868
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>101 358,02</b>	<b>83 889,00</b>	<b>83 886,18</b>	<b>84 868</b>
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>101 358,02</b>	<b>83 889</b>	<b>83 886,18</b>	<b>84 868</b>
<b>Total recettes cumulées</b>		<b>337 171,95</b>	<b>480 240,00</b>	<b>370 238,03</b>	<b>519 105</b>

Résultat d'exercice	49 437,92		19 686,04
Résultat de clôture	285 251,85		306 037,89

La SARL Atelier de la Besbre , entreprise adaptée, installée depuis 10 ans bénéficie de la poursuite de contrats avec les administrations permettant de maintenir l'évolution de son activité.

La collectivité a soutenu le projet d'extension présenté par la Sté lui permettant de poursuivre son activité dans des conditions de travail optimales. L'achèvement a eu lieu à l'autonmen 2019.

## Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
011	Charges à caractère général	4 009,02	8 203,00	2 845,74	3 869,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 009,02</b>	<b>8 203,00</b>	<b>2 845,74</b>	<b>3 869,00</b>
66	Charges financières	12 623,01	11 724,00	11 723,32	10 784,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>16 632,03</b>	<b>19 927,00</b>	<b>14 569,06</b>	<b>14 653,00</b>
023	Virement à la section d'investissement				64 094,00
042	Opérations d'ordre entre sections	34 051,00	34 051,00	34 051,00	35 311,00
043	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>34 051,00</b>	<b>34 051,00</b>	<b>34 051,00</b>	<b>99 405,00</b>
Total Charges rattachées					
<b>Total DEPENSES</b>		<b>50 683,03</b>	<b>53 978,00</b>	<b>48 620,06</b>	<b>114 058,00</b>
<b>Recettes FONCTIONNEMENT</b>		<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
Compte	Libellé				
70	Produits de services, du domaine et des	1 945,00	2 200,00	1 933,00	2 800,00
73	Impôts et Taxes				
74	Dotations et Participations	1 000,00	3 900,00	-	54 842,00
75	Autres produits de gestion courante	30 396,76	30 500,00	31 094,20	31 604,00
013	Atténuation de charges				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>33 341,76</b>	<b>36 600,00</b>	<b>33 027,20</b>	<b>89 246,00</b>
76	Dotations et réserves	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	1 916,00	9 945,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	7 433,72	7 433,00	7 433,72	14 867,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>40 775,48</b>	<b>44 033,00</b>	<b>42 376,92</b>	<b>114 058,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 945,00	9 945,00	9 945,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>9 945,00</b>	<b>9 945,00</b>	<b>9 945,00</b>	<b>-</b>
002	Résultat de Fonctionnement reporté				
Total recettes de l'exercice		50 720,48	53 978,00	52 321,92	114 058,00
<b>Total RECETTES</b>		<b>50 720,48</b>	<b>53 978,00</b>	<b>52 321,92</b>	<b>114 058,00</b>
Résultat d'exercice		37,45	-	3 701,86	-
<b>Résultat de clôture</b>		<b>37,45</b>	<b>-</b>	<b>3 701,86</b>	<b>-</b>

## Section d'INVESTISSEMENT

Le projet d'extension est terminé depuis octobre 2019. Le solde des subventions va être sollicité très prochainement.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2018	BP 2020	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé				
001	Solde d'exécution reporté				101 332,00
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)		179 687,00	137 795,52	
21	Immobilisations corporelles				10 000,00
23	Immobilisations en cours	18 905,52	11 794,00	-	29 385,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>18 905,52</b>	<b>191 481,00</b>	<b>137 795,52</b>	<b>39 385,00</b>
10	Dotations et Réserves				
13	Subventions d'investissement				9 945,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 919,36	20 819,00	20 818,61	21 759,00
18	Compte de liaison : affectation				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>19 919,36</b>	<b>20 819,00</b>	<b>20 818,61</b>	<b>31 704,00</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>38 824,88</b>	<b>212 300,00</b>	<b>158 614,13</b>	<b>71 089,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	9 945,00	9 945,00	9 945,00	
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>9 945,00</b>	<b>9 945,00</b>	<b>9 945,00</b>	<b>-</b>
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>		<b>48 769,88</b>	<b>222 245,00</b>	<b>168 559,13</b>	<b>172 421,00</b>
<b>Recettes INVESTISSEMENT</b>		<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2019</b>
Compte	Libellé				
001	Excédent d'investissement reporté	17 717,15	33 137,00	33 137,92	
13	Subventions d'équipement	18 690,00	31 310,00	-	69 315,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>36 407,15</b>	<b>64 447,00</b>	<b>33 137,92</b>	<b>69 315,00</b>
10	Dotations et réserves	11 449,65	37,00	37,45	3 701,00
16	Emprunts et assimilés		123 710,00	-	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>11 449,65</b>	<b>123 747,00</b>	<b>37,45</b>	<b>3 701,00</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>47 856,80</b>	<b>188 194,00</b>	<b>33 175,37</b>	<b>73 016,00</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement				64 094,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 051,00	34 051,00	34 051,00	35 311,00
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>34 051,00</b>	<b>34 051,00</b>	<b>34 051,00</b>	<b>99 405,00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>34 051,00</b>	<b>34 051,00</b>	<b>34 051,00</b>	<b>99 405,00</b>
<b>Total RECETTES CUMULEES</b>		<b>81 907,80</b>	<b>222 245,00</b>	<b>67 226,37</b>	<b>172 421,00</b>
	Résultat d'exercice	- 14 718,88	-188 194,00	- 134 508,13	- 73 016,00
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>33 137,92</b>	<b>-</b>	<b>- 101 332,76</b>	<b>-</b>

## Immobilier Cœur commercial

Le bâtiment en copropriété est constitué au rdc de deux locaux loués (Locaposte et Épicerie des Petits Bonheur). L'étage étant la propriété d'Allier Habitat.

L'essentiel des dépenses et recettes de fonctionnement est donc lié à la nature même du bâtiment :

Dépenses : Assurance (GROUPAMA), Contrôle périodique (DEKRA), frais de gestion de copropriété (Agence Méténier Immobilier), taxe foncière, intérêts d'emprunt et amortissement du bâtiment

Recettes : Loyer et avances sur charges.

Une subvention du budget principal de 8 114 € est nécessaire pour équilibrer l'exercice 2020.

## Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	3 981,33	5 803,00	5 340,00	4 968,50	5 126
012	Charges de personnel et frais assimilés					
65	Autres charges de gestion courante				2,41	
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 981,33</b>	<b>5 803,00</b>	<b>5 340</b>	<b>4 970,91</b>	<b>5 126</b>
66	Charges financières	3 753,33	3 348,77	3 061,00	2 944,23	2 542
67	Charges exceptionnelles					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 734,66</b>	<b>9 151,77</b>	<b>8 401,00</b>	<b>7 915,14</b>	<b>7 668</b>
023	Virement à la section d'investissement			2 739,00		9 701
042	Opérations d'ordre entre sections	6 558,50	6 558,50	6 680,00	6 672,50	6 560
043	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>6 558,50</b>	<b>6 558,50</b>	<b>9 419,00</b>	<b>6 672,50</b>	<b>16 261</b>
Déficit reporté						

<b>Total DEPENSES</b>	<b>14 293,16</b>	<b>15 710,27</b>	<b>17 820,00</b>	<b>14 587,64</b>	<b>23 929</b>
-----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	---------------

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des					
73	Impôts et Taxes					
74	Dotations et Participations			626,00	300,00	8 114
75	Autres produits de gestion courante	17 473,60	15 523,36	15 700,00	15 659,91	15 815
013	Atténuation de charges					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>17 473,60</b>	<b>15 523,36</b>	<b>16 326,00</b>	<b>15 959,91</b>	<b>23 929</b>
76	Dotations et réserves					
77	Produits exceptionnels		165,96	200,00	0,00	
78	Reprises sur amortissements et provisions					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>17 473,60</b>	<b>15 689,32</b>	<b>16 526,00</b>	<b>15 959,91</b>	<b>23 929</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
002	Résultat de Fonctionnement reporté	3 564,65	3 445,09	1 294	1 294,14	-

<b>Total RECETTES</b>	<b>21 038,25</b>	<b>19 134,41</b>	<b>17 820,00</b>	<b>17 254,05</b>	<b>23 929</b>
-----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	---------------

<b>Résultat de clôture</b>	<b>6 745,09</b>	<b>3 424,14</b>	<b>-</b>	<b>2 666,41</b>	<b>-</b>
----------------------------	-----------------	-----------------	----------	-----------------	----------

## Section d'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement quant à elles correspondent pour l'essentiel au remboursement du capital d'emprunt. La section est équilibrée par :

- l'amortissement du bâtiment (6560 €)
- le virement de la section de fonctionnement et l'affectation du résultat

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	2 718,66	3 287,25	2 129,00	2 128,75	2 627
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					7 000
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000</b>
10	Dotations et Réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
16	Remboursement d'emprunts	9 927,09	9 300,00	9 900,00	9 300,00	9 900
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>9 927,09</b>	<b>9 300,00</b>	<b>9 900,00</b>	<b>9 300,00</b>	<b>9 900</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>9 927,09</b>	<b>9 300,00</b>	<b>9 900,00</b>	<b>9 300,00</b>	<b>9 900</b>
040	Opérations d'ordre entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>		<b>12 645,75</b>	<b>12 587,25</b>	<b>12 029,00</b>	<b>11 428,75</b>	<b>19 527</b>

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	-
13	Subventions d'équipement					
16	Emprunts et assimilés					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>
10	Dotations et réserves					
1068	Excédents capitalisés	2 800,00	3 300,00	2 130,00	2 130,00	2 666
10222	FCTVA					
13	Autres subventions non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	600,00	600,00	0,00	600
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 800,00</b>	<b>3 900,00</b>	<b>2 730,00</b>	<b>2 130,00</b>	<b>3 266</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 800,00</b>	<b>3 900,00</b>	<b>2 730,00</b>	<b>2 130,00</b>	<b>3 266</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement	0,00	0,00	2 739,00	0,00	9 701
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 558,50	6 558,50	6 680,00	6 672,50	6 560
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>6 558,50</b>	<b>6 558,50</b>	<b>9 419,00</b>	<b>6 672,50</b>	<b>16 261</b>

<b>Total RECETTES CUMULEES</b>		<b>9 358,50</b>	<b>10 458,50</b>	<b>12 149,00</b>	<b>8 802,50</b>	<b>19 527</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>-3 287,25</b>	<b>-2 128,75</b>		<b>-2 626,25</b>	<b>-</b>

## Pôle Emploi Entreprises – Varennes sur Allier

Ce budget, assujetti à la TVA, a été créé pour la gestion d'un bâtiment situé au 5 bis rue du 4 septembre à Varennes-sur-Allier, constitué de bureaux mis à la location permanente pour des entreprises (ASPAH, Psychologue, Les experts foncier agricole, Agence Pole Emploi) ou à disposition ( PIJ ) et des salles de réunion louées occasionnellement.

Le budget n'est pas autonome et nécessite une subvention d'équilibre du Budget Principal de 40 363 €.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subvention d'équilibre	42 770 €	39 024 €	40 000 €	40 000 €	24 200 €	47 000 €	34 800 €	35 800 €	32 757 €

### Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	15 586,78	13 267,45	14 499,00	14 363,42	14 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
65	Autres charges de gestion courante					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>15 586,78</b>	<b>13 267,45</b>	<b>14 499,00</b>	<b>14 363,42</b>	<b>14 600,00</b>
66	Charges financières	11 890,45	11 019,12	10 182,00	10 172,73	9 340,00
67	Charges exceptionnelles					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>27 477,23</b>	<b>24 286,57</b>	<b>24 681,00</b>	<b>24 536,15</b>	<b>23 940,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	0,00	0,00	18 701,00	0,00	24 701,00
042	Opérations d'ordre entre sections	46 919,90	46 353,00	46 353,00	46 352,00	46 352,00
043	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>46 919,90</b>	<b>46 353,00</b>	<b>65 054,00</b>	<b>46 352,00</b>	<b>71 053,00</b>
Déficit reporté						

<b>Total DEPENSES</b>	<b>74 397,13</b>	<b>70 639,57</b>	<b>89 735,00</b>	<b>70 888,15</b>	<b>94 993,00</b>
-----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des	68,98	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et Participations	34 800,00	35 800,00	35 909,00	32 757,00	40 363,00
75	Autres produits de gestion courante	40 680,43	38 634,29	39 085,00	42 092,00	41 244,00
013	Atténuation de charges					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>75 549,41</b>	<b>74 434,29</b>	<b>74 994,00</b>	<b>74 849,00</b>	<b>81 607,00</b>
76	Dotations et réserves	-				
77	Produits exceptionnels	0,00				
78	Reprises sur amortissements et provisions	-				
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>75 549,41</b>	<b>74 434,29</b>	<b>74 994,00</b>	<b>74 849,00</b>	<b>81 607,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	13 595,00	13 386,00	13 386	13 386,00	13 386,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>13 595,00</b>	<b>13 386,00</b>	<b>13 386,00</b>	<b>13 386,00</b>	<b>13 386,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de Fonctionnement reporté</b>	6 451,88	2 799,16	1 355	1 354,88	-

<b>Total RECETTES</b>	<b>95 596,29</b>	<b>90 619,45</b>	<b>89 735,00</b>	<b>89 589,88</b>	<b>94 993,00</b>
-----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

<b>Résultat de clôture</b>	<b>21 199,16</b>	<b>19 979,88</b>	<b>-</b>	<b>18 701,73</b>	<b>-</b>
----------------------------	------------------	------------------	----------	------------------	----------

## Section d'INVESTISSEMENT

Jusqu'en 2019, le capital d'emprunt et le déficit de l'exercice précédent constituent les seules charges en section d'investissement.

En 2020 des travaux sur le raccordement des EU sont provisionnés.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	<b>16 782,99</b>	<b>18 324,75</b>	<b>18 625,00</b>	<b>18 624,42</b>	18 701,00
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					6 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>
10	Dotations et Réserves					
16	Emprunts et dettes assimilées					
16	Remboursement d'emprunts	51 666,66	51 666,67	54 167,00	51 666,66	54 167,00
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>51 666,66</b>	<b>51 666,67</b>	<b>54 167,00</b>	<b>51 666,66</b>	<b>54 167,00</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>51 666,66</b>	<b>51 666,67</b>	<b>54 167,00</b>	<b>51 666,66</b>	<b>60 167,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	13 595,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00	13 386,00
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>13 595,00</b>	<b>13 386,00</b>	<b>13 386,00</b>	<b>13 386,00</b>	<b>13 386,00</b>
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>		<b>82 044,65</b>	<b>83 377,42</b>	<b>86 178,00</b>	<b>83 677,08</b>	<b>92 254,00</b>

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'équipement					
16	Emprunts et assimilés					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations et réserves	16 800,00	18 400,00	18 625,00	18 625,00	18 701,00
13	Autres subventions non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>16 800,00</b>	<b>18 400,00</b>	<b>21 125,00</b>	<b>18 625,00</b>	<b>21 201,00</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>16 800,00</b>	<b>18 400,00</b>	<b>21 125,00</b>	<b>18 625,00</b>	<b>21 201,00</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement	0,00	0,00	18 701,00	0,00	24 701,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	46 919,90	46 353,00	46 353,00	46 352,00	46 352,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>46 919,90</b>	<b>46 353,00</b>	<b>65 054,00</b>	<b>46 352,00</b>	<b>71 053,00</b>
<b>Total RECETTES CUMULEES</b>		<b>63 719,90</b>	<b>64 753,00</b>	<b>86 179,00</b>	<b>64 977,00</b>	<b>92 254,00</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>-18 324,75</b>	<b>-18 624,42</b>	<b>1,00</b>	<b>-18 700,08</b>	<b>0,00</b>

## Ensemble immobilier – Varennes sur Allier

### Section de FONCTIONNEMENT

Dans le cadre du plan d'action 2018/2020 antérieur par le Conseil Communautaire par délibération n°2 du 5 février 2018, l'aménagement de la Friche Moreux (20 rue du Bourbonnais à Varennes-sur-Allier) a été validé – axe n°3 Attractivité du territoire.

Les dépenses de Fonctionnement sur l'exercice 2020 correspondent au diagnostic amiante effectué avant travaux et à l'assurance du bâtiment.

Dépenses de fonctionnement		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général			2 500,00	2 493,00	5 825,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
65	Autres charges de gestion courante					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		-	-	<b>2 500</b>	<b>2 493,00</b>	<b>5 825,00</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		-	-	<b>2 500,00</b>	<b>2 493,00</b>	<b>5 825,00</b>
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre entre sections					
043	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		-	-	-	-	-
Déficit reporté						

<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>	-	-	<b>2 500,00</b>	<b>2 493,00</b>	<b>5 825,00</b>
--------------------------------	---	---	-----------------	-----------------	-----------------

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des					
73	Impôts et Taxes					
74	Dotations et Participations			2 500,00	2 493,00	5 825,00
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuation de charges					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		-	-	<b>2 500,00</b>	<b>2 493,00</b>	<b>5 825,00</b>
77	Produits exceptionnels					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		-	-	<b>2 500,00</b>	<b>2 493,00</b>	<b>5 825,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				-		

002	Résultat de Fonctionnement reporté					
-----	------------------------------------	--	--	--	--	--

<b>Total RECETTES</b>	-	-	<b>2 500,00</b>	<b>2 493,00</b>	<b>5 825,00</b>
-----------------------	---	---	-----------------	-----------------	-----------------

<b>Résultat de clôture</b>	-	-	-	-	-
----------------------------	---	---	---	---	---

## Section d'INVESTISSEMENT

L'acquisition du bien (8900m<sup>2</sup> de bâtiments sur 3 hectares de terrain) a été réalisée en 2019 pour un montant de 203 193,40 € frais de notaire inclus.

En 2020, une première phase de travaux estimée à 456 423€ a été validée. (Délibération 118 du 09/12/2019).

Elle concerne :

- Le remplacement de la moitié de la couverture du bâtiment principal
- Le changement des façades par des ensembles en polycarbonate avec des portes sectionnelles,
- La révision de l'installation électrique
- La mise en œuvre de concassé autour des bâtiments avec pose d'une clôture.

L'aide de l'ETAT (DETR), de la Région (Contrat Ambition) et du Département (Contrat de Territoire) a été sollicité et représenterait 65,66% des dépenses prévisionnelles.

L'équilibre est assuré par une avance du budget principal de 180 300 €.

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>			0,00	0,00	203 194,00
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles			220 000,00	203 193,40	16 806,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours			200 000,00	0,00	260 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>			0,00	420 000,00	203 193,40	276 806,00
10	Dotations et Réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>			0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			0,00	420 000,00	203 193,40	276 806,00
040	Opérations d'ordre entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>			0,00	420 000,00	203 193,40	480 000,00

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'équipement			420 000,00	0,00	299 700,00
16	Emprunts et assimilés					
<b>Total des recettes d'équipement</b>			0,00	420 000,00	0,00	299 700,00
10	Dotations et réserves					
1068	Excédents capitalisés					
10222	FCTVA					
13	Autres subventions non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
27	Autres immobilisations financières					
16	Emprunts et dettes assimilés			0,00	0,00	180 300,00
<b>Total des recettes financières</b>			0,00	0,00	0,00	180 300,00
45	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			0,00	420 000,00	0,00	480 000,00
021	Virement de la section de Fonctionnement					
040	Opération d'ordre de transfert entre sections					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total RECETTES CUMULEES</b>			0,00	420 000,00	0,00	480 000,00
<b>Résultat de clôture</b>			0,00	0,00	-203 193,40	0,00

## ZA La Feuillouse - Varennes sur Aisne

Création du budget annexe ZAC de la Feuillouse par délibération du Conseil Communautaire du 20 novembre 2017.

## Section de FONCTIONNEMENT

En 2019 les charges de fonctionnement correspondent à la Taxe Foncière (127€) et le déficit 2018 reporté.

Suite au contrat de concession avec la SEAU, les opérations arrêtés au 30/11/2018 ont fait apparaitre un solde créditeur de 45 895,58€. (Délibération n° 09 du 11/02/2019)

Cette somme a été encaissée en 2019 en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	249 931,00	32 624,04	729,00	127,00	1 000
012	Charges de personnel et frais assimilés					
65	Autres charges de gestion courante					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>249 931,00</b>	<b>32 624,04</b>	<b>729</b>	<b>127,00</b>	<b>1 000</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>249 931,00</b>	<b>32 624,04</b>	<b>729,00</b>	<b>127,00</b>	<b>1 000</b>
023	Virement à la section d'investissement			5,00		0
042	Opérations d'ordre entre sections					44 933
043	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,00</b>	<b>-</b>	<b>44 933</b>
Déficit reporté				21	20,42	
<b>Total DEPENSES</b>		<b>249 931,00</b>	<b>32 624,04</b>	<b>755,00</b>	<b>147,42</b>	<b>45 933</b>

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des					
73	Impôts et Taxes					
74	Dotations et Participations			600,00	45 895,58	
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuation de charges					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>600,00</b>	<b>45 895,58</b>	<b>-</b>
77	Produits exceptionnels			5,00	5,00	38
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>605,00</b>	<b>45 900,58</b>	<b>38</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	249 931,00	32 603,62	150	142,42	-
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>249 931</b>	<b>32 604</b>	<b>150</b>	<b>142</b>	<b>-</b>
002	Résultat de Fonctionnement reporté					45 895
<b>Total RECETTES</b>		<b>249 931,00</b>	<b>32 603,62</b>	<b>755,00</b>	<b>46 043,00</b>	<b>45 933</b>
Résultat de clôture		-	- 20,42		45 895,58	-

## Section d'INVESTISSEMENT

L'avance remboursable du budget Principal prévue initialement sur l'exercice 2019 n'ayant pas été mandatée, un déficit d'un montant de 32 747€ est reporté au cpt 001.

001	Solde d'exécution reporté			32 604,00	32 603,62	32 747
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
10	Dotations et Réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					12 186
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	249 931,00	32 603,62	150,00	142,42	0
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>249 931,00</b>	<b>32 603,62</b>	<b>150,00</b>	<b>142,42</b>	<b>0</b>

<b>Total DEPENSES</b>	<b>249 931,00</b>	<b>32 603,62</b>	<b>32 754,00</b>	<b>32 746,04</b>	<b>44 933</b>
-----------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	---------------

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'équipement					
16	Emprunts et assimilés					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
10	Dotations et réserves					
13	Autres subventions non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
16	Emprunts et dettes assimilés	249 931,00	0,00	32 749,00	0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>249 931,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 749,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>249 931,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 749,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement					0
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	44 933
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 933</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>249 931,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 749,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 933</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>0,00</b>	<b>-32 603,62</b>	<b>-5,00</b>	<b>-32 746,04</b>	<b>0</b>

## ZA Varennes Forterre – Varennes sur Allier

### Section de FONCTIONNEMENT

En 2019 les charges de fonctionnement correspondent à la Taxe Foncière (5 666€) et le déficit 2018 reporté.

Les comptes de la SEAU arrêtés au 30/11/2018 ont fait apparaître un solde créditeur de 16 655,96€. (Délibération n° 10 du 11/02/2019)

Cette somme a été encaissée en 2019 en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
011	Charges à caractère général	129 237,08	314 730,17	5 800,00	5 666,00	6 000
012	Charges de personnel et frais assimilés					
65	Autres charges de gestion courante					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>129 237,08</b>	<b>314 730,17</b>	<b>5 800,00</b>	<b>5 666,00</b>	<b>6 000</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>129 237,08</b>	<b>314 730,17</b>	<b>5 800,00</b>	<b>5 666,00</b>	<b>6 000</b>
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre entre sections					10 155
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 155</b>
Déficit reporté				662	661,58	

<b>Total DEPENSES</b>	<b>129 237,08</b>	<b>314 730,17</b>	<b>6 462,00</b>	<b>6 327,58</b>	<b>16 155</b>
-----------------------	-------------------	-------------------	-----------------	-----------------	---------------

Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
70	Produits de services, du domaine et des					
73	Impôts et Taxes					
74	Dotations et Participations	0,00	5 000,00	0,00	16 655,96	
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuation de charges					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>-</b>	<b>5 000,00</b>	<b>-</b>	<b>16 655,96</b>	<b>-</b>
77	Produits exceptionnels			99,00	99,00	161
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>5 000,00</b>	<b>99,00</b>	<b>16 754,96</b>	<b>161</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 237,08	309 068,59	6 462	5 567,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>129 237,08</b>	<b>309 068,59</b>	<b>6 462,00</b>	<b>5 567,00</b>	<b>-</b>
002	Résultat de Fonctionnement reporté					15 994

<b>Total RECETTES</b>	<b>129 237,08</b>	<b>314 068,59</b>	<b>6 561,00</b>	<b>22 321,96</b>	<b>16 155</b>
-----------------------	-------------------	-------------------	-----------------	------------------	---------------

<b>Résultat de clôture</b>	<b>-</b>	<b>- 661,58</b>		<b>15 994,38</b>	<b>-</b>
----------------------------	----------	-----------------	--	------------------	----------

## Section d'INVESTISSEMENT

Les comptes de la SEAU arrêtés au 30/11/2018 ont fait apparaître un solde créditeur de 16 655,96€. (Délibération n° 10 du 11/02/2019)

L'avance remboursable du budget Principal prévue initialement sur l'exercice 2019 n'ayant pas été mandatée, une avance de 304 481 € sera donc nécessaire pour équilibrer la section d'investissement

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>			309 069,00	309 068,59	314 636,00
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations et Réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	129 237,08	309 068,59	6 462,00	5 567,00	
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>129 237,08</b>	<b>309 068,59</b>	<b>6 462,00</b>	<b>5 567,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Total DEPENSES CUMULEES</b>	<b>129 237,08</b>	<b>309 068,59</b>	<b>315 531,00</b>	<b>314 635,59</b>	<b>314 636,00</b>
--------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Recettes INVESTISSEMENT		CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Compte	Libellé					
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'équipement					
16	Emprunts et assimilés					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>
10	Dotations et réserves					
13	Autres subventions non transférables					
16	Emprunts et dettes assimilés	129 237,08	0,00	315 432,00	0,00	304 481
<b>Total des recettes financières</b>		<b>129 237,08</b>	<b>0,00</b>	<b>315 432,00</b>	<b>0,00</b>	<b>304 481</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>129 237,08</b>	<b>0,00</b>	<b>315 432,00</b>	<b>0,00</b>	<b>304 481</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement			99,00	0,00	
040	Opération d'ordre de transfert entre secti	0,00	0,00	0,00	0,00	10 155
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>99,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 155</b>

<b>Total RECETTES CUMULEES</b>	<b>129 237,08</b>	<b>0,00</b>	<b>315 531,00</b>	<b>0,00</b>	<b>314 636</b>
--------------------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	----------------

<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>-309 068,59</b>		<b>-314 635,59</b>	<b>-</b>
----------------------------	-------------	--------------------	--	--------------------	----------



Envoyé en préfecture le 11/08/2020
Reçu en préfecture le 11/08/2020
Affiché le
ID : 003-200071470-20200730-DELIB2020077-DE
<b>DELIBERATION N°</b> 2020.07.30/077
<b>CLASSIFICATION</b> 7.8

Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 54  
 Nb de membres votants : 61  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

**Les Conseillers présents**

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PLESSAT, Jean Pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT

**Les Conseillers absents**

**Ayant donné pouvoir :** Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

**Absents :** Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Pascal BAUDELOT

**N°077 - FINANCES – Budget 2020 – Autorisation de programme – Crédits de paiement – Aménagement Ensemble Immobilier de Varennes (Ex Friche Moreux) : Ouverture**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir pour 3 ans (2020 – 2021 -2022) l'autorisation de programme et crédits de paiement telle qu'elle est présentée dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 12/08/2020  
 Déposée en Préfecture le 11/08/2020

P.E.C  
 Le Président,

## RAPPORT DE PRESENTATION

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/077</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.8</b>

**N° 077 - FINANCES – Budget 2020 – Autorisation de programme – Crédits de paiement – Aménagement Ensemble Immobilier de Varennes (Ex Friche Moreux) : Ouverture**

**Vu** l'instruction codificatrice M14,

**Vu** les crédits inscrits au budget principal 2020,

**Vu** le mode de gestion pluriannuelle adaptable aux travaux d'aménagement de l'immobilier de Varennes (ex Friche Moreux),

**Il est rappelé :**

**Les objectifs de la gestion pluriannuelle :**

- mieux visualiser le coût de l'opération d'investissement étalée sur plusieurs exercices et mieux appréhender les conséquences des arbitrages de l'assemblée sur les budgets futurs,
- faciliter la stratégie financière en adossant la prospective sur des éléments concrets,
- apporter de la souplesse au cadre budgétaire.

### Contexte

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire visant à planifier la mise en oeuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des subventions d'investissement et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

### Définition

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

L'ouverture d'une Autorisation de programme (AP) s'effectue par délibération de l'Assemblée délibérante fixant le montant estimatif de la dépense. Ce montant peut être révisé à tout moment, selon les mêmes formes.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

Les AP qui sont afférentes à des projets à caractère pluriannuel, ainsi que les décisions modificatives, par délibérations distinctes.

**Le projet**

La gestion pluriannuelle des travaux d'aménagement de l'ensemble immobilier de Varennes sur Allier peut être envisagée et remplit les caractéristiques d'une AP/CP.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'ouvrir pour 3 ans (2020 – 2021 -2022) l'autorisation de programme et crédits de paiement ci-dessous,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

**Autorisation de programme /Crédits de paiement : Aménagement Ensemble Immobilier de Varennes**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
			2020	2021	2022
23	Travaux aménagement Ensemble Immobilier de Varennes	700 000	260 000	220 000	220 000
	<b>TOTAL</b>	<b>700 000</b>	<b>260 000</b>	<b>220 000</b>	<b>220 000</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
			2020	2021	2022
13	Subventions	299 700	79 700	110 000	110 000
16	Avances budget principal	400 300	180 300	110 000	110 000



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 54  
 Nb de membres votants : 61  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

Département de l'Allier  
 Arrondissement de Vichy  
 Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 11/08/2020
Reçu en préfecture le 11/08/2020
Affiché le
ID : 003-200071470-20200730-DELIB2020078-DE
<b>DELIBERATION N°</b> 2020.07.30/078
<b>CLASSIFICATION</b> 7.8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

**Les Conseillers présents**

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PLESSAT, Jean Pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT

**Les Conseillers absents**

**Ayant donné pouvoir :** Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

**Absents :** Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Pascal BAUDELOT

**N° 078 - Budget 2020 – Autorisation de programme – Crédits de paiement – Aménagement des piscines communautaires (Dompierre sur Besbre et Varennes sur Allier) : Ouverture**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir pour 3 ans (2020 – 2021 -2022) l'autorisation de programme et crédits de paiement telle qu'elle est présentée dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 11/08/2020  
 Déposée en Préfecture le 11/08/2020

P.E.C  
 Le-Président,

.../...

Envoyé en préfecture le 11/08/2020
Reçu en préfecture le 11/08/2020
Affiché le : 
ID : 003-200071470-20200730-DELIB2020078-DE

**RAPPORT DE PRESENTATION**

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/078</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.8</b>

**N° 078 - FINANCES – Budget 2020 – Autorisation de programme – Crédits de paiement – Aménagement des piscines communautaires (Dompierre sur Besbre et Varennes sur Allier) : Ouverture**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l’instruction codificatrice M14,
- Vu** les crédits inscrits au budget principal 2020,
- Vu** le mode de gestion pluriannuelle adaptable aux travaux d’aménagement des piscines communautaires,

**Historique – contexte**

Outre leur fonction sportive spécifique, les piscines sont devenues des espaces de loisirs et de détente, des lieux ludiques. Parce qu’elles sont reconnues comme des équipements structurants et de véritables outils de développement et d’attractivité du territoire, les piscines de Dompierre sur Besbre et de Varennes sur Allier bénéficient d’un programme de travaux de réaménagement dont le financement est soutenu par l’Etat, la Région et le Département, sur 3 ans maximum. Ce qui représente un investissement d’environ 2.5 M€ H.T soit 3 M€ TTC.

La gestion pluriannuelle des travaux d’aménagement des 2 piscines communautaires peut être envisagée et remplit les caractéristiques d’une AP/CP.

**Bassin de Varennes sur Allier – Phase 2**

Pour remédier aux problèmes de blessures provoquées par le revêtement (carrelage) nécessitant un entretien particulier et onéreux, il est proposé d’installer un bassin en inox (variante étudiée aussi en résine) en complément de la pose d’un pentaglass avec hydro freinage en remplacement du toboggan prévu en phase 1.

De plus, la création d’un espace patageoire avec un coin ludique sera étudiée ainsi que le réaménagement des vestiaires.

▶ Pour rappel, la phase 1 comprend la fourniture et la pose du pentaglass avec suppression de l’ancien toboggan et réaménagement des abords.

**Bassin de Dompierre sur Besbre – Phase 2**

Pour renforcer l’attractivité de l’équipement sportif permanent, il est proposé de poursuivre l’aménagement d’un espace détente et de développer un bassin « connecté ».

La création d’un espace solarium en extension façade côté infirmerie avec la mise en place d’un toboggan intérieur ou extérieur font l’objet de l’aménagement prévu en phase 1 pour le solarium et en phase 2 pour l’activité ludique.

**Il est proposé au conseil communautaire :**

- **d’ouvrir pour 3 ans (2020 – 2021 -2022) l’autorisation de programme et crédits de paiement ci-dessous,**
- **d’ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l’opération,**
- **d’autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.**

Envoyé en préfecture le 11/08/2020  
 Reçu en préfecture le 11/08/2020  
 Affiché le :   
 ID : 003-200071470-20200730-DELIB2020078-DE

**Autorisation de programme /Crédits de paiement : Aménagement Piscines communautaires**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
			2020	2021	2022
23	Travaux aménagement Piscines communautaires	3 000 000	1 200 000	1 500 000	300 000
	<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>300 000</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT		
			2020	2021	2022
13	Subventions	1 325 000	301 728	800 000	223 272
	Autofinancement	1 675 000	898 272	700 000	76 728
	<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>300 000</b>



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 54  
 Nb de membres votants : 61  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

Département de l'Allier  
 Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 11/08/2020  
 Reçu en préfecture le 11/08/2020  
 Affiché le   
 ID : 003-200071470-20200730-DELIB2020079-DE

DELIBERATION N°	2020.07.30/079
CLASSIFICATION	7.8

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PLESSAT, Jean Pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

**Absents :** Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Pascal BAUDELLOT

**N° 079 - Budget 2020 – Autorisation de programme – Crédits de paiement – Attribution des fonds de concours (soutien financier aux opérations d'investissement communal) – 2018-2019-2020 – Révision**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement telle qu'elle est présentée dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'ouvrir les crédits nécessaires aux besoins des communes pour réaliser les opérations d'investissement,
- d'autoriser le Président à liquider et mandater les versements aux communes bénéficiaires.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 12/08/2020  
 Déposée en Préfecture le 11/08/2020

P.E.C  
 Le Président,

.../...

## RAPPORT DE PRESENTATION

Envoyé en préfecture le 11/08/2020

Reçu en préfecture le 11/08/2020

Affiché le

SLO

ID : 003-200071470-20200730-DELIB2020079-DE

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/079</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.8</b>

**N° 079 - FINANCES – Budget 2020 – Autorisation de programme – Crédits de paiement – Attribution des fonds de concours (soutien financier aux opérations d'investissement communal) – 2018-2019-2020 – Révision**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction codificatrice M14,

**Vu** les crédits inscrits au budget principal 2020,

**Vu** la délibération N° 2018-09-25/78 par laquelle le conseil communautaire a adopté le principe et la mise en œuvre d'attribution des fonds de concours sur une période triennale,

**Vu** la délibération N° 2018-09-25/79 par laquelle le conseil communautaire a mis en place l'autorisation de programme correspondante,

**Vu** la délibération N° 2018-11-05/097 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI,

**Vu** la délibération N° 2019-02-11/14 par laquelle le conseil communautaire a modifié l'autorisation de programme pour l'attribution des fonds de concours aux communes membres,

**Vu** le mode de gestion pluriannuelle adaptable aux fonds de concours,

**Considérant** que la consommation annuelle des crédits budgétaires nécessite une actualisation,

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire visant à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des subventions d'investissement et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.

**Il est donc proposé au conseil communautaire :**

- d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement telle qu'elle est présentée ci-dessous,
- d'ouvrir les crédits nécessaires aux besoins des communes pour réaliser les opérations d'investissement,
- d'autoriser le Président à liquider et mandater les versements aux communes bénéficiaires

**Autorisation de programme/Crédits de paiement : Attribution Fonds de concours  
aux communes membres de l'EPCI - Soutien à l'investissement**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT			
			2018	2019	TOTAL	2020
204	Fonds de concours (subventions investissement - communes membres EPCI)	750 000	250 000	426 673 (176 673 + 250 000)	676 673	415 453 (165 453 + 250 000)
	Consommation crédits (attribution aux communes)		73 327	261 220	334 547	
	<b>TOTAL</b>	<b>750 000</b>	<b>176 673</b>	<b>165 453</b>	<b>342 126</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Cpt	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT			
			2018	2019	2020	
	Fonds propres EPCI	750 000	250 000	426 673	415 453	
	<b>TOTAL</b>	<b>750 000</b>	<b>73 327</b>	<b>261 453</b>		



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 54  
 Nb de membres votants : 61  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

Envoyé en préfecture le 11/08/2020  
 Reçu en préfecture le 11/08/2020  
 Affiché le   
 ID : 003-200071470-20200730-DELIB2020080-DE

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/080</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.8</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PLESSAT, Jean Pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT

### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

**Absents :** Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Pascal BAUDELOT

### N° 080 - FINANCES — Budget 2020 – Attribution des fonds de concours aux communes membres bénéficiaires

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI dont les projets d'investissement figurent au tableau présenté dans le rapport de présentation ci-annexé,
- D'autoriser le Président ou son représentant à verser les montants des fonds de concours à la commune bénéficiaire tel qu'il figure au tableau récapitulatif présenté dans le rapport de présentation ci-annexé par application des dispositions du règlement d'attribution correspondant à un montant total 24 522 €.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 12/08/2020  
 Déposée en Préfecture le 11/08/2020

P.E.C  
 Le Président,

.../...

Département de l'Allier  
 Arrondissement de Vichy  
 Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire  
**RAPPORT DE PRESENTATION**

Envoyé en préfecture le 11/08/2020	CO 31163 - Préfecture
Reçu en préfecture le 11/08/2020	
Affiché le	520
ID : 003-200071470-20200730-DELIB2020080-DE	

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/080</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.8</b>

**N° 080 - FINANCES** — Budget 2020 – Attribution des fonds de concours aux communes membres bénéficiaires

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N° 2018-09-25/78 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le dispositif d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI et sa mise en œuvre sur une période triennale (2018-2020),

**Vu** la délibération N° 2018-09-24/79 par laquelle le conseil communautaire a décidé de l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » pour les années 2018, 2019 et 2020,

**Vu** la délibération N°2018-11-5/97 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet de règlement d'attribution de fonds de concours et d'autoriser le Président ou son représentant à verser les fonds de concours aux communes bénéficiaires par application des dispositions dudit règlement,

**Vu** la délibération N°2019-02-11/14 par laquelle le conseil communautaire a modifié l'autorisation de programme – crédits de paiement « Attribution Fonds de concours »,

**Vu** les délibérations portant attribution des fonds de concours aux communes au cours des exercices 2018 et 2019,

**Vu** les crédits inscrits au budget principal,

**Il est rappelé** que la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée dans une démarche portant sur le soutien financier communautaire aux projets d'investissement de ses communes membres par la mise en œuvre d'une politique d'attribution de fonds de concours pour un montant total de 750 000 € sur une période triennale, soit 2018-2019-2020.

**Considérant** que les demandes de fonds de concours font l'objet d'un examen préalable par le comité de concertation,  
**Considérant** que les demandes de fonds de concours doivent être conformes aux dispositions du règlement d'attribution et validées par le comité de concertation,

**Il est proposé au conseil communautaire :**

- d'approuver l'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI dont les projets d'investissement figurent au tableau ci-dessous :

COMMUNES	Dossier	PROJET	FDC 2018-2020	Montant déjà sollicité	Solde	FDC Sollicité	Solde FDC
LE BOUCHAUD	03 - 2020	Portes bâtimenst communaux Armoire frigorifique	14 325 €	12 712 €	1 613 €	1 613 €	0 €
LUNEAU	03 - 2020	Voirie communale	14 664 €	9 776 €	4 888 €	4 888 €	0 €
ST LEGER SUR VOUZANCE	03 - 2020	Voirie communale	14 217 €	9 478 €	4 739 €	4 739 €	0 €
SALIGNY SUR ROUDON	01 - 2018/2019	Travaux sur bâtiments communaux	18 414 €	0 €	18 414 €	8 363 €	10 051 €
SANSSAT	03 - 2020	Mise aux normes bâtiments scolaires	14 757 €	9 838 €	4 919 €	4 919 €	0 €
			76 377 €	41 804 €		24 522 €	



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 54  
 Nb de membres votants : 61  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/081</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.8</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PLESSAT, Jean Pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

**Absents :** Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Pascal BAUDELOT

**N° 081 - ADMINISTRATION GENERALE – Développement territorial – Patrimoine - Convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique avec la Société LUXEL – PEROLS (Hérault) – Prolongation : Avenant N° 2**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la prolongation de la convention jusqu'au 22 juin 2022 formalisée par l'Avenant n°2 à la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique signée avec la Société LUXEL, comme il est présenté dans le rapport de présentation ci-annexé,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet Avenant N°2.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 12/08/2020  
 Déposée en Préfecture le 11/08/2020

P.E.C  
 Le Président,

.../...

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/081</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.8</b>

**N° 081 - ADMINISTRATION GENERALE – Développement territorial – Patrimoine - Convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique avec la Société LUXEL – PEROLS (Hérault) – Prolongation : Avenant N° 2**

Vu le Code Rural, et notamment son article L.451-1,

Vu la délibération N°2016-12-12/1A en date du 12 décembre 2016 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise a approuvé le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la ZA de Sept Fons sise à Dompierre sur Besbre, déposé par la société LUXEL,

Vu la délibération N°2018-09-24/87 en date du 24 septembre 2018 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a approuvé le montant de la redevance fixé à deux mille euros/ha occupé clôturé ainsi que la durée du bail à intervenir à l'issue de la convention de mise à disposition, soit 21 ans à compter de la prise d'effet, reconductible par voie d'avenant pour une durée maximale de 25 ans, aux mêmes conditions, et autorisé le président à signer la convention de mise à disposition et le projet de bail annexés à la présente délibération, ainsi que le bail emphytéotique à intervenir avec la société LUXEL - 34470 PEROLS,

Vu l'avenant N° 1 du 20 mai 2019 portant sur les modifications parcellaires,

Vu la demande de la Société LUXEL du 17 mars 2020 et du 4 juin 2020 visant à obtenir une prolongation de la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique sur la ZA de Sept Fons à Dompierre sur Besbre – parcelles ZK 61 et ZK 46 pour développer un projet de centrale photovoltaïque au sol sur 7 hectares,

Vu l'information communiquée quant à la substitution de la Société CPV SUN 40 à la Société LUXEL dans ses droits et obligations liés à ladite convention,

**Considérant** que l'enquête publique correspondante pourrait se dérouler en fin d'année 2020 ou début de l'année 2021,  
**Considérant** que les conditions de réalisation des études nécessitent un délai supplémentaire et qu'il peut être accordé une prolongation de la convention visée ci-dessus jusqu'au 30 juin 2022,

**Il est rappelé que :**

- la Société CPV SUN 40 (ex Société LUXEL) a approuvé les dispositions d'une convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique sur la ZA de Sept Fons à Dompierre sur Besbre – parcelles ZK 61 et ZK 46 pour développer un projet de centrale photovoltaïque au sol sur 7 hectares signée avec la Communauté de communes
- souhaite prolonger ladite convention jusqu'au 30 juin 2022, ce délai supplémentaire lui permettant de réaliser les études nécessaires,
- l'accord de prolongation fera l'objet d'un avenant N°2 (ci-dessous présenté)

**Il est proposé au conseil communautaire :**

- d'accepter la prolongation de la convention jusqu'au 22 juin 2022,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'Avenant N°2 ci-dessous :

**AVENANT N°2****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE****Entre d'une part :**

La Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire représentée par son Président, Roger LITAUDON, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 20 mai 2019,

Ci-après dénommé le « **PROPRIETAIRE** »,

**Et d'autre part :**

La société CPV SUN 40 société à responsabilité limitée, au capital de 5000 euros, dont le siège social est situé au 47 rue Joseph Aloïs Schumpeter – 34470, Pérols, enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 840 726 384, représentée par son délégataire, conformément à la convention de délégation de pouvoirs intervenue en date du 20 juin 2016 Monsieur Antoine FILLAULT, Directeur de projet Grand-Est,

Ci-après dénommé le « **MAITRE D'OUVRAGE** »,

Le **MAITRE D'OUVRAGE** et le **PROPRIETAIRE** sont ci-après dénommés ensemble les « **PARTIES** ». Précision étant ici faite qu'en cas de pluralité de personnes, de part ou d'autre, elles s'engagent solidairement.

**EXPOSE**

**Vu** la délibération en date du 12 décembre 2016 de la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise relative à l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol,

**Vu** la délibération n°87 du 24 septembre 2018 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé les dispositions de la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique à signer avec la Société LUXEL – Pérols (Hérault) et autorisé le Président à signer cette dernière,

**Vu** le transfert automatique de la convention de mise à disposition de la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire suite à la fusion des intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2018 actée par arrêté préfectoral N°3321/2016 du 8 décembre 2016,

**Vu** la délibération N°2019-05-20/054 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'approuver la signature de l'avenant n°1,

**Vu** le courrier de substitution en date du 13 août 2018, substituant les droits et obligations de ladite promesse à la société CPV SUN 40,

**Vu** l'avenant n°1 signé le 11 juillet 2019,

**Vu** la délibération N°2020.07.30/081 du 30 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'approuver la prolongation de la durée de validité de la convention de mise à disposition valant promesse de bail jusqu'au 30 juin 2022,

Les **PARTIES** décident de prolonger la durée de validité de la convention de mise à disposition signée le 15 décembre 2016 jusqu'au 30 juin 2022.

Ceci exposé, il est a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1 :**

La durée initiale de la convention de mise à disposition valant promesse de bail est prorogée jusqu'au 30 juin 2022.

**Article 2 :**

Tous les autres articles de ladite convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique signée le 15 décembre 2016 et ceux de l'avenant n°1 signé le 11 juillet 2019 entre les **PARTIES** restent inchangés.



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 54  
 Nb de membres votants : 61  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/082</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.8</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

**Les Conseillers présents**

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PLESSAT, Jean Pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT

**Les Conseillers absents**

**Ayant donné pouvoir :** Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

**Absents :** Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Pascal BAUDELOT

**N° 082 - ADMINISTRATION GENERALE – Développement territorial – Patrimoine - Projet photovoltaïque – Varennes sur Allier – baux emphytéotiques Varennes Solaire 2 et Varennes Energies – Ajustement montant loyer correspondant à surface réelle des installations photovoltaïques – Modification**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'ajustement du loyer appliqué à la surface réelle occupée par les installations photovoltaïques, soit 4.64 ha au lieu de 6 ha, comme il est présenté dans le rapport de présentation ci-annexé.

Certifiée exécutoire la présente délibération

Publiée ou notifiée le 12/08/2020

Déposée en Préfecture le 13/08/2020

P.E.C  
 Le Président,

## RAPPORT DE PRESENTATION

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/082</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.8</b>

**N° 082 - ADMINISTRATION GENERALE – Développement territorial – Patrimoine -** Projet photovoltaïque – Varennes sur Allier – baux emphytéotiques Varennes Solaire 2 et Varennes Energies – Ajustement montant loyer correspondant à surface réelle des installations photovoltaïques – **Modification**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code rural et notamment son article L.451-1

**Vu** la promesse de bail signée le 12 avril 2016 avec la Communauté de communes Varennes Forterre,

**Vu** la délibération du 15 avril 2019 par laquelle le conseil communautaire a approuvé les dispositions des projets de baux emphytéotiques relatifs à l'installation du projet photovoltaïque sur la commune de Varennes sur Allier, porté par la société Varennes Solaire 2 et par la Société Varennes Energies et conformément à celles convenues dans la promesse de bail signée le 12 avril 2016, et autorisé le Président ou son représentant à signer les deux baux emphytéotiques avec les Sociétés citées ci-dessus, à savoir VARENNES SOLAIRE 2 et VARENNES ENERGIES, établis par Maître Meyzen, Notaire à Varennes sur Allier,

### Contexte général

- le projet photovoltaïque, développé par Millenium et BayWa r.e. France pour le compte de la société Varennes Solaire 2, s'inscrit dans le cadre des objectifs européens et nationaux de développement des énergies renouvelables (engagement par la loi Grenelle à 23% d'EnR dans la consommation finale d'énergie pour 2020 et par la loi de transition énergétique à 40% d'électricité renouvelable pour 2030).

- le projet a débuté en 2010 et est actuellement en phase de pré-construction, et a été mis en service à la fin de l'année 2019.

### Historique du projet - autorisations obtenues :

En effet, après une délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2010 et la signature d'une promesse de bail avec la société Varennes Solaire, des études naturalistes ont été réalisées en vue du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

La société Varennes Solaire 2 a déposé une demande de permis de construire le 20 février 2013, ce dernier ayant été délivré le 12 septembre 2013 et rectifié le 23 octobre 2013 (erreur matérielle dans la dénomination du pétitionnaire).

Sachant que la promesse de bail signée en 2011 est arrivée à son terme, une nouvelle délibération a été prise par le conseil communautaire le 11 avril 2016 afin d'autoriser la signature d'une nouvelle promesse de bail avec la société

Après plusieurs échecs aux appels d'offres de la CRE, le projet a finalement été retenu lauréat par décision du 15 février 2018, pour une puissance installée de 5 MWc.

Parallèlement, et afin de prendre en compte les évolutions technologiques intervenues depuis 2013, la société Varennes Solaire 2 a déposé une demande de permis de construire modificatif, accordé le 23 août 2018. Les modifications portaient sur une modification du design du parc et une augmentation de la puissance installée sur le site.

Une demande de transfert partiel de ce permis de construire au profit de la société Varennes Energies, pour une puissance d'environ 3,5 MWc a été déposée en septembre 2018 et obtenue le 28 novembre 2018.

C'est dans le contexte de la préparation de la construction du projet qu'est envisagée la signature des baux emphytéotiques.

A cette fin, Maître Meyzen, notaire à Varennes-sur-Allier, a été sollicité pour rédiger les projets de baux emphytéotiques, lesquels reprennent les dispositions convenues dans la promesse de bail signée le 12 avril 2016.

**Le projet :**

Localisation :	Commune de Varennes-sur-Allier – lieu-dit Barnier-le-Vieux
Parcelles :	ZI 39 (1ha66a36ca) et ZI 41 ( 12 ha58 a 42 ca)
Puissance installée :	8,5 MWc - centrale de 5 MWc portée par Varennes Solaire 2 - centrale de 3,5 MWc portée par Varennes Energies)
Production envisagée :	10 200 MWh/an

Caractéristiques techniques : structures fixes / onduleurs décentralisés / 2 postes de livraison

Redevance : une redevance annuelle de 2500 €/ha sera versée à la Communauté de communes, à compter de la déclaration d'ouverture de chantier,

Durée : 25 ans à compter de la date de mise en service du projet

**L'objet de la modification du loyer :**

Concernant le projet de la centrale de 3,5 MWc porté par Varennes Energies, la demande de modification porte sur la fixation de la redevance annuelle d'un montant de 2500 €/ha effectivement occupé par les installations photovoltaïques, soit 4.64 ha au lieu de 6 ha mentionné dans le bail signé en mai 2019.

**Il est donc proposé au conseil communautaire :**

- d'approuver l'ajustement du loyer appliqué à la surface réelle occupée par les installations photovoltaïques, soit 4.64 ha au lieu de 6 ha.



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 54  
 Nb de membres votants : 61  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/083</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>4.1</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PIESAT, Jean Pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

**Absents :** Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Pascal BAUDELOT

**N° 083 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 - Modification du tableau des effectifs**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales afférentes inscrites au budget,

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

**Considérant** la délibération n° 19 en date du 11 février 2019 approuvant la création d'un poste de rédacteur (catégorie B - filière administrative) pour répondre aux besoins en matière de personnel dans le domaine de l'administration générale et des finances publiques,

**Considérant** les enjeux en matière d'administration générale et de finances,

**Considérant** la nécessité d'adapter le grade de l'emploi créé aux compétences requises pour assurer les fonctions de directeur.rice de l'administration générale et des finances,

**Il est exposé :**

Le conseil communautaire a approuvé la création d'un poste de rédacteur (catégorie B - filière administrative) pour répondre aux besoins en matière de personnel dans le domaine de l'administration générale et des finances publiques en conseil communautaire le 11 février 2020.

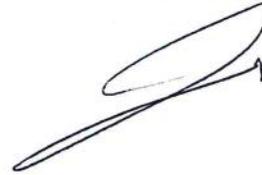
Au vu des compétences attendues en matière d'administration générale et de finances et du profil des personnes intéressées, il convient de modifier la catégorie du poste (catégorie A) et de créer un poste au grade d'attaché territorial.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De créer un poste d'attaché territorial (catégorie A - filière administrative) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2020,
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- De prévoir l'attribution du régime indemnitaire correspondant avec les outils existants (IFTS - IEMP) considérant la mise en place prochaine du RIFSEEP ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes opérations nécessaires et signer tout document relatif à la présente décision.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
Publiée ou notifiée le 12/08/2020  
Déposée en Préfecture le 11/08/2020

P.E.C  
Le Président,





Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 54  
 Nb de membres votants : 61  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

Département de l'Allier  
 Arrondissement de Vichy  
 Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 11/08/2020  
 Reçu en préfecture le 11/08/2020  
 Affiché le :   
 ID : 003-200071470-20200730-DELIB2020084-DE

DELIBERATION N°	2020.07.30/084
CLASSIFICATION	4.1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

**Les Conseillers présents**

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PIESSAT, Jean Pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT

**Les Conseillers absents**

**Ayant donné pouvoir :** Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

**Absents :** Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Pascal BAUDELOT

**N° 084 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines – Création emploi Attaché territorial Hors Classe et suppression emploi Directeur (en voie d'extinction) – Modification du tableau des effectifs**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales afférentes inscrites au budget,

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

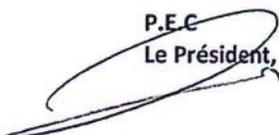
**Considérant** que le grade de Directeur territorial relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux est en voie d'extinction,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- de créer l'emploi d'Attaché territorial Hors Classe et de supprimer celui de Directeur territorial, sous réserve de soumettre la présente proposition à l'avis du Comité technique,
- d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 12/08/2020  
 Déposée en Préfecture le 11/08/2020

P.E.C  
 Le Président,





Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 54  
 Nb de membres votants : 61  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/085</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.4</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PLESSAT, Jean Pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT.

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

**Absents :** Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Pascal BAUDELLOT

#### N° 085 - ADMINISTRATION GENERALE – Soutien du projet d'ouverture de bar multiservices – Projet 1000 cafés – Montcombroux les Mines

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le courrier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 de la commune de Montcombroux les Mines présentant le projet de création d'un bar multiservices grâce au projet 1000 cafés porté sous maîtrise d'ouvrage communale,

**Vu** les demandes de subvention de la commune de Montcombroux les Mines pour ses travaux d'investissement auprès du Conseil départemental de l'Allier et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de leur dispositif de soutien aux services en milieu rural et d'aménagement du dernier ou premier commerce en milieu rural,

**Vu** les demandes d'avis du conseil communautaire émanant du Conseil départemental de l'Allier et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes suite aux demandes de financement déposées par la commune de Montcombroux les Mines pour ce projet d'investissement porté sous maîtrise d'ouvrage communale,

**Considérant** que le projet de la commune de Montcombroux les Mines s'inscrit dans une démarche de développement et d'attractivité du territoire communautaire,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **De soutenir le projet d'ouverture du bar-multiservices dans le cadre du projet 1000 cafés porté par la commune de Montcombroux les Mines, ce dernier participant à l'attractivité du territoire communautaire,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du soutien communautaire tel qu'il est proposé et de signer tout document se rapportant à l'affaire.**



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 54  
 Nb de membres votants : 61  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/085</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.4</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PLESSAT, Jean Pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT.

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

**Absents :** Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Pascal BAUDELLOT

#### N° 085 - ADMINISTRATION GENERALE – Soutien du projet d'ouverture de bar multiservices – Projet 1000 cafés – Montcombroux les Mines

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le courrier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 de la commune de Montcombroux les Mines présentant le projet de création d'un bar multiservices grâce au projet 1000 cafés porté sous maîtrise d'ouvrage communale,

**Vu** les demandes de subvention de la commune de Montcombroux les Mines pour ses travaux d'investissement auprès du Conseil départemental de l'Allier et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de leur dispositif de soutien aux services en milieu rural et d'aménagement du dernier ou premier commerce en milieu rural,

**Vu** les demandes d'avis du conseil communautaire émanant du Conseil départemental de l'Allier et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes suite aux demandes de financement déposées par la commune de Montcombroux les Mines pour ce projet d'investissement porté sous maîtrise d'ouvrage communale,

**Considérant** que le projet de la commune de Montcombroux les Mines s'inscrit dans une démarche de développement et d'attractivité du territoire communautaire,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- De soutenir le projet d'ouverture du bar-multiservices dans le cadre du projet 1000 cafés porté par la commune de Montcombroux les Mines, ce dernier participant à l'attractivité du territoire communautaire,
- D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du soutien communautaire tel qu'il est proposé et de signer tout document se rapportant à l'affaire.



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 54  
 Nb de membres votants : 61  
 (dont 7 pouvoirs)  
 Quorum atteint

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.07.30/086</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.8</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 24 juillet 2020.

### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie France AUGIER, Pascal BAUDELOT, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Andréa DAVIET, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTIAT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean Noël MONIER, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean Louis PERICHON, Annie France POUGET, Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Christian PERRIER représentant Jean Luc COLLIN, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, Romain GUILLAUME représentant André PLESSAT, Jean Pierre JALLET représentant Henri PUJOS, Régis CURY représentant Alain SOUFFERANT

### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Alain DECERLE à Michel RAJAUD, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Catherine JONET à Odile FRANCHISSEUR, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Pascal VERNISSE à Annie France POUGET

**Absents :** Guillaume LACROIX, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON,

**Secrétaire de séance :** Pascal BAUDELOT

**N° 086 - ADMINISTRATION GENERALE – Développement territorial – Patrimoine - Projet photovoltaïque – Varennes sur Allier « Feuillouse » – Promesse synallagmatique sous conditions suspensives et convention de mise à disposition temporaire avec Varennes Solaire SAS en présence d'Engie Green**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code rural et notamment son article L.451-1,

**Vu** la promesse de bail emphytéotique signée le 23 juin 2011 entre la Communauté de communes Varennes Forterre et la société VARENNES SOLAIRE en vue de la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol, notamment sur les parcelles cadastrées ZH 20 et ZH 59 situées sur la commune de Varennes sur Allier au lieu-dit La Feuillouse dont la Communauté de communes est propriétaire,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Varennes Forterre n°9 en date du 11 avril 2016 adoptant une nouvelle promesse de bail emphytéotique avec la société VARENNES SOLAIRE 2, société émanant de VARENNES SOLAIRE et créée pour s'adapter aux contraintes de développement du projet exposé ci-dessus,

**Vu** la promesse de bail signée le 12 avril 2016 par la Communauté de communes Varennes Forterre et la société VARENNES SOLAIRE,

**Vu** l'avenant à la promesse de bail en date du 6 juin 2016 entre la Communauté de communes Varennes Forterre et la société VARENNES SOLAIRE,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2016 portant fusion des Communautés de communes Varennes Forterre, Le Donjon Val Libre et Val de Besbre Sologne Bourbonnaise et création de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, emportant transfert des biens, droits et obligations des EPCI fusionnés à cette nouvelle Communauté de communes,

**Considérant** que la Société VARENNES SOLAIRE 2 a déposé la candidature du site de La Feuillouse situé sur la commune de Varennes sur Allier à l'appel d'offres au tarif d'achat de l'électricité d'origine photovoltaïque organisé par la CRE (Commission de régulation de l'Energie),

**Considérant** que la Société VARENNES SOLAIRE 2 a conclu un accord de partenariat avec la ENGIE Green, filiale ENR du groupe ENGIE,

**Considérant** que la Société VARENNES SOLAIRE 2 demande à la Communauté de communes de valider le bail « ENGIE » lequel reprend les caractéristiques essentielles prévues à l'avenant du 6 juin 2016 (montant de la redevance à 2500 €/ha clôturé – durée 25 ans + 5X5 ans),

**Considérant** que la Société VARENNES SOLAIRE 2 demande à la Communauté de communes d'abandonner le principe de versement d'une caution au démarrage de la construction de la centrale, au regard de la solidité financière du groupe ENGIE (coût de caution pénalisant la compétitivité de l'offre à déposer à l'AO CRE),

**Considérant** que la Société VARENNES SOLAIRE 2 demande à la Communauté de communes de confirmer que les parcelles objet de la promesse de bail (ZH20 et ZH59) constituant le site de la Feuillouse à Varennes sur Allier sont libres de toute exploitation agricole, de tous droits et servitudes et/ou d'abandon du droit par son titulaire occupant,

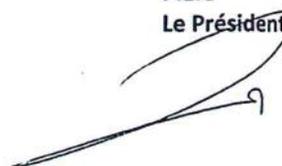
**Considérant** que la Société VARENNES SOLAIRE 2 demande à la Communauté de communes de valider le principe de mettre tout en œuvre pour adapter les présents documents à l'évolution du contexte afin de faciliter la réalisation du projet,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- De répondre favorablement aux demandes de la Société Varennes Solaire 2,
- De valider le modèle de bail « Engie » ci-joint valant Promesse synallagmatique emphytéotique sous conditions suspensives et convention de mise à disposition temporaire pour le projet exposé ci-dessus,
- De confirmer, qu'à ce jour, les parcelles objet de la promesse (ZH20 et ZH59) au lieu-dit La Feuillouse à Varennes sur Allier sont libres de toute exploitation agricole, et plus généralement, de tous droits ou de servitudes,
- De mettre en œuvre, sur le principe, les moyens nécessaires pour adapter les différentes documentations afférentes au dossier à l'évolution du contexte afin de faciliter la réalisation du projet exposé ci-dessus,
- De solliciter la commune de Varennes sur Allier afin qu'elle mette à disposition les parcelles ZH 07 et ZH 017 au profit de la société ENGIE GREEN que la société VARENNES SOLAIRE 2 a désigné afin d'honorer les engagements pris dans le cadre de l'étude d'impact du projet,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le 12/08/2020  
 Déposée en Préfecture le 13/08/2020

P.E.C  
 Le Président



---

Promesse synallagmatique de bail  
emphytéotique sous conditions suspensives  
et convention de mise à disposition  
temporaire

VARENNES sur ALLIER  
« Feuillouse »

Entre

La Communauté de Communes d'Entr'Allier Besbre et Loire

Et

Varennnes Solaire SAS

En présence de

Engie Green

<b>Résumé des principales conditions</b>	
<b>Propriétaire(s)</b>	Communauté de Communes d'Entr'Allier-Besbre et Loire
<b>Adresse du Site</b>	Lieudits Feuillouse, à Varennes sur Allier
<b>Surface du Site (Ha)</b>	Superficie prévisionnelle de 11ha 52a 31 ca
<b>Irradiation (kWh/kWc en P50)</b>	1100
<b>Durée du Bail</b>	26 + 7 + 7 ans
<b>Durée de la mise à disposition</b>	3 ans
<b>Redevance (EUR/ha de surface exploitable/an)</b>	2500

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**Communauté de Communes d'Entr' Allier Besbre et Loire**, sise 18 Rue de Vouroux à Varennes sur Allier (03150), représentée par Roger LITAUDON, son Président en exercice dûment habilitée aux fins des présentes, par une délibération en date du **30 07 2020**,

Agissant en qualité de propriétaire du Site ci-après désigné.

Ci-après dénommée le « **Promettant** », de première part,

**Et**

**La société Varennes Solaire**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 € immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Grasse sous le n° 533 012 183, dont le siège social est sis 395 Chemin des Trois Feuilletts – 06330 Roquefort les Pins, représentée par M. Nicolas GERARD en sa qualité de Président de la société par actions simplifiée Millenium, elle-même présidente de la société Varennes Solaire,

Ci-après dénommée le « **Bénéficiaire** », de seconde part,

**En présence de :**

La société **ENGIE GREEN FRANCE**, Société par actions simplifiées au capital de 30 000 000 euros, ayant son siège 215, rue Samuel Morse - Le Triade II - CS 20756 – 34967 MONTPELLIER, identifiée au SIREN sous le numéro 478 826 753, ladite société, représentée par **Chantal AUBRY**,

Ci-après dénommée « **Engie Green** », de troisième part,

Le Bénéficiaire et Engie Green agissant sans solidarité entre eux.

Le Promettant, le Bénéficiaire et Engie Green étant ci-après désignés collectivement les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

## **EXPOSE PREALABLE**

Engie Green est une société qui a notamment pour activité de développer et construire des projets de parcs solaires pour le compte de sociétés ad hoc dont le capital a vocation à être majoritairement détenu par des tiers-investisseurs. Ces sociétés détiendront et exploiteront sur le long terme les parcs solaires dans le cadre des autorisations administratives réglementairement requises en vue de la revente de l'électricité produite à EDF ou un distributeur non nationalisé dans le cadre de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 ou à toute autre acheteur d'électricité avec qui elles contracteraient sur une base convenable.

Le Promettant est propriétaire d'un site de plusieurs hectares qu'il souhaite mettre en valeur de manière durable et sûre, en le mettant à la disposition d'un producteur d'électricité photovoltaïque au titre d'un bail emphytéotique de longue durée.

Le Bénéficiaire a été constitué dans l'objectif de détenir et d'exploiter sur le long terme un parc solaire.

C'est dans ces conditions que le Promettant et le Bénéficiaire sont convenus de formaliser la présente promesse synallagmatique de bail emphytéotique sous conditions suspensives avec mise à disposition de Engie Green du Site pour les besoins du développement du Projet.

## **CECI EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **1. TERMINOLOGIE**

Dans la Promesse, les termes commençant par une capitale seront définis en ANNEXE 1.

### **2. INFORMATIONS PREALABLES**

Le Promettant informe le Bénéficiaire de ce qui suit :

- (i) à l'exception de ce qui est précisé en ANNEXE 3, il n'existe sur le Site aucune servitude légale ou conventionnelle de nature à entraver la construction et/ou l'exploitation du Parc Solaire autres que celles pouvant résulter de la situation des lieux, de la loi ou des règles d'urbanisme ;
- (ii) à l'exception de ce qui est précisé en ANNEXE 3, il ne fait en tout ou partie l'objet d'aucune obligation, sujétion ou cahier des charges, résultant d'une réglementation particulière ou en contrepartie de l'octroi d'aides ou de subventions, au profit de toute administration ou organisme, notamment de la SAFER ;
- (iii) à l'exception de ce qui est précisé en ANNEXE 3, il n'a pas fait l'objet d'une donation ou d'un partage avec charge, obligation ou sujétion quelconque ;
- (iv) à l'exception de ce qui est précisé en ANNEXE 3, le Site n'est grevé d'aucun droit, de quelque nature que ce soit, au profit d'un tiers et en particulier que le Site est libre de tout bail ou convention d'occupation au profit d'un tiers, même verbale ;
- (v) à l'exception de ce qui est précisé en ANNEXE 3, le Site n'est traversé par aucun chemin rural, ni aucune voie ouverte au public de quelque nature que ce soit ;
- (vi) à l'exception de ce qui est précisé en ANNEXE 3, à sa connaissance, aucune installation ou activité (qu'elle soit industrielle, agricole ou autre) pouvant présenter des risques environnementaux ou sanitaires n'a été, antérieurement aux présentes, exploitée sur le Site, tant par le Promettant que par un précédent propriétaire, exploitant ou occupant ;
- (vii) à l'exception de ce qui est précisé en ANNEXE 3, le Site ne recèle, à sa connaissance, aucun vestige archéologique et aucune prescription administrative n'existe à ce sujet ;

- (viii) à l'exception de ce qui est précisé en ANNEXE 3, il n'existe pas à sa connaissance sur le Site de cavité souterraine, même remblayée, creusée par l'homme ou naturelle ;
- (ix) à l'exception de ce qui est précisé en ANNEXE 3, depuis qu'il est propriétaire du Site, ce dernier n'a subi aucun sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité en application de l'article L. 125-2 (catastrophes naturelles) ou L. 128-2 (catastrophes technologiques) du Code des assurances et qu'il n'a pas été informé, en application des dispositions de l'article L. 125-5 du Code des assurances d'un tel sinistre ayant affecté le Site. A ce sujet le Promettant portera à la connaissance du Bénéficiaire au jour de la Réitération un état des risques naturels et technologiques de moins de trois (3) mois ;
- (x) à l'exception de ce qui est précisé en ANNEXE 3, le Site ne fait l'objet, tant en demande qu'en défense, d'aucune procédure en cours (notamment pour raisons de servitude, troubles de voisinage, délimitation de limite parcellaire, etc.) et n'est pas susceptible de donner lieu à une telle procédure ;
- (xi) à l'exception de ce qui est précisé en ANNEXE 3, le Site ne fait l'objet d'aucune exploitation ou plus généralement d'aucune activité économique ;
- (xii) à l'exception de ce qui est précisé en ANNEXE 3, à sa connaissance, le Site n'a jamais fait l'objet d'aucun remblai (terre, déchets, débris, etc.) ;
- (xiii) à l'exception de ce qui est précisé en ANNEXE 3 : ne pas avoir personnellement exploité une installation soumise à autorisation sur les lieux objet des présentes ; ne pas connaître l'existence de déchets considérés comme abandonnés ; et qu'à sa connaissance :
- l'activité exercée sur le Site n'a pas entraîné la manipulation ou le stockage de substances chimiques ou radioactives visées par l'article L 514-20 du Code de l'environnement ;
  - le Site n'est frappé d'aucune pollution susceptible de résulter notamment de l'exploitation actuelle ou passée ou de la proximité d'une installation soumise à autorisation ;
  - il n'a jamais été déposé ni utilisé sur le terrain ou enfoui dans celui-ci de déchets ou substances quelconques telles que, par exemple, amiante, polychlorobiphényles, polychloroterphényles directement ou dans des appareils ou installations pouvant entraîner des dangers ou inconvénients pour la santé ou l'environnement ;
  - il n'a jamais été exercé sur les lieux dont il s'agit ou les lieux voisins d'activités entraînant des dangers ou inconvénients pour la santé ou l'environnement (air, eaux superficielles ou souterraines, sols ou sous-sols par exemple) ;
  - il ne s'est pas produit d'incident ou accident présentant un danger pour la sécurité civile, la qualité, la conservation ou la circulation des eaux du Site ;
  - qu'il n'a pas reçu de l'administration en sa qualité de " détenteur ", aucune injonction de faire des travaux de remise en état ou de réhabilitation du Site ;
  - qu'il ne dispose pas d'information lui permettant de supposer que le Site ont supporté, à un moment quelconque, une installation classée ou susceptible de l'être aujourd'hui, encore, d'une façon générale, une installation soumise à déclaration.
- (xiv) d'une façon générale, le Site est libre de tous obstacles légaux, administratifs et conventionnels pouvant faire obstacle à la libre jouissance du Site par le Bénéficiaire, à l'exception de ceux mentionnés aux présentes le cas échéant ;
- (xv) sa comparution est exacte ;
- (xvi) qu'il dispose de sa pleine capacité sans aucune restriction et de tous les pouvoirs, autorisations ou habilitations nécessaires pour valablement conclure les présentes, ainsi que le Bail qui devra être réitéré en la forme authentique en cas de réalisation des

Conditions Suspensives stipulées ci-après ;

- (xvii) que rien dans sa situation n'est de nature à faire obstacle à la conclusion des présentes, ni du Bail, ou à en remettre en cause la validité.

### **3. MISE A DISPOSITION DU SITE**

#### **3.1. Obligation de mise à disposition**

Pendant toute la durée de la Promesse, le Promettant s'engage à mettre le Site à disposition d'Engie Green pour les besoins de l'Etude de Faisabilité et plus généralement du développement du Projet.

Le Promettant autorise Engie Green, pendant toute la durée de la mise à disposition, à réaliser sur le Site l'Etude de Faisabilité et à cet effet, l'autorise ainsi que ses salariés, conseils, prestataires, ingénieurs, techniciens et consultants à, notamment :

- (i) se rendre sur le Site à tout moment, et y demeurer tout le temps nécessaire ;
- (ii) procéder à l'installation des équipements nécessaires à la mise au point du Projet (études, sondages, travaux de reconnaissance, etc.) ;
- (iii) réaliser tous travaux et opérations sur le Site, tels que défrichage, dégagement de voies d'accès, acheminement et stationnement de tous véhicules, installations et outillages nécessaires ;
- (iv) déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes et déclarations nécessaires ou utiles à la réalisation du Parc Solaire (urbanisme, environnement, énergie, industrie, etc.), et plus particulièrement, déposer toute demande de permis de construire, toute déclaration de travaux et toute demande d'autorisation de défrichage ;
- (v) faire procéder aux études nécessaires en vue de tous branchements et raccordements au réseau de transport électrique ainsi qu'aux lignes téléphoniques, etc.

#### **3.2. Obligation de préservation des caractéristiques du Site et des droits du Bénéficiaire**

Le Promettant s'engage, au profit du Bénéficiaire et de Engie Green, pendant toute la durée de la mise à disposition, à :

- (i) ne pas consentir à un tiers quelconque une promesse de bail emphytéotique, un bail emphytéotique, une convention de mise à disposition ou autres droits équivalents, susceptibles de concurrencer ou de restreindre les droits de Engie Green et/ou du Bénéficiaire au titre des présentes ;
- (ii) sans préjudice des obligations légales ou réglementaires qui s'imposeraient à lui et/ou du maintien de l'activité économique déclarée en ANNEXE 3, ne pas modifier ou altérer l'état du Site, de ses abords et de ses accès tel qu'il existait préalablement à la signature de la présente Promesse, sans l'accord préalable et écrit de Engie Green ;
- (iii) informer Engie Green et le Bénéficiaire par écrit dans les meilleurs délais de tout fait ou acte, de tout changement ou modification concernant le Site ou une partie de celui-ci, en fournissant tous les éléments (documents officiels etc.) garantissant le maintien des droits du Bénéficiaire au titre des présentes ;
- (iv) en cas de cession ou de transfert de tout ou partie du Site, de quelque façon que ce soit à un tiers, faire respecter l'intégralité des clauses des présentes par le tiers concerné, de telle façon que Engie Green et/ou le Bénéficiaire ne puisse en aucune façon être inquiété en conséquence de cette cession ou de ce transfert ;
- (v) de façon générale, ne faire ni conclure aucun acte qui serait susceptible de porter atteinte aux droits de Engie Green et/ou du Bénéficiaire au titre des présentes et notamment à ne pas porter atteinte au potentiel solaire du Site et à ne rien faire qui soit susceptible de faire obstacle au fonctionnement optimum du Parc Solaire.

Le Bénéficiaire et/ou Engie Green, selon le cas, se réservent le droit de demander en justice l'annulation de tous actes ou faits conclus en violation des présentes, et de façon générale de

recourir à toutes actions qui pourraient s'avérer nécessaires ou utiles en vue de préserver leurs droits au titre des présentes, sans préjudice de tous dommages et intérêts qu'il pourrait solliciter de surcroît.

### 3.3. Exercice d'une activité économique sur le Site par le Promettant

Dans l'hypothèse où le Promettant exercerait effectivement une activité économique sur le Site, le Promettant pourra continuer d'exploiter le Site, pendant toute la durée de la mise à disposition, et ce, jusqu'à l'Entrée en Jouissance.

Afin de ne pas perturber l'activité du Promettant, Engie Green le consultera préalablement et conviendra avec lui, le cas échéant, des modalités de passage et d'occupation afin de limiter au maximum les dommages susceptibles d'être causés à l'exercice de l'activité économique du Promettant tout en permettant à Engie Green de réaliser sa mission dans les meilleures conditions.

### 3.4. Défrichage du Site – Débroussaillage du Site

Dans le cas où le défrichage du Site serait nécessaire, le Promettant donne expressément mandat à Engie Green de demander au nom du Promettant toutes autorisations administratives nécessaires pour procéder au défrichage du Site.

Lorsque ces autorisations seront devenues définitives, Engie Green pourra procéder, à tous moments, au nom et pour le compte du Promettant, aux coupes et arrachages autorisés. Préalablement à son intervention, le Bénéficiaire en informera le Promettant dans un délai de un (1) mois.

Ces travaux seront réalisés de façon à ce que le Site ne subisse pas de dommages autres que ceux résultant nécessairement de l'opération.

Si cela s'avère être nécessaire, Engie Green pourra procéder, à ses frais, à l'enlèvement des souches.

Dans l'hypothèse où il le demanderait expressément, les coupes de bois demeureront la propriété du Promettant, qui se chargera, à ses frais, de la coupe des bois, du dessouchage, de leur enlèvement et de leur commercialisation.

Enfin, dans le cadre d'une obligation légale de débroussaillage, le Bénéficiaire est d'ores et déjà autorisé à procéder, à ses frais, au débroussaillage des parcelles voisines du Site dès lors que le Promettant en est propriétaire. Cette autorisation est valable pour toute la durée du Bail.

### 3.5. Durée de la mise à disposition

Le Promettant s'engage à laisser le Site à disposition de Engie Green pendant une durée de **trois (3) années** à compter de la date de signature de la présente Promesse.

A l'issue de cette première période et dans l'hypothèse où la durée de la Promesse serait prorogée, la durée de la mise à disposition du Site sera prorogée pour la même durée que celle de la Promesse prorogée.

## 4. PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ET DE SERVITUDES ASSOCIEES

### 4.1. Bail Emphytéotique

Le Promettant promet de donner le Site à Bail conformément aux articles L. 451-1 à L. 451-13 du Code rural et de la pêche maritime, en s'obligeant et en obligeant solidairement ses ayants cause, à toutes les garanties de faits et de droit les plus étendues en pareille matière, mais sous les Conditions Suspensives ci-après stipulées, au Bénéficiaire qui l'accepte et qui s'engage à prendre à Bail sous les mêmes conditions.

Le Bail portera sur une superficie prévisionnelle d'environ 11 ha 52 a et 31 ca, à provenir de parcelles appartenant au Promettant, y compris les parcelles qui en seraient issues à la suite d'un démembrement, remembrement ou division parcellaire, situées sur la commune de Varennes sur Allier, lieudit Feuillouse et cadastrées à la date des présentes :

Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance totale	observation
ZH	20	Feuillouse	4ha	ZH20 obérée d'environ 25000m <sup>2</sup> retournée au bénéfice de la communauté de communes
ZH	59	Feuillouse	7ha 52a 31 ca	
<b>Total</b>			<b>11ha 52a 31 ca</b>	

Il est précisé que les superficies louées susvisées seront définitivement arrêtées par l'établissement d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre-expert aux frais du Bénéficiaire qui s'y oblige.

La ou les parcelle(s) ci-dessus désignées constituent le Site.

La justification de l'origine trentenaire du Site figure en ANNEXE 4. Dans l'hypothèse où le Promettant ne serait pas en mesure de justifier auprès du Bénéficiaire, au jour de la signature des présentes, de l'origine trentenaire du Site, il s'engage à remettre l'ensemble des titres de propriété de la ou les parcelles qui sont en sa possession afin de permettre d'établir cette origine de propriété trentenaire six (6) mois au moins avant la date d'expiration de la Promesse, éventuellement prorogée.

#### 4.2. Servitudes Associées

Sous réserve de la réalisation des Conditions Suspensives dans les conditions ci-après, le Promettant promet de consentir au profit du Bénéficiaire, pour la même durée que le Bail, sur toutes les parcelles lui appartenant voisines de celles constituant le Site ou la Surface Exploitable selon le cas, ou séparant le Site ou la Surface Exploitable dans l'hypothèse d'une voie ouverte au public, les servitudes suivantes, en s'obligeant et en obligeant solidairement ses ayants cause, à toutes les garanties de faits et de droit les plus étendues en pareille matière :

- (i) servitude de passage et d'accès au Site ou à la Surface Exploitable, selon le cas ;
- (ii) servitude d'ensoleillement (servitude *non altius tollendi* et *non aedificandi*) consistant en une interdiction d'édification de toutes constructions, aménagements ou plantations futurs situés à proximité du Parc Solaire ainsi qu'une interdiction de surélévation des bâtiments et installations existantes et ce, aux fins de préserver le potentiel solaire du Parc Solaire ;
- (iii) le cas échéant, servitude de passage de réseaux de fluides et notamment des réseaux de transport ou de distribution d'électricité, et de télécommunication ;
- (iv) le cas échéant, selon les prescriptions de l'autorité compétente, une zone de sécurité contre les incendies ;
- (v) servitude correspondant à la mise en œuvre de mesures environnementales et paysagères prescrites dans l'étude d'impact, nécessaires à la réalisation du projet de Parc Solaire. Cette servitude portera sur les parcelles HZ 64, ZH 63, ZH 75, ZH 60 et parcelle fille issue de la division de la parcelle ZH 20 ; permettant la conservation et/ou

la plantation de haies et leur entretien conformément au cadre de l'instruction du permis de construire.

Le Bénéficiaire accepte la constitution de ces Servitudes Associées, sous la réserve des mêmes Conditions Suspensives.

La contrepartie des Servitudes Associées est comprise dans la Redevance, au sein de laquelle cette contrepartie est incluse sans ventilation expresse.

Les Servitudes Associées seront définitivement constituées à la réalisation des Conditions suspensives, un instant de raison après la formation du Bail.

#### 4.3. Durée

Le Bail est consenti pour une durée de **VINGT-SIX (26)** années à compter de l'Entrée en Jouissance prorogeable par le Bénéficiaire devenu preneur pour une durée de sept (7) ans.

La durée maximale du Bail prorogé ne pourra excéder **QUARANTE (40)** années.

#### 4.4. Redevance

Le Bail et les Servitudes Associées sont consenties en contrepartie d'une Redevance annuelle fixée à :

- **DEUX MILLE CINQ EUROS (2.500,00 euros) par hectare de la Surface Exploitable**, de l'Entrée en Jouissance jusqu'au terme du Bail.

La Redevance, qui commence à courir dès la date de réitération du Bail, sera exigible pour la première fois le 31 janvier qui suit la date de Mise en Service Industriel du Parc Solaire. Par la suite, le paiement de la Redevance s'effectuera à terme échu le 31 janvier de chaque année au domicile du Promettant.

La Redevance sera calculée par année civile.

La dernière année du Bail, le montant de la Redevance sera calculé au *pro rata temporis* des sommes dues entre le 1er janvier de l'année d'expiration du Bail et la date d'expiration du Bail.

Le montant de la Redevance sera révisé tous les ans le 1er janvier, et pour la première fois le 1er janvier suivant la date d'anniversaire de la Mise en Service Industriel du Parc Solaire sur la base du coefficient d'indexation « L » de variation du prix d'achat de l'électricité produite par les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent défini dans l'arrêté du 6 mai 2017 :

$$L = 0,8 + 0,1 \frac{ICHTrev - TS}{ICHTrev - TSo} + 0,1 \frac{FM0ABE0000}{FM0ABE0000o}$$

formule dans laquelle :

1° - ICHTrev-TS est la dernière valeur définitive connue au 1er novembre précédant la date anniversaire de la prise d'effet du bail de l'indice du coût horaire du travail révisé (tous salariés) dans les industries mécaniques et électriques ;

2° - FM0ABE0000 est la dernière valeur définitive connue au 1er novembre précédant la date anniversaire de la prise d'effet du bail de l'indice des prix à la production de l'industrie française pour le marché français – ensemble de l'industrie – A10 BE – prix départ usine ;

3° - ICHTrev-TSo et FM0ABE0000o sont les dernières valeurs définitives connues au 1er novembre précédant la prise d'effet du bail.

Le montant des loyers sera réajusté automatiquement à chaque date anniversaire du bail, en fonction de la variation du coefficient L déterminé ci-dessus.

Si la définition ou la contexture de l'un des paramètres d'indexation venait à être modifiée, s'il cessait d'être publié ou si de nouveaux textes législatifs et réglementaires transformaient les conditions techniques ou financières de l'exploitation, l'une ou l'autre des parties pourra demander un aménagement en vue de rétablir, en tant que de besoin, une équitable concordance entre la tarification et les conditions économiques de l'époque.

Si, avant l'expiration du bail l'une des valeurs permettant de déterminer le coefficient L stipulé aux présentes cesse d'être publiée, il sera fait application de la valeur de remplacement publiée sous l'égide de l'autorité compétente.

A défaut de publication d'une valeur de remplacement, l'indice retenu pour l'indexation des loyers sera arrêté d'un commun accord entre Le Bénéficiaire et Le Promettant.

En cas de désaccord entre Le Bénéficiaire et Le Promettant, cet indice sera arrêté par un expert qu'ils choisiront d'un commun accord ou qui sera désigné à la requête de la partie la plus diligente par le Président du Tribunal de Grande Instance dont le ressort correspond à la situation du Site.

Le Promettant s'engage à ne pas demander au Bénéficiaire le versement d'autres sommes que celle mentionnées au premier paragraphe du présent article, ni le versement d'indemnités, quelle qu'en soit la nature, au titre de la location du Site.

## 5. DUREE DE LA PROMESSE

La Promesse est consentie pour une durée ferme de **trois (3)** années à compter de sa date de signature.

A l'issue de cette première période de **trois (3)** ans, le Bénéficiaire pourra proroger la durée de la Promesse par période de un (1) an dans la limite de trois (3) ans supplémentaires. A cette fin, le Bénéficiaire notifiera au Promettant son intention de proroger la Promesse pour une durée complémentaire d'une (1) année (la « **Notification de Prorogation** »). La Notification de Prorogation doit être adressée au Promettant par le Bénéficiaire au plus tard quinze (15) jours avant la date d'expiration de la Promesse.

Il ne pourra être mis fin à la Promesse avant son terme que d'un commun accord des Parties ou judiciairement pour faute.

La prorogation de la Promesse emporte de plein droit la prorogation de la durée de la mise à disposition.

## 6. CONDITIONS SUSPENSIVES

### 6.1. **Conditions**

La présente Promesse est conclue sous le bénéfice des conditions suspensives suivantes (les « **Conditions Suspensives** ») dont l'accomplissement est une condition essentielle de la faisabilité du Projet :

- (i) la justification de l'origine de propriété régulière du Site remontant à un titre translatif de plus de trente (30) ans ;
- (ii) la production d'un état hypothécaire hors formalités datant de moins de deux (2) mois de la date de signature du Bail attestant de l'absence de tout commandement de saisie et de toute inscription, hypothécaire ou autre, sur tout ou partie du Site ;
- (iii) l'obtention de toutes les autorisations, permis, licences, et plus généralement droits de toute nature pour réunir l'ensemble des surfaces composant la Surface Exploitable en une unité foncière homogène et continue d'un seul tenant ;

- (iv) l'obtention de toutes mainlevées, de sûretés, autorisations, ~~agréments, renonciation à~~ tous droits réels d'origine conventionnelle, judiciaire ou légale, à l'exception des servitudes de service public, sur la Surface Exploitable ;
- (v) la division cadastrale de la Surface Exploitable, le cas échéant ;
- (vi) obtention de toutes personnes publiques ou privées, de toutes servitudes, droits de passage nécessaires à la construction et à l'exploitation du Parc Solaire ;
- (vii) l'absence de tout sinistre total ou partiel, de quelque nature que ce soit, affectant tout ou partie du Site, des parcelles supportant les Servitudes Associées ainsi que les voies d'accès au Site et ayant pour effet de rendre plus difficile, plus long et/ou plus onéreux la construction du Parc Solaire ;
- (viii) délivrance par l'autorité administrative compétente de toutes les autorisations, permis ou licences nécessaires à la construction du Parc Solaire, et notamment tous arrêtés portant permis de construire (y compris prorogation de permis de construire et permis de construire modificatif actant de l'installation de fondation hors sol type semelles bétons ou longrines permettant de s'affranchir des fouilles archéologiques devenu définitif) du Parc Solaire et des infrastructures, notamment de raccordement, nécessaires à son exploitation selon la législation en vigueur à l'époque, ainsi que toutes éventuelles autorisations administratives particulières propres au Projet (au titre par exemple, de défrichement, d'une opération de lotissement, de la loi sur l'eau, d'une obligation de dépollution ou de déconstruction, d'un détournement de chemin rural, d'un remembrement rural, etc.), exécutoires sans condition ni sujétion, insusceptibles de recours et de retrait administratif ou, en cas de recours, son rejet définitif par une décision de justice insusceptible de recours ayant force de chose jugée ou auquel il aura été mis fin par une transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil ;
- (ix) délibération du conseil municipal de la commune de Varennes approuvant la mise à disposition et/ou la servitude paysagère concernant les parcelles ZH 007, ZH 0017 appartenant à la commune de Varennes sur Allier, permettant la conservation et/ou plantation de haies et leur maintien avant la date du 31/12/2020, et habilitant le maire à signer tous documents y afférents, devenue définitive ;
- (x) Accord de la DRAC / SRA concernant (a) l'installation de fondations hors sol type semelles bétons ou longrines, et (b) production d'un arrêté modificatif permettant de s'affranchir des fouilles archéologiques.
- (xi) l'obtention de toutes autorisations nécessaires pour l'exploitation du Parc Solaire, exécutoire sans restriction, condition ni sujétion quant à la durée ou la date de prise d'effet de l'autorisation d'exploiter ;
- (xii) l'obtention de toutes offres de raccordement au réseau public de transport ou de distribution, selon le cas, et de la convention de raccordement au réseau public de transport ou de distribution, selon le cas ;
- (xiii) l'attribution (i) d'un droit au bénéfice d'un complément de rémunération établi selon les dispositions des articles L311-13-2 à L311-13-4 du Code de l'Energie à l'issue d'un appel d'offres initié par le Ministre en charge de l'Energie et administré par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositions des articles L311-10 à L311-13-6 du code de l'énergie et leurs textes subséquents pour un « prix de référence unitaire T0 » au sens du cahier des charges de l'appel d'offres permettant l'exploitation du Parc Solaire dans des conditions économiques satisfaisantes ou (ii) d'un contrat d'achat ferme d'électricité de gré à gré d'une durée minimum de trente (30) ans pour la totalité de la production du Parc Solaire ;
- (xiv) l'obtention d'au moins une offre de prêt d'un ou plusieurs établissements bancaires de premier rang pour le financement ou le refinancement d'au moins soixante-dix pourcent (70 %) de l'Investissement.

Ces Conditions Suspensives constituent la cause impulsive et déterminante du consentement

du Bénéficiaire, qui ne l'aurait pas conclu en leur absence, et sont stipulées dans son intérêt exclusif, étant précisé que le Bénéficiaire pourra seul s'en prévaloir, le Promettant ne pouvant en aucun cas l'invoquer pour faire échec à la Réitération. Le Bénéficiaire peut y renoncer unilatéralement.

Les Conditions Suspensives sont reconnues par le Promettant comme étant licites, possibles et non purement potestatives, de sorte que le Promettant s'interdit d'invoquer une quelconque illécéité, potestativité ou impossibilité des Conditions Suspensives pour faire échec à la présente Promesse.

Il est ici précisé que le Bénéficiaire s'oblige à faire ses meilleurs efforts à l'effet d'obtenir les autorisations et les signatures susmentionnées, le Promettant s'engageant à lui apporter à cette fin son concours, dans toute la mesure utile ou nécessaire.

## 6.2. Accomplissement des Conditions Suspensives

Si, au plus tard à la date d'expiration de la présente Promesse, telle qu'éventuellement prorogée (i) toutes les Conditions Suspensives sont accomplies ou (ii) le Bénéficiaire renonce à celles qui ne l'auraient pas été, le Bail est parfait et oblige les Parties selon les termes de la présente Promesse et aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le Bénéficiaire informe le Promettant, de l'accomplissement des Conditions Suspensives ou de sa renonciation à celles qui ne seraient pas accomplies, par courrier recommandé avec accusé de réception dans les deux (2) mois de l'accomplissement de la dernière des Conditions Suspensives ou, en cas de renonciation, au plus tard à la date d'expiration de la présente Promesse, telle qu'éventuellement prorogée (la « **Notification de Réalisation** »).

Les Parties s'obligent alors à réitérer le Bail en la forme authentique dans les conditions de l'article 7 des présentes.

## 6.3. Défaut d'accomplissement d'au moins une Condition Suspensive

Si, à la date d'expiration de la présente Promesse, telle qu'éventuellement prorogée, une seule des Conditions Suspensives n'est pas accomplie, et sauf pour le Bénéficiaire à y renoncer, la présente Promesse deviendra caduque de plein droit, sans indemnité de part ni d'autre et sans qu'il soit besoin d'aucune mise en demeure ni formalité judiciaire, à moins que les Parties ne se rapprochent pour convenir d'un nouveau délai pour la réalisation d'une ou plusieurs conditions suspensives.

## 7. REITERATION - ENTREE EN JOUISSANCE

L'Entrée en Jouissance est subordonnée à la Réitération du Bail, dans le Délai de Réitération, en la forme authentique par devant le notaire désigné par le Bénéficiaire, assisté le cas échéant par le notaire du Promettant.

A défaut de Réitération à l'issue du Délai de Réitération, le Bénéficiaire pourra mettre en demeure le Promettant, par exploit d'huissier, d'avoir à comparaître par devant le notaire qu'il aura choisi, à l'effet de signer l'acte authentique de Bail.

Cette mise en demeure devra être délivrée avec un préavis de cinq (5) jours ouvrés. A la date indiquée, il sera procédé :

- (i) soit à la signature de l'acte authentique de Bail, qui sera reçu par le notaire ;
- (ii) soit, le cas échéant, à l'établissement d'un procès-verbal par le notaire, dans les termes duquel il sera constaté le défaut du Promettant.

En cas de défaut du Promettant, le Bénéficiaire pourra, à son choix, dans le procès-verbal :

- (i) soit faire part de son intention de poursuivre judiciairement la réitération du Bail, sans préjudicier de son droit de demander tous dommages et intérêts, étant entendu que lesdits dommages et intérêts seront, en toute circonstance, plafonnés à un montant égal à dix (10) pourcent de la Redevance, tout type de dommage confondu ;
- (ii) soit encore faire constater que la Promesse de Bail est caduque de plein droit ; cette

constatation résultant du défaut prononcé contre le Promettant dans le procès-verbal et de la déclaration par le Bénéficiaire de sa volonté de considérer le Bail comme résolu de plein droit. Le Bénéficiaire reprendra alors purement et simplement sa liberté, sans préjudice de son droit de demander tous dommages et intérêts.

L'ensemble des frais, droits et honoraires relatifs au Bail, et notamment les frais d'enregistrement et de publication du Bail ainsi que les frais d'arpentage et de bornage seront à la charge du Bénéficiaire, qui s'y oblige.

Il est ici précisé que, à la date de la Notification de Réalisation, le Promettant doit avoir cessé toute activité économique sur le Site dès lors qu'il en exerçait effectivement une telle que précisée en ANNEXE 3.

## **8. FACULTE DE SUBSTITUTION**

Jusqu'à la Réitération le Bénéficiaire pourra se substituer à titre gratuit toute personne morale de son choix, dans tout ou partie de leurs droits et obligations au titre des présentes.

Le Promettant accepte expressément cette faculté de substitution, et agréé dès à présent la ou les personnes qui, en cas de substitution, deviendraient titulaires des droits et obligations du Bénéficiaire au titre des présentes.

La notification par le Bénéficiaire au Promettant d'une telle substitution sera effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par exploit d'huissier.

## **9. CONFIDENTIALITE**

Les présentes, ses Annexes et toute information liées au Projet ainsi que toute information liée à d'autres projets du Bénéficiaire doivent être considérées comme confidentielles.

Son contenu comme son existence ne pourra être révélé en aucune circonstance par aucune des Parties sauf (i) par le Bénéficiaire à tous tiers-investisseurs potentiels, (ii) à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire dans le cadre de procédures auxquelles les Parties concernées seraient parties prenantes et (iii) à toute administration ou juridiction, pour les besoins de son exécution.

## **10. OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

Le Bénéficiaire s'engage à louer le Bien désigné à l'article 4 de la présente promesse sous réserve de la réalisation des conditions suspensives énoncées à l'article 6 des présentes.

## **11. ENREGISTREMENT**

Les Parties conviennent de soumettre volontairement les présentes à la formalité de l'enregistrement, aux frais et diligences du Bénéficiaire.

## **12. FRAIS**

Tous les frais, droits et émoluments, honoraires, taxes et impôt ou droits tant des présentes et de leurs suites que de la réalisation de l'acte authentique à intervenir, sauf disposition contraire prévue aux présentes et à leurs Annexes, seront supportés par le Bénéficiaire qui s'y oblige expressément.

## **13. NOTIFICATIONS**

Toutes les notifications résultant de l'application des présentes ~~devront être effectuées par~~ lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse figurant dans leur comparution ou tout autre qui serait ultérieurement notifiée par la Partie concernée. Toute notification est réputée reçue le jour de la première présentation par la Poste de la lettre recommandée mentionnée ci-dessus.

#### **14. INTERPRETATION**

Les titres attribués aux articles n'ont pour objet que d'en faciliter la lecture et ne sauraient en limiter la teneur ou l'étendue.

Les stipulations des présentes annulent et remplacent tout accord ou convention quelconque ayant le même objet qui pourrait résulter d'échanges de courriers antérieurs à leur signature.

#### **15. DIVISIBILITE**

Si une ou plusieurs des stipulations de la Promesse sont tenues pour non valides ou déclarées telles, en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice passée en force de chose jugée, les autres stipulations n'en demeureront pas moins valables et conserveront toute leur portée.

Les Parties s'efforceront de bonne foi de substituer aux dispositions non valides toutes autres stipulations de nature à maintenir l'équilibre économique de la Promesse.

Il en sera de même du Bail.

#### **16. MODIFICATIONS – TOLERANCES**

La présente Promesse ne peut être modifiée que d'un commun accord des Parties constaté par écrit sous forme d'avenant.

Le fait pour une Partie de tolérer, même de manière prolongée, une inexécution par l'autre Partie de l'une quelconque de ses obligations ne vaut pas renonciation au bénéfice de celles-ci, ni être interprété comme un quelconque acquiescement ou consentement tacite à une quelconque modification de la Promesse. Toutefois, si cette tolérance s'est prolongée dans le temps, la Partie créancière de l'obligation inexécutée ne pourra se prévaloir de cette inexécution pour mettre un terme à la Promesse et/ou réclamer l'allocation de dommages et intérêts pour inexécution fautive, sans avoir donné à la Partie défaillante un préavis d'une durée raisonnable.

#### **17. DROIT APPLICABLE - LITIGES**

La Promesse est soumise au droit français.

Conformément à l'article 44 du Code de procédure civile, toute difficulté relative à l'interprétation et à l'exécution des présentes sera soumise, à défaut d'accord amiable des Parties, au Tribunal de Grande Instance du lieu de situation du Site objet des présentes.

#### **18. ANNEXES**

Les Annexes font partie intégrante de la présente Promesse.

Fait en trois (3) exemplaires originaux.

---

A :

Le : / / 2020

Pour le Promettant  
Monsieur Roger Litaudon  
Président de la Communauté de Communes  
d'Entr'Allier Besbre et Loire

---

A :

Le : / / 2020

Pour Engie Green  
Chantal AUBRY, Directrice du Foncier

---

A :

Le : / / 2020

Pour le Bénéficiaire  
Nicolas GERARD,  
représentant Millenium, Président de  
Varenes Solaire

---

## Annexes

- ANNEXE 1 : Définitions
- ANNEXE 2 : Plan du Site (plan cadastral)
- ANNEXE 3 : Informations préalables du Promettant
-

## ANNEXE 1. Définitions

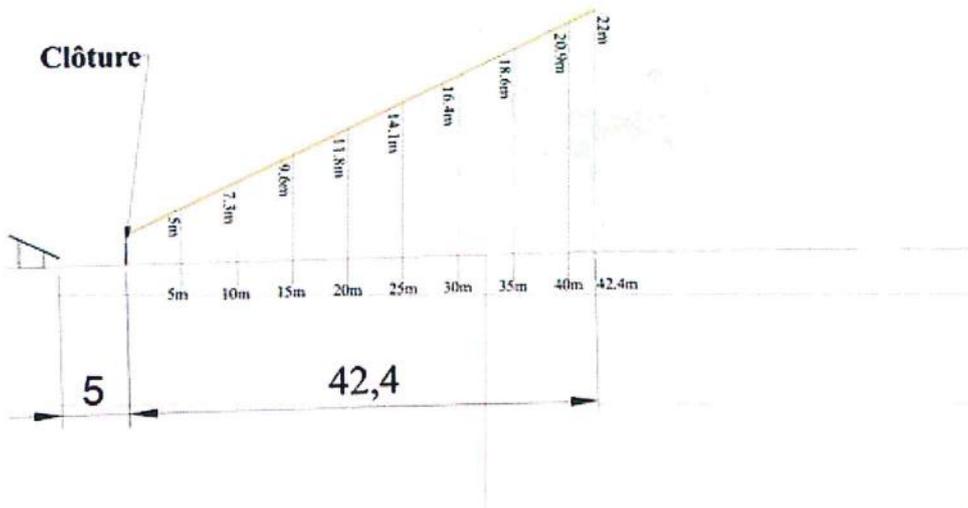
Annexes	Tous documents annexés aux présentes, l'ensemble des annexes forme un tout indissociable avec le corps du contrat et constitue ensemble la Promesse.
Bail	Désigne le contrat de bail emphytéotique, régi par les articles L. 451-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, qui entrera de plein droit en vigueur entre le Promettant et le Bénéficiaire à la date d'accomplissement de toutes les Conditions Suspensives ou, selon le cas à la date à laquelle le Bénéficiaire renoncera à celles qui ne seraient pas déjà accomplies. Le Bail sera réitéré par acte authentique dans le Délai de Réitération.
Conditions Suspensives	Conditions suspensives de l'entrée en vigueur du Bail figurant à l'article 6.1.
Délai de Réitération	Délai de trois (3) mois à compter de la réception de la Notification de Réalisation par le Bénéficiaire au Promettant.
Entrée en Jouissance	Sauf stipulation contraire des Parties, l'entrée en jouissance intervient à la date de Réitération.
Etude de Faisabilité	<p>Ensemble des opérations, études, tests, mesures, démarches et travaux de toute nature préalables et/ou nécessaires à la conduite du Projet. Elle est réalisée par Engie Green pendant la phase de développement et comporte notamment, à titre d'information, les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) étude de pré-faisabilité comprenant les diagnostics réglementaire, environnemental, d'urbanisme et de constructibilité, étude théorique du gisement solaire, étude de différentes options techniques (fixes ou mobiles), détermination des formalités et procédures administratives et juridiques applicables ;</li> <li>(ii) étude d'impact ;</li> <li>(iii) campagne d'information et de communication ;</li> <li>(iv) modification éventuelle des documents d'urbanisme ;</li> <li>(v) obtention des autorisations de construire, autorisations de chantier, autorisations d'exploiter, des propositions techniques et financières et conventions de raccordement, des contrats d'achat d'électricité, des prêts et financements et le cas échéant des subventions et plus généralement, contrat d'achat d'électricité, et plus généralement tous permis, autorisations, licences, contrats, conventions ou autres actes juridiques ou administratifs nécessaires à la réalisation du Parc Solaire, son raccordement, sa mise en service, son exploitation et la vente de l'électricité produite selon les modalités choisies par le Bénéficiaire.</li> </ul>

Investissement	Désigne l'investissement du Projet, soit l'ensemble des sommes exprimées en euros mises à la charge du Bénéficiaire pour le développement et la construction du Parc Solaire jusqu'à la Mise en Service Industriel.
Mise en Service Industriel	Définie comme le commencement de l'injection dans le réseau de l'électricité produite par le Parc Solaire
Notification de la Construction	A le sens défini à l'article 6.3
Notification de Défaillance	A le sens défini à l'article 6.3.
Notification de Désaccord	A le sens défini à l'article 6.3.
Notification de Prorogation	A le sens défini à l'article 3.5
Notification de Réalisation	A le sens défini à l'article 6.2.
Parc Solaire	<p>Désigne une unité de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil par technologies photovoltaïques, installée sur une partie du Site et composée principalement des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) générateurs photovoltaïques (panneaux solaires) montés sur châssis porteurs boulonnées sur platine de fondation ;</li> <li>(ii) fondations dimensionnées pour correspondre à la nature du terrain et supporter l'ensemble panneaux solaires- châssis porteurs.</li> <li>(iii) réseau filaire comprenant des câblages, enterrés ou non ;</li> <li>(viii) plusieurs équipements tels que onduleurs, transformateurs et organes de livraison au réseau public de distribution ;</li> <li>(ix) clôtures périphériques et portails d'accès ;</li> <li>(x) voies de circulation légères (sans travaux de fondation) ;</li> <li>(xi) zones de protection (bandes coupe-feu non carrossables) ;</li> <li>(xii) système de contrôle d'accès (serrures codées) ;</li> <li>(xiii) système de détection des intrusions et de vidéosurveillance ;</li> <li>(xiv) système de stockage d'eau pour la protection incendie.</li> </ul>
Parties	Visent ensemble le Promettant, le Bénéficiaire et Engie Green.
Projet	Désigne le projet de développement et de construction du Parc Solaire sur tout ou partie du Site et sur des parcelles appartenant à un tiers par Engie Green pour le compte du Bénéficiaire.

Promesse	La présente promesse synallagmatique de bail emphytéotique sous conditions suspensives et convention de mise à disposition temporaire.
Redevance	Montant annuel versé par le Preneur au Promettant au titre du Bail.
Réitération	Signature du Bail en la forme authentique.
Servitudes Associées	Désigne les servitudes visées à l'article 4.2.
Site	Tènement foncier dont le Promettant est propriétaire tel que désigné à l'article 4.1 des présentes et dont un plan est joint en <b>ANNEXE 2</b> .
Surface Exploitable	<p>Désigne une unité foncière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un seul tenant ;</li> <li>• libre de toutes sûretés, servitudes conventionnelles passives ;</li> <li>• matérialisée par une clôture ;</li> <li>• dont l'emplacement exact et la surface totale seront définies par Engie Green pour le compte du Bénéficiaire à l'intérieur du Site pour permettre, en fonction des contraintes techniques propres au Site, l'implantation du Parc Solaire et des espaces nécessaires aux accès, à l'exploitation, à la sécurité et aux mesures éventuelles découlant des autorisations administratives ou d'engagements particuliers aux meilleures conditions économiques possibles.</li> </ul> <p>La Surface Exploitable fait l'objet d'un métrage et d'un bornage par géomètre-expert afin d'en déterminer la consistance. Lorsque la Surface Exploitable fait l'objet d'une division cadastrale, seules la ou les parcelles résultant de cette division feront l'objet du Bail. Dans le cas contraire, seule la surface de la Surface Exploitable sert de base au calcul de la Redevance.</p> <p>Il est précisé que le Parc Solaire peut être implanté sur plusieurs Surfaces Exploitables appartenant à des propriétaires distincts.</p>



Schéma de principe – servitudes d'ombrage (distance de la servitudes en fonction de la hauteur de l'élément générant de l'ombre – construction, arbre, etc.). Pour information, la hauteur maximale admissible sur le secteur de la zone d'activité est de 19m.



### ANNEXE 3. Informations préalables du Promettant

Le Promettant informe le Bénéficiaire de ce qui suit :

- le Site est grevé de servitudes légales ou conventionnelles de nature à entraver la construction et/ou l'exploitation du Parc Solaire autres que celles pouvant résulter de la situation des lieux, de la loi ou des règles d'urbanisme, à savoir :

---

---

---

- il fait en tout ou partie l'objet d'une obligation, sujétion ou cahier des charges, à savoir :

---

---

---

- il a fait l'objet d'une donation ou d'un partage avec charge, obligation ou sujétion, à savoir :

---

---

---

- le Site est grevé de droits au profit d'un tiers (tel qu'un bail ou une convention d'occupation, même verbale), à savoir :

---

- le Site est traversé par un chemin rural, ou une voie ouverte au public, à savoir (préciser les noms et les références cadastrales) :

---

---

---

- une installation ou activité (industrielle, agricole ou autre) pouvant présenter des risques environnementaux ou sanitaires, a été, antérieurement aux présentes, exploitée sur le Site, à savoir :

---

---

---

- le Site recèle des vestiges archéologiques et une prescription administrative existe à ce sujet, à

savoir :

La parcelle ZH 59 fait l'objet de prescriptions de fouilles archéologiques (arrêté 2009-078 du 21 avril 2009)

---

---

---

- il existe sur le Site des cavités souterraines, même remblayées, creusées par l'homme ou naturelles, à savoir :

---

---

---

- depuis qu'il est propriétaire du Site, ce dernier a subi des sinistres ayant donné lieu au versement d'une indemnité en application de l'article L. 125-2 (catastrophes naturelles) ou L. 128-2 (catastrophes technologiques) du Code des assurances ou il a été informé, en application des dispositions de l'article L. 125-5 du Code des assurances d'un tel sinistre ayant affecté le Site, à savoir :

---

---

---

- le Site fait l'objet de procédures en cours (notamment pour raisons de servitude, troubles de voisinage, délimitation de limite parcellaire, etc.) ou est susceptible de donner lieu à de telles procédures, à savoir :

---

---

---

- le Site fait l'objet d'une exploitation ou plus généralement d'une activité économique, à savoir :

---

---

---

- le Site a fait l'objet de remblais (terre, déchets, débris, etc.), à savoir :

---

---

---

#### ANNEXE 4. Origine trentenaire

***(Acte de propriété ou attestation notariée et/ou fiche d'immeuble à fournir par le propriétaire. Si aucun de ces actes, l'indiquer et le justifier)***

Envoyé en préfecture le 13/08/2020

Reçu en préfecture le 13/08/2020

Affiché le



ID : 003-200071470-20200730-DEL2020086-DE